



CDMG (2003) 39

EVOLUTION ACTUELLE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES EN EUROPE

**John Salt
Consultant**

Décembre 2003

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. MIGRATIONS ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE EN EUROPE	5
3. STATISTIQUES RELATIVES AUX MIGRATIONS	7
3.1 Problèmes de statistiques	7
3.3 Données pour les Etats de la CEI.....	8
3.4 Données relatives aux migrations clandestines.....	8
3.5 Champ couvert par les données.....	10
3.6 Collecte de données pour ce rapport	10
4. POPULATIONS ÉTRANGÈRES	11
4.1 Populations étrangères	11
4.2 Ampleur et tendances de l'évolution des populations étrangères.....	11
4.3 Part des populations étrangères dans la population totale.....	12
4.4 Nationalités des populations étrangères en Europe.....	13
5. FLUX DE POPULATIONS ÉTRANGÈRES.....	16
5.1 Flux de migrants vers l'Europe et à l'intérieur de ses frontières	16
5.2 Evolution récente des flux migratoires	17
5.3 Migrations de l'ex-Union soviétique	18
5.3.1 La situation en 2000.....	18
5.3.2 Evolution dans la région	19
5.4 Champs migratoires de l'Europe.....	19
6. MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE	21
6.1 Main-d'œuvre étrangère.....	21
6.1.1 Europe occidentale.....	21
6.1.2 Europe centrale et orientale	21
6.2 Flux de main-d'œuvre	21
6.3 Migration de main-d'œuvre en Europe centrale et orientale.....	22
6.4 Marchés du travail informels en Europe centrale et orientale.....	23
6.5 Elargissement de l'Union Européenne	23
7. MIGRATIONS EN EUROPE DU SUD	24
7.1 Portugal	24
7.2 Espagne	25
7.3 Italie.....	25
7.4 Grèce	26
8. ASILE.....	28
8.1 Evolution du nombre de demandeurs d'asile	28
8.2 Tendances quant aux pays de destination en Europe occidentale 1995-2001....	28
8.3 Demandes d'asile en Europe centrale et orientale 1995-2001	29
8.4 Demandes d'asile en Europe 2003	30
8.4.1 Demandes selon la destination.....	30
8.4.2 Demandes selon l'origine	30
8.5 Evolution des décisions relatives aux demandes d'asile 1995-2002	30
9. MIGRATION DE COMPETENCES.....	32

9.1 Introduction : le marché migratoire international pour les compétences	32
9.2 Les principales forces du marché	32
9.2.1 Recrutement de compétences.....	32
9.2.2 Pénurie de compétences spécifiques.....	33
9.3 Types de politiques de recrutement des compétences.....	34
9.3.1 Modèles de politique d'ensemble	34
9.3.2 Exemption de la réglementation et des procédures.....	34
9.3.3 Simplification des procédures.....	34
9.3.4 Etudiants étrangers.....	35
9.3.5 Difficultés	35
10. IMMIGRATION CLANDESTINE	35
10.1 Taille de la population clandestine.....	36
10.2 Ampleur du trafic de main-d'oeuvre et de la contrebande humaine.....	38
10.3 Migration clandestine par la Bosnie-herzégovine.....	39
10.4 Le trafic de femmes.....	39
11. GESTION DES MIGRATIONS.....	41
11.1 Stratégie de gestion des migrations du Conseil de l'Europe.....	41
11.2 Politique communautaire d'immigration de la Commission Européenne	41
11.3 Communication de la Commission Européenne concernant l'immigration, l'intégration et l'emploi.....	42
11.4 Communications de la Commission Européenne concernant une politique commune d'asile	42
11.5 Communication de la Commission européenne « Vers des régimes d'asile plus accessibles, équitables et organisés ».....	43
11.6 Communications de la Commission européenne sur le développement d'une politique commune en matière d'immigration clandestine, de trafic illicite et de traite des êtres humains, de frontières extérieures et de retour des personnes en séjour irrégulier	43
11.7 Communication de la Commission Européenne concernant une politique commune de retour des résidents clandestins	44
11.8 Autres propositions pour lutter contre l'immigration clandestine	44
11.9 Gestion des migrations : résumé	44
BIBLIOGRAPHIE.....	46
TABLEAUX.....	50
GRAPHIQUES.....	71

1. INTRODUCTION

Le présent document constitue le treizième rapport annuel présenté au Conseil de l'Europe sur les principaux aspects de l'évolution actuelle des migrations internationales en Europe. Elaborés à intervalles réguliers et sans interruption au cours de la dernière décennie, ces rapports rendent compte de l'évolution des migrations internationales dans ce continent depuis les grands bouleversements politiques des années 1989-1991.

Lors de leur réunion à Luxembourg en 1991, les ministres du Conseil de l'Europe chargés des migrations se sont trouvés face à une situation nouvelle et sans précédent. Voilà que soudain une migration massive venue de l'Est semblait devoir déferler sur les eldorados d'Europe occidentale. Des flux croissants originaires du Sud créaient une nouvelle «frontière migratoire» le long des côtes septentrionales de la Méditerranée. Traditionnels pays d'émigration, l'Italie, la Grèce, l'Espagne et le Portugal devaient à présent se rendre à l'évidence et réaliser qu'ils étaient devenus des pays d'immigration. Un nouveau régime d'asile s'est instauré lorsque les problèmes générés par le morcellement de la Yougoslavie ont conduit les Etats à rechercher un système de protection temporaire. En Europe centrale et orientale, les migrations à dominante ethnique étaient chose courante, faisant souvent suite à celles qui avaient débuté après la deuxième guerre mondiale, mais elles avaient cessé avec l'apparition du Rideau de fer. D'autres mouvements ethniques venaient des co-ressortissants «retournant» dans leur pays ; d'autres encore concernaient les populations déplacées sous le régime communiste. De nouveaux flux de nature économique se sont produits entre l'Est et l'Ouest et également à l'intérieur de l'Europe centrale et orientale. Certains furent permanents, d'autres, nombreux, à court terme, et un nouveau lexique a vu le jour pour les définir : touristes-travailleurs, migration pendulaire, petit commerce et migration de transit.

Les années 1995-2000 ont été marquées par l'intégration croissante de l'Europe centrale et orientale à l'ensemble du système migratoire européen. D'un point de vue politique, la gestion des migrations a pris une importance croissante. Vers le milieu des années 1990, on pouvait affirmer que l'Europe s'était bien adaptée à un régime migratoire nouveau bien que l'on ne sache pas très bien comment gérer les retombées de la crise yougoslave. Certains éléments du Tableau restaient flous, en particulier en Europe orientale et dans l'ex-URSS où les systèmes de données restaient insuffisants. Par ailleurs, l'ampleur croissante des migrations clandestines, du trafic de main-d'œuvre et de la contrebande humaine commençait à poser problème. Alors que les systèmes migratoires de l'Europe orientale et occidentale, autrefois indépendants, fusionnaient, certains pays de l'Est étaient aussi devenus des pays d'immigration.

Aujourd'hui, les questions urgentes ne sont plus les mêmes qu'il y a dix ans. Les migrations répertoriées sont aujourd'hui relativement stables, exception faite de l'intégration d'un grand nombre d'anciens immigrés clandestins amnistiés par la suite. Les pays d'Europe occidentale sont de plus en plus préoccupés par les problèmes que posent leurs populations vieillissantes et le rôle que les migrations internationales pourraient être appelées à jouer. Ils réalisent en outre que la démographie de populations immigrées sera un élément important de l'évolution future des populations en Europe (Haug, Compton et Courbage, 2002). La réponse à certaines pénuries de main'œuvre qualifiée consiste à ouvrir davantage les frontières aux compétences extérieures. Les migrations non enregistrées et clandestines continuent à poser problème, bien que l'on n'ait pas de preuves tangibles de leur augmentation.

A moyen terme, le plus gros problème sera celui des conséquences du prochain élargissement de l'Union Européenne à laquelle viendront s'ajouter dix nouveaux pays et 75 millions de personnes. L'expérience du passé et de nombreuses études sur cet élargissement futur ne laissent pas présager d'autres mouvements de grande ampleur en provenance de ces nouveaux pays vers les Etats membres actuels, bien qu'une nouvelle répartition des populations semble inévitable à mesure que les économies de l'Union seront plus unifiées. Mais il ne fait guère de doute que l'attrait de l'ensemble de l'espace européen ira croissant.

Les recherches sur les migrations internationales en Europe sont probablement plus nombreuses qu'elles ne l'ont jamais été auparavant. L'actualité est marquée par de nouvelles migrations, par exemple celle des Chinois vers l'Europe (voir, par exemple, *International Migration*, 41(3), 2003) ou la diaspora albanaise (*Journal of Ethnic and Migration Studies*, 29(6), 2003). Une attention croissante est également portée à l'intégration et à l'insertion/exclusion sociale, aux nouvelles relations transfrontalières et à toute une série de questions liées à la gestion de ces aspects.

2. MIGRATIONS ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE EN EUROPE

La population mondiale semble vouloir poursuivre sa croissance rapide, puisqu'on devrait passer à quelque 9,322 milliards d'habitants d'ici 2050 (Tableau 1). La part de l'Europe sera de plus en plus modeste, puisqu'elle aura diminué de moitié entre 2000 et 2050 ; celle de l'Amérique du Nord régressera également. La proportion de la population mondiale qui émigre au cours d'une année est très faible, et il semble que la plupart de ces migrations aient lieu à l'intérieur des frontières nationales. Il n'existe pas de statistiques fiables sur le nombre total de personnes qui émigrent en direction d'un autre pays au cours d'une période donnée, mais les estimations relatives au nombre de personnes vivant à l'extérieur de leur propre pays varient entre 100 et 150 millions, bien que ce chiffre ne repose sur aucune base certaine. Ce qui est frappant dans ces chiffres, c'est de constater qu'un nombre aussi faible de personnes choisisse de s'établir dans un autre pays, contrairement à ce que l'on aurait pu penser. Les précédents rapports du Conseil de l'Europe montrent que ces dernières années, le rôle des migrations en tant qu'arbitres de l'évolution démographique a été plus ou moins grand. Le Tableau 2 (voir également la Figure 1) présente les éléments de l'évolution démographique pour la période 2000-2002 et révèle que la migration a été le principal facteur dans 23 des 45 pays (soit 51%) pour lesquels on dispose de données. Ce facteur représente la différence entre le pourcentage d'accroissement de la population et le pourcentage de l'évolution naturelle de cette population. Nous pouvons classer les pays selon l'importance relative de l'immigration et de l'évolution naturelle dans leur taux d'accroissement général pour la période donnée : *Diminution de la population due à la fois à une baisse de l'évolution naturelle et à l'émigration* : République tchèque, Lettonie, Lituanie, Moldova, Roumanie, Ukraine. Dans tous ces pays, la baisse de l'évolution naturelle a été plus importante que l'émigration nette, sauf dans le cas de la Lituanie, où les deux phénomènes étaient de même ampleur. *Diminution de la population due à une baisse de l'évolution naturelle non compensée par l'immigration* : Belarus, Bulgarie (excédent migratoire indiqué), Estonie, Hongrie, Russie. *Diminution de la population due à l'émigration plus importante que l'accroissement naturel* : Arménie, Géorgie, Pologne. *Accroissement démographique dû à la fois à l'évolution naturelle et à l'immigration* : Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Danemark, Finlande, France, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, San Marin, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Espagne, Suisse, Turquie et Royaume-Uni. *Accroissement démographique dû à l'évolution naturelle plus importante que la perte due à l'émigration* : Andorre, Azerbaïdjan, Ex-République yougoslave de Macédoine). *Accroissement démographique dû à l'immigration plus forte que la baisse de l'évolution naturelle* : Croatie, Allemagne, Grèce, Italie, Slovénie, Suède. Cette classification appelle plusieurs remarques. Tous les pays ayant enregistré une diminution de leur population sont situés en Europe centrale et orientale et dans l'ex-URSS. Le plus souvent, cette diminution est imputable essentiellement à l'évolution naturelle, même lorsque l'émigration intervient également. Le groupe de pays le plus important a vu sa population augmenter à la fois par l'évolution naturelle et l'immigration. Il s'agit d'un groupe dispersé au plan géographique, comprenant des pays de superficie variée appartenant à l'Europe septentrionale, centrale et méditerranéenne. Seuls trois pays ont enregistré une augmentation de leur population due à l'accroissement naturel, tout en affichant un solde migratoire négatif ; à l'exception de l'Andorre, il s'agit de pays des Balkans et du Caucase. Six pays éloignés au plan géographique, de la Suède à la Grèce, doivent leur accroissement démographique uniquement à l'immigration. Le rôle des migrations dans l'évolution démographique européenne est examiné depuis quelques années avec de plus en plus d'attention en raison des préoccupations croissantes que suscite la série de changements que

risquent de connaître l'offre et de la demande de main- d'œuvre. Parmi les problèmes soulevés, on peut citer le vieillissement démographique, une population active insuffisante, le rapport de dépendance, le paiement des pensions et peut-être même une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et moins qualifiée (voir, par exemple, Punch et Pearce, 2000). La Division de la population des Nations Unies a laissé entendre que l'Europe pourrait avoir besoin d'une population complémentaire de un à treize millions de migrants par an entre 2000 et 2050 (UN, 2000) pour faire face à ces problèmes potentiels. D'autres jugent inutile ou infaisable un mouvement migratoire d'une telle ampleur (Feld, 2000 ; Coleman, 2000).

3. STATISTIQUES RELATIVES AUX MIGRATIONS

3.1 Problèmes de statistiques

Si la disponibilité de données statistiques s'est incommensurablement améliorée ces dernières années, la situation reste loin d'être idéale. En Europe occidentale, les données existantes posent encore à l'utilisateur un grand nombre de problèmes qui découlent dans une large mesure de l'incompatibilité des sources, des problèmes conceptuels et des problèmes de définition. En Europe centrale et orientale et dans la CEI, ces problèmes sont aggravés par l'inadéquation des méthodes de collecte des données et par l'absence de systèmes statistiques suffisamment développés. Bien que des progrès considérables aient été réalisés dans certains pays de la région, la situation générale concernant la disponibilité des données est extrêmement parcellaire. La complexité des migrations est un problème de plus en plus considérable. Les mouvements réels actuels, caractérisés par des formes et des dynamiques nouvelles, ne se reflètent souvent pas dans les concepts de migration sur lesquels est fondée la collecte des données statistiques. Les mouvements et les changements de statut à court terme, ainsi, bien évidemment, que les migrations clandestines, sont particulièrement difficiles à saisir. Il existe deux types principaux de données relatives aux migrations internationales : celles qui concernent les ressortissants étrangers (qui résident dans le pays ou qui résident et travaillent dans ce pays) et celles qui analysent les flux migratoires en provenance ou en direction d'un pays. Les populations étrangères sont enregistrées par l'attribution de permis de séjour, par les registres d'immigration, les recensements ou par le biais d'enquêtes telles les enquêtes sur la main-d'œuvre. Ces chiffres donnent des indications pour le moment où ils ont été relevés. Les populations de travailleurs étrangers sont évaluées sur la base du nombre de permis de travail délivrés et des enquêtes sur la main-d'œuvre. Comme il a été précisé ci-dessus, les permis de travail et de résidence ainsi que les registres d'immigration dépendent en grande partie de la bonne volonté des personnes à se faire enregistrer. Dans certains pays, cet enregistrement conditionne l'accès aux soins et à la protection sociale, ce qui peut accroître la portée et l'efficacité de tels systèmes d'enregistrement. Les recensements également dépendent de la bonne volonté des personnes à compléter et retourner un questionnaire et en général ils ne sont effectués que tous les cinq ou dix ans. Les enquêtes sur la main-d'œuvre et autres études ne prennent souvent en compte qu'un échantillon relativement restreint de la population et les erreurs d'échantillonnage sont donc fréquentes. Les données sur les flux migratoires sont peut-être plus difficiles à évaluer avec exactitude car elles entreprennent de mesurer des mouvements transfrontaliers de courte durée et pourtant pour obtenir le chiffre de ces flux sur l'ensemble d'une année, les mesures doivent être poursuivies en permanence tout au long de cette année. Mis à part l'« International Passenger Survey » au Royaume-Uni portant sur un échantillon de personnes transitant par les ports, les données sur les flux migratoires dans les Etats membres de l'Union Européenne sont obtenues en comptabilisant le nombre de personnes s'inscrivant ou se faisant rayer d'un registre d'immigration, ou en prenant en compte la délivrance et de l'expiration du permis de séjour. Ceci également fait appel à la bonne volonté du migrant et ceux qui ne souhaitent pas se faire connaître parviennent parfois à éviter d'être comptabilisés dans les statistiques. C'est un fait notoire que les statistiques relatives à l'émigration ne sont pas fiables, car elles dépendent le plus souvent de la bonne volonté des individus à se « faire rayer » des registres démographiques avant de quitter le pays, ce qu'ils ne font pas, d'autant plus que les motivations et les avantages potentiels ne sont pas les mêmes que lors de l'inscription et que, très souvent, il n'existe aucun dispositif juridique ou administratif pour rendre cette démarche obligatoire.

3.2 Harmonisation de la collecte de données.

Depuis 1995, EUROSTAT et la CEE-ONU collectent les statistiques de toute l'Europe à l'aide de questionnaires similaires et depuis 1999 cette collaboration s'est étendue au Conseil de l'Europe et à certains pays de la CEI. Ainsi, l'harmonisation des statistiques entreprise en Europe occidentale a été étendue à la région de la CEE. Le résultat, c'est chaque année une collecte unique de données multinationales.

Malgré cette évolution, on relève de fortes disparités pour ce qui est des données existantes, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale. Cela s'explique principalement par des raisons d'ordre administratif et juridique. Cela révèle en partie l'inadéquation des anciennes méthodes de collecte de données au nouvel environnement politique. Mais le problème réside également dans les difficultés conceptuelles et administratives qui surgissent à l'heure de décider et de mettre en œuvre de nouvelles normes statistiques. Ce n'est que lentement et de façon hésitante que les métadonnées et la documentation nécessaires sont collectées et mises en parallèle avec les statistiques qu'elles décrivent.

3.3 Données pour les Etats de la CEI

Les statistiques disponibles pour les pays de la CEI varient beaucoup, tant par la qualité que par la quantité. L'OIM vient de publier une étude à ce sujet (2002). Les progrès réalisés pour mettre en place de nouvelles méthodes d'enregistrement des populations et de leurs mouvements diffèrent énormément d'un pays à l'autre. Dans certains, essentiellement ceux qui ont été confrontés récemment à une guerre civile, à des conflits sociaux ou des affrontements ethniques, les méthodes d'enregistrement des populations ont le plus souvent échoué. D'autres pays se sont efforcés de mettre en place des institutions garantissant un enregistrement efficace de leur population. La collecte de données sur les flux migratoires reste donc soumise à des pratiques très différentes dans les pays de la CEI.

Il peut également exister des disparités dans la collecte de données d'un même Etat. Les statistiques sont en effet collectées par des organismes différents, souvent obligés de concevoir de nouvelles méthodes pour rassembler les données sur les flux migratoires (par exemple, le recours à l'échantillonnage plutôt qu'au recensement) avec peu de moyens techniques et de faibles ressources. Des contrôles insuffisants aux frontières créent des problèmes spécifiques et ne permettent guère d'évaluer le nombre d'entrées et de sorties, en particulier dans les pays qui ont été confrontés à des conflits armés et dans lesquels la topographie ne favorise pas ce genre de contrôles. Dans certains pays transcaucasiens, l'enregistrement des migrations n'existe pratiquement plus. Le fait qu'il n'existe aucune coordination entre la politique d'enregistrement et les pratiques des instances régionales en la matière crée un autre problème que l'on rencontre essentiellement dans la Fédération de Russie. Dans certaines régions, les divergences sont grandes entre le nombre officiel des migrants enregistrés et leur nombre réel. En Fédération de Russie, le nombre effectif de réfugiés et de personnes contraintes de migrer serait une fois et demie à trois fois supérieur à celui des statistiques officielles (*ibid.*). Dans l'ensemble, cependant, les données de l'immigration sont plus complètes que celles de l'émigration car, les prestations de l'Etat sont généralement conditionnées par l'enregistrement du lieu de résidence. Les procédures d'enregistrement des entrées et celui des ressortissants étrangers, des demandeurs d'asile et des travailleurs immigrés manquent également d'organisation.

3.4 Données relatives aux migrations clandestines

Les résidents et travailleurs clandestins constituent le principal facteur susceptible de fausser les statistiques. Certaines données officielles les prennent en compte, d'autres non. Les chiffres publiés ou diffusés sur le nombre d'immigrés clandestins reposent généralement sur des estimations de la police, extrapolées à partir du nombre d'expulsions ou de régularisations. Ces estimations sont très en deçà de la réalité. Par exemple, le nombre de femmes qui travaillent clandestinement comme personnel de maison ou dans les services est sous-estimé, ces personnes étant « cachées » dans des logements privés et leurs employeurs ne déclarant pas leur présence. Il n'est pas toujours possible de découvrir la méthode employée pour réaliser des estimations de la population clandestine, et ces chiffres sont donc à prendre avec circonspection. Même les chiffres des programmes de régularisation (amnisties) sous-estiment la population clandestine.

Les données sur les flux d'immigrés clandestins collectées par les gouvernements et les organisations internationales incluent le refoulement, le franchissement clandestin des frontières, les arrestations, les déportations/expulsions et les données relatives au trafic de main d'œuvre. Ces données sont enregistrées tout au long de l'année à la frontière et à l'intérieur du pays. Les données relatives au refoulement reflètent le nombre de migrants renvoyés à la frontière parce qu'ils ne possèdent pas de papiers (authentiques), parce qu'ils ne remplissent pas les conditions requises pour entrer dans le pays ou parce que l'immigration est interdite. Les données concernant le franchissement clandestin des frontières indiquent le nombre de personnes surprises en train de franchir ou de tenter de franchir la frontière clandestinement, soit pour entrer dans un pays ou pour en sortir. Les données sur les arrestations font état du nombre de migrants appréhendés à la frontière parce qu'ils cherchent à entrer ou à résider clandestinement dans un pays. Les données sur les déportations et expulsions indiquent le nombre de migrants appréhendés qui ont fait l'objet de poursuites judiciaires justifiées et ont été expulsés du pays. Enfin, les données relatives au trafic de main d'œuvre et à la contrebande humaine peuvent ressortir à toutes les catégories ci-dessus, mais se rapportent plus particulièrement aux migrants qui ont bénéficié d'une aide pour passer la frontière clandestinement. Elles peuvent fournir d'autres détails spécifiques au trafic de main d'œuvre et à la contrebande humaine, tel le nombre de personnes dissimulées dans des véhicules ainsi que des renseignements sur les personnes qui les ont aidées.

Le Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (CIREFI) est chargé de collecter auprès de tous les pays européens des séries statistiques standardisées couvrant les différents types de données énumérés ci-dessus. Son objectif est de produire une série harmonisée de Tableaux standardisés et comparables couvrant les 15 pays de l'Union européenne et 15 autres pays non membres de l'Union. Ces statistiques se présentent sous forme de rapports trimestriels et sont confidentielles (elles ne sont donc pas disponibles). Les instances nationales, la police des frontières et les ministères tels le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la justice (généralement responsables de la police des frontières) collectent des données lors de leurs opérations de contrôle aux frontières. Ces données opérationnelles couvrent les différents types de migrations clandestines mais ne sont pas nécessairement identiques d'un pays à l'autre car la manière dont elles sont collectées et présentées est laissée à l'appréciation des différents Etats.

Les programmes de régularisation constituent une autre source de données sur les immigrés clandestins. Il s'agit de l'amnistie des ressortissants étrangers résidant ou travaillant clandestinement dans un pays afin de leur permettre de régulariser leur situation. Ces programmes de régularisation ne couvrent cependant pas tous les aspects de l'immigration

clandestine. Ils peuvent cibler certaines industries ou certains secteurs de la main-d'œuvre et imposent souvent certaines conditions (obligation d'avoir un emploi ou d'être entré dans le pays avant une certaine date). Aussi, ces programmes sont rares et n'existent que dans certains pays.

3.5 Champ couvert par les données

Certaines constantes se dégagent de prime abord. Premièrement, l'on constate que les données sont plus nombreuses pour l'Europe occidentale que pour l'Europe centrale et orientale, les Tableaux sont en effet plus complets et la plupart des pays y sont représentés (les pays pour lesquels il n'existe pas de données ne figurent pas sur ces Tableaux). Deuxièmement, les principaux indicateurs (populations, flux et asile) sont assez bien documentés (du moins pour ce qui est des totaux annuels – sur un plan plus détaillé, à savoir la répartition par citoyenneté et autres variables, les données sont plus inégales). S'agissant des données relatives aux flux migratoires, l'immigration est généralement mieux représentée que l'émigration qui reste plus problématique. Ceci reflète en partie le problème de la « déclaration de sortie » mentionné plus haut et les données relatives à l'émigration sont généralement moins fiables que celles de l'immigration. Plusieurs pays (notamment la France, la Grèce et l'Espagne) ne fournissent pas de statistiques sur l'émigration. Troisièmement, pour les indicateurs tels les populations et les flux de travailleurs immigrés, les données sont très inégales, même pour les totaux annuels. D'autres données sont incluses dans ce rapport de manière empirique, dont des Tableaux pour d'autres données disponibles et présentant un certain intérêt. Ces Tableaux sont souvent plus complets mais plus spécialisés et concernent des indicateurs moins importants et plus spécifiques.

3.6 Collecte de données pour ce rapport

Ces données ont été puisées auprès des sources principales mentionnées ci-dessus : Conseil de l'Europe, OCDE, HCR et Eurostat. Elles ont été rassemblées à partir de rapports et de statistiques publiées par ces organisations (dont un nombre croissant est aujourd'hui accessible sur Internet) et complétées ensuite lors de contacts directs avec des experts et des responsables de différents pays. Elles présentent donc le Tableau le plus complet possible des migrations internationales en Europe, bien qu'il puisse y subsister des lacunes et des erreurs.

4. POPULATIONS ÉTRANGÈRES

4.1 Populations étrangères

La population totale enregistrée d'étrangers vivant dans les pays d'Europe en 2001/2002, ou au cours de la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, s'élevait à quelque 22,72 millions de personnes (Tableau 3). Ils représentent donc environ 4,5 % de la population totale du continent. La majeure partie d'entre eux résidait en Europe occidentale. Le Tableau 3 (Figures 2a-f) présente les données de 30 Etats européens à partir desquelles le total a été estimé.

Les rapports antérieurs ont montré que dans l'ensemble de l'Europe occidentale, la population étrangère a augmenté considérablement au cours des dernières années. Le Tableau 3 indique que vers 2000/2001 (en utilisant la dernière année pour laquelle il existe des statistiques) il y avait environ 22,11 millions de résidents étrangers en Europe occidentale, soit plus de 5,5% de la population totale de cette région. En 1995 ce chiffre était de 19,37 millions. Ainsi, depuis cette date, la population étrangère totale en Europe occidentale s'est accrue de 11,4%.

En revanche, si la plupart des pays d'Europe centrale et orientale ont également enregistré une certaine immigration définitive, dont une bonne part de migrations de retour, les mouvements ont été modestes et les populations étrangères restent relativement réduites. Le Tableau 3 indique qu'en 2001/2002, ou au cours de la dernière année disponible, environ 995.000 résidents étrangers étaient inscrits dans les pays de cette région (Russie non comprise), soit environ 0,4 % d'une population totale de plus de 242 millions d'habitants. Toutefois, les statistiques relatives aux populations d'étrangers ne deviennent que lentement disponibles, en ce qui concerne les pays d'Europe orientale et les données du Tableau 3 sont très incomplètes et proviennent de multiples sources, notions et définitions. Il est presque certain que celles qui reposent sur des sources officielles sous-estiment le chiffre total d'étrangers vivant réellement dans ces pays. Elles ne comptabilisent pas, par exemple, les personnes en transit et les immigrants temporaires.

Les populations d'étrangers sont réparties de façon inégale en Europe occidentale. L'Allemagne compte environ le tiers du total, la France en accueille 15% et le Royaume-Uni, 12%. Leur nombre est important dans plusieurs autres pays, plus d'un million en Italie, en Suisse et en Espagne, plus de 750.000 en Autriche et en Belgique. En Europe centrale et orientale, le nombre d'immigrés en situation régulière est beaucoup plus faible. Il est difficile d'évaluer ce nombre en Estonie, en Lettonie et en Lituanie, en raison du statut des Russes et d'autres étrangers détenteurs de passeports de l'ex-URSS. L'Estonie vient néanmoins en tête avec quelque 270.000 étrangers, suivie par la République tchèque avec environ 232.000, et par la Hongrie, qui en compte environ 116.000.

4.2 Ampleur et tendances de l'évolution des populations étrangères

Les rapports précédents se sont intéressés à une période plus longue et ont étudié cette évolution depuis le début des années 1980. Dans les pays d'Europe occidentale pour lesquels des données relatives aux années 1981, 1988 et 1989 sont disponibles (les principales omissions étant la France et le Royaume-Uni), le taux d'accroissement annuel de la population étrangère a été d'environ 122.700 personnes (1,4%) pour la période 1981-88. Cette augmentation est passée à 789.000 personnes (8,3%) par an pour la période 1988-93, puis elle est tombée à 210.650 (1,5%) par an de 1993 à 1999.

Le présent rapport se concentre, comme l'an dernier, sur la période la plus récente en décrivant les changements intervenus entre 1995 et les derniers recensements en date. Au cours de cette période, la population étrangère en Europe a augmenté de 3,14 millions, passant de 19,98 millions à 23,12 millions, soit une augmentation d'environ 1,9% par an. L'essentiel de cette augmentation concerne l'Europe occidentale. La part des pays méditerranéens d'Europe occidentale s'est accrue considérablement, passant de 9 à 15,8% du total, soit une augmentation en valeur absolue de 1,69 million de personnes. Cette augmentation est en grande partie le résultat des programmes de régularisation qui ont permis aux immigrés clandestins d'être régulièrement enregistrés. Elle ne reflète donc pas une augmentation aussi importante du nombre de nouveaux immigrés qu'on pourrait le penser.

Quelles sont les tendances actuelles de cette évolution du nombre d'étrangers ? Au cours de la dernière année pour laquelle nous disposons de données, la Belgique, le Danemark, la Suède et la Suisse ont enregistré une légère baisse ; elle a été plus importante en Grèce, ce qui est sans doute une conséquence statistique des régularisations. Les pays où l'augmentation annuelle a été la plus forte sont les pays méditerranéens (Italie, Espagne et Portugal), ainsi que le Royaume-Uni et l'Irlande. Plusieurs raisons expliquent ces tendances. Pour les trois premiers pays, la politique de régularisation a été un facteur important. L'Irlande a bénéficié d'une croissance économique rapide qui a attiré les travailleurs étrangers, tandis qu'au Royaume-Uni, l'arrivée plus importante de main-d'œuvre étrangère associée à un nombre croissant de demandeurs d'asile a gonflé les chiffres. Ce sont ces mêmes pays qui ont enregistré l'accroissement le plus important pour l'ensemble de la période 1995/2002.

En Europe occidentale, les rythmes d'évolution ont varié d'un pays à l'autre entre 1995 et 2000. Certains pays, ont enregistré la plus forte augmentation annuelle de leur population de résidents étrangers au début de cette période, 1995-96 pour le Danemark et l'Allemagne, 1996-97 pour la Finlande et la Turquie, 1998-99 pour l'Autriche et la Belgique, 1996-97 et 2000-01 pour l'Italie et 1998-99 et 2000-01 pour le Portugal.

La situation est plus diversifiée et plus difficile à cerner en Europe centrale et orientale en raison de l'inadéquation fréquente des sources de données. Sur l'ensemble de la période, la Roumanie a enregistré une baisse, bien que les chiffres relevés restent globalement modestes. La République tchèque a connu une baisse importante en 1999-2000 ainsi qu'en 2000-2001, après plusieurs années d'augmentation, mais l'année 2001-02 a été marquée par une reprise. En Hongrie, les chiffres ont fluctué avec une baisse au début de la période et une autre après 1999.

Ces chiffres appellent plusieurs remarques. Tout d'abord, dans la plupart des pays la tendance la plus récente est à la hausse, mêmes si les gains sont, pour l'essentiel, limités. Il existe par ailleurs des variations temporaires dans les périodes au cours desquelles les pays connaissent leur plus forte augmentation. Enfin, il faut souligner l'influence des variations géographiques spécifiques. Les pays diffèrent à la fois par l'ampleur et le rythme d'évolution de leurs populations étrangères.

4.3 Part des populations étrangères dans la population totale

La proportion d'étrangers dans la population totale varie considérablement d'un pays à l'autre (Tableau 4 et Figures (3a-f)). En 2002 (dernière année pour laquelle on dispose de chiffres), les pays dans lesquels on a enregistré les plus forts pourcentages d'étrangers par rapport à la population nationale sont le Luxembourg (37,7 % de la population totale) et la Suisse (20%).

Cette proportion se situe autour de 9% dans deux autres pays, l'Autriche et l'Allemagne, la Belgique étant légèrement en dessous, suivie de l'Irlande. Dans un autre groupe de pays (Danemark, France, Pays-Bas, Norvège, Suède et Royaume-Uni) elle est comprise entre 4 et 5%. Dans tous les autres pays d'Europe occidentale figurant dans le Tableau 4, les citoyens étrangers représentent environ 3% de la population, voire moins. Dans tous les pays d'Europe centrale et orientale, à l'exception de l'Estonie, ce chiffre est d'environ 2% ou moins.

A partir de 1995, la population étrangère a augmenté par rapport à la population totale dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Pour treize pays, ce pourcentage a été plus élevé, seules la Belgique et la Suède ont connu une baisse. Dans deux pays, l'Allemagne et les Pays-Bas, aucune tendance n'est décelable. Il est plus difficile de résumer la situation en Europe centrale et orientale. Dans six pays (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Russie, Slovaquie et Slovénie), les proportions n'ont guère varié, tandis qu'elles ont fluctué en République tchèque. Seule la Lettonie, dont la population est peu importante, semble avoir enregistré une plus grande proportion d'étrangers.

L'explication de ces tendances est complexe et reflète plusieurs influences. Le nombre de naturalisations a une incidence sur le rapport entre la population autochtone et les étrangers et affecte les deux composantes du calcul. Comme nous l'avons évoqué dans la section précédente, les régularisations ont leur importance car elles viennent ajouter à la population déjà enregistrée les personnes qui jusque là n'ont pas été comptabilisées. Enfin, les statistiques reflètent ce que les différents pays choisissent de mesurer, de définir et de collecter, et ceci pose problème, en particulier lorsque l'on calcule des données concernant l'Europe centrale et orientale.

4.4 Nationalités des populations étrangères en Europe

Il existe, d'une part, des différences générales entre les populations étrangères de l'Europe occidentale et celles d'Europe centrale et orientale, et, d'autre part, des différences entre les divers pays. C'est pourquoi notre analyse s'intéresse d'abord à la situation en Europe occidentale, avant d'aborder séparément celle de l'Europe centrale et orientale.

La répartition par nationalités de la population étrangère dans les pays d'Europe occidentale reflète les vagues successives de migration enregistrées depuis la dernière guerre mondiale, dues dans un premier temps à une pénurie de main-d'œuvre et, plus récemment (surtout depuis le milieu des années 1970), au phénomène de regroupement et de formation des familles. Les principales communautés d'étrangers au sein de chaque pays sont le reflet des politiques de recrutement de main-d'œuvre et, en particulier, de liens historiques et de relations bilatérales avec les anciennes colonies. Même si leurs pays sont eux-mêmes devenus récemment des terres d'immigration, les groupes d'étrangers les plus nombreux proviennent de régions d'Europe méridionale, où l'on a traditionnellement recruté beaucoup de main-d'œuvre (l'Italie, le Portugal, l'Espagne et la Grèce, plus la Turquie et la Yougoslavie, auxquels il faut ajouter, plus récemment, l'Afrique du Nord).

Des statistiques comparatives sur la répartition par nationalités sont disponibles pour l'année 2000, mais pas pour tous les pays (les dates sont indiquées dans le Tableau 5). Cependant, le rythme d'évolution de cette répartition est suffisamment lent pour que ces chiffres nous donnent tout de même une idée relativement exacte de la situation actuelle. Il est à noter en particulier la part importante des ressortissants d'Etats de l'EEE dans les différents pays membres, un phénomène qui s'explique par le droit de libre circulation dont jouissent ces personnes, non

soumises aux mêmes réglementations en matière d'immigration et de résidence que les personnes non membres de l'EEE.

L'ensemble des pays de l'EEE comptait 20,29 millions d'étrangers, dont 13,04 millions (64%) d'Européens. Les Africains étaient au nombre de 3,15 millions (15,6 %) et les Asiatiques de 2 millions (11,1 %). Au début de 2000, 18,69 millions de résidents étrangers vivaient dans les Etats membres de l'Union européenne (Tableau 5), dont près de 5,7 millions (30,5 %) étaient des ressortissants d'autres Etats membres de l'UE. Il semble que l'importance relative de ces derniers soit assez stable, le nombre correspondant pour les deux années précédentes étant de 5,6 et 5,7 millions (31,9 et 31,7 %). Si l'on ajoute les pays de l'EEE et la Suisse (c'est-à-dire l'UE et l'AELE), on arrive à un peu plus de 5,67 millions, soit 30,5 % du total des étrangers dans l'UE.

Les données contenues dans le Tableau 5 illustrent la diversité d'origine considérable des migrants étrangers en Europe occidentale. Au Luxembourg, en Irlande et en Belgique en particulier, plus de la moitié de la population étrangère vient d'autres pays de l'UE ; pour l'Espagne, le Royaume Uni, la France et la Suède, la proportion se situe entre un tiers et la moitié. En Suisse (pays qui ne fait pas partie de l'EEE) 60% des étrangers sont des citoyens de l'UE. Dans la plupart des pays, cependant, l'essentiel de la population étrangère vient de pays qui ne font pas partie de l'EEE.

Les statistiques du Tableau 5 reflètent un ensemble complexe de situations géographiques et d'histoires migratoires. Dans le cas du Royaume-Uni, de l'Irlande et de l'Espagne, la proximité d'un autre pays de l'UE, ainsi qu'une longue tradition d'échanges de populations, jouent de toute évidence un rôle important (bien que cela ne soit pas le cas pour le Portugal en tant que destination). La situation en Belgique et au Luxembourg reflète la position géographique de ces deux pays, entourés de pays plus grands qu'eux, membres de l'UE et aux frontières ouvertes.

L'importance d'autres régions en tant que sources de migrants étrangers varie selon le pays de destination. L'Afrique est une région-source particulièrement importante pour la France et le Portugal, une situation qui est le reflet de l'histoire coloniale de ces deux pays, ainsi que pour l'Italie et la Belgique dans une moindre mesure. L'Amérique est importante pour le Portugal et l'Espagne (principalement l'Amérique du Sud), ainsi que pour la Grèce et l'Italie. L'Asie est une source importante pour le Royaume-Uni, la Grèce et l'Italie, pour des raisons différentes dans chaque cas et à des degrés divers selon les régions de ce grand continent composite. Le Royaume-Uni accueille des immigrants asiatiques qui viennent en majorité du sous-continent indien, le plus souvent pour s'installer. Les immigrants qui arrivent en Italie sont principalement originaires d'Asie du Sud-Est (en particulier des Philippines), tandis que les nouveaux arrivants en Grèce viennent des pays voisins du Proche-Orient.

La prédominance de l'Allemagne parmi les pays où les non-ressortissants de l'Union Européenne choisissent de s'installer est évidente : en effet, l'Allemagne a reçu plus du quart des étrangers de l'EEE, plus de la moitié de ceux originaires d'Europe centrale et orientale et les trois quarts de ceux venant du reste de l'Europe (qui comprend la Turquie). Le nombre d'Asiatiques en Allemagne est d'autant plus important que s'y ajoutent les Vietnamiens recrutés par l'ex-RDA. Par contre, on trouve relativement peu de ressortissants africains en Allemagne. Malgré les liens qui unissent l'Espagne et le Portugal au continent américain, c'est le Royaume-Uni qui reçoit la plus forte proportion d'étrangers en provenance de ce continent (principalement des Etats-Unis) et, fait peu surprenant, environ les trois quarts de ceux originaires d'Australasie et d'Océanie.

Une comparaison des données du Tableau 5 avec les chiffres d'années antérieures révèle un schéma de répartition qui évolue lentement, ce qui n'a rien d'étonnant, en fonction des flux migratoires nets. Cet élément permet de souligner que les pays d'Europe occidentale ont peut-être des points de vue très différents sur les migrations, qui s'expliquent par les différences entre leurs populations étrangères.

En Europe centrale et orientale, les statistiques disponibles sur les populations étrangères varient d'un pays à l'autre. Les étrangers y sont pour la plupart des ressortissants d'autres pays d'Europe centrale et orientale, mais la situation est loin d'être figée et l'analyse des statistiques est compliquée par les modifications induites par les changements de nationalité.

En 1999, la population étrangère de la Hongrie était essentiellement originaire d'Europe centrale et orientale ainsi que de l'ex-URSS. Le groupe le plus important venait de Roumanie (38% du total) suivi par les ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Les Ukrainiens représentaient 5%, ceux venus des autres pays de l'ex-URSS 7%. Les résidents étrangers venant de l'UE constituaient 5% du total. Les données tchèques pour l'année 2000 reflètent la même prédominance de l'Est parmi les détenteurs de permis de séjour permanents. Les pays d'Europe centrale et orientale, plus la Russie et l'Ukraine, représentaient 63% du total, soit 42.300 personnes. La Pologne et la Slovaquie étaient les principaux pays d'origine, avec 18 et 17% d'émigrés. Sur les quelque 40.000 résidents étrangers permanents en Bulgarie pour l'année 2000, le tiers était originaire de l'ex-URSS, 8% de l'Union Européenne, et 12% du reste de l'Europe. Les statistiques roumaines pour 2000 indiquent que sur 69.400 résidents étrangers temporaires, les personnes venant d'Europe centrale et orientale ainsi que de l'ex-URSS ne représentaient que 19% du total. Les groupes les plus importants étaient originaires de Moldova (12%) de Chine et de Turquie (10% chacun), d'Italie (8%) et de Grèce (7%).

5. FLUX DE POPULATIONS ÉTRANGÈRES

Les problèmes statistiques évoqués ci-dessus valent *a fortiori* pour les flux migratoires. Les statistiques sur l'émigration sont particulièrement problématiques ; de nombreux pays n'en recueillent pas, et ceux qui le font ont une tendance à la sous-estimation (Salt, Singleton et Hogarth, 1994 ; Salt *et al.*, 2000). Même dans les pays dont le système de collecte de données est bien développé, on observe régulièrement des différences notables entre les estimations relatives à un flux donné, selon qu'elles sont données par le pays d'origine ou par celui de destination. Il reste étonnamment difficile d'étudier les flux migratoires impliquant les pays d'Europe centrale et orientale. Les systèmes de collecte conçus à l'époque communiste visaient à enregistrer exclusivement certains types de mouvements, principalement ceux qui étaient considérés comme « permanents » ; ils se sont révélés très inadaptés pour l'évaluation de la plupart des flux intervenus dans la région depuis 1989. En fait, nombre des catégories de déplacements qu'ils répertorient échappent à la plupart des systèmes de collecte de statistiques réputés « normaux ».

Il est clair que la disparition du rideau de fer a entraîné une intensification, d'une part, des flux migratoires au sein de la région, d'autre part, de l'émigration à partir de celle-ci. Au début des années 1990, le nombre moyen annuel des émigrations nettes enregistrées, de l'Europe centrale et orientale vers les pays d'Europe occidentale, était estimé à environ 850.000 (Garson, Redor et Lemaître, 1997), soit deux fois plus qu'au cours des trois décennies précédentes (Frejka, 1996 ; Okolski, 1998). Sous le communisme, l'essentiel des migrations était de nature ethnique et concernait principalement les Juifs et les Allemands.

5.1 Flux de migrants vers l'Europe et à l'intérieur de ses frontières

Les données relatives aux flux migratoires en Europe sont aujourd'hui bien plus complètes qu'elles ne l'ont jamais été, même s'il reste encore des zones d'ombre. Comme il a été souligné dans la section 3, des incompatibilités subsistent entre les pays en matière de mesures et de définitions et ce problème est particulièrement crucial dans les ex-pays communistes. On peut estimer que la plupart des flux clandestins échappent aux statistiques, car si, dans certains cas particuliers, l'immigration se fait légalement, par la suite l'immigré se place dans une situation irrégulière.

Les données du tableau 6 et les figures 4a-h révèlent de grandes différences entre les pays quant à l'ampleur de l'immigration. C'est l'Allemagne qui a enregistré le plus grand nombre d'arrivants en 2002, avec 658.300 immigrants. Vient ensuite l'Espagne, suivie du Royaume-Uni et de l'Italie. Parmi les autres pays, seules la France et la Suisse ont enregistré plus de 100.000 arrivées. L'immigration a été bien moindre en Europe centrale et orientale, la Russie étant la principale destination. Il ne fait guère de doute cependant que l'immigration dans les PECO est fortement sous-estimée.

On possède moins de données sur l'émigration que sur l'immigration. En Europe occidentale, l'Allemagne a perdu en 2001-2002 quelque 500.000 habitants qui ont émigré à l'étranger, suivie par le Royaume-Uni avec à 185.700 départs. Aucun autre pays n'a connu une telle émigration (Tableau 7 et Figures 5a-g). Les données relatives à l'Europe centrale et orientale recensent essentiellement l'émigration permanente. La Russie est la principale source d'émigration, avec 105.500 départs, suivie par l'Ukraine, avec 88.800 départs (en 2001). Ailleurs, leur nombre a été relativement faible.

Le différence entre ces entrées et sorties se traduit par un gain net de quelque 937.200 personnes en Europe occidentale en 2001 (ou l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles) et de 84.900 personnes dans les PECO (Tableau 8 et Figures 6a-g). L'Italie a enregistré le solde positif le plus important en 2001 ou 2002, avec plus de 250.000 entrées nettes, ce qui s'explique en grande partie par sa politique de régularisation. Elle a été suivie de près par le Royaume-Uni avec un afflux net d'étrangers gonflé par l'inclusion des demandeurs d'asile et autres visiteurs dans les statistiques d'immigration. Parmi les autres pays étudiés, seule l'Allemagne a connu un gain net important. Le fait que tous les pays d'Europe occidentale ont enregistré un gain net d'immigrés au cours de la dernière année pour laquelle des données sont disponibles est peut-être plus significatif.

La situation est différente dans les PECO. A l'exception de la Russie, les gains nets ont été modestes et quatre pays ont enregistré une perte nette en 2002.

5.2 Evolution récente des flux migratoires

Les rapports précédents ont montré que dans les pays pour lesquels on dispose de données, la période 1980-99 a été marquée par un gain net total de 8,48 millions d'immigrés.

Dans la première moitié des années 1980, la migration de populations étrangères vers l'Europe occidentale s'est ralentie, mais la plupart des pays ont enregistré un gain net à partir de 1985. Depuis 1994, ces gains nets ont eu tendance à diminuer. Au cours de la période 1995-2002, la plupart des pays ont noté des fluctuations du rythme annuel des mouvements migratoires et, pour la plupart d'entre eux, l'augmentation a été plus élevée au début de la période, en particulier en 1998-99. Il apparaît que l'émigration s'est accrue au Danemark, au Luxembourg, en Norvège et au Royaume-Uni, alors que le phénomène inverse était observé en Irlande, en Suède et en Suisse. Aucune tendance particulière n'a pu être décelée en Autriche, en Belgique, en Finlande, en Allemagne et aux Pays-Bas, mais tous ces pays ont enregistré des fluctuations annuelles. Les PECO ont également connu des fluctuations. Ainsi, l'immigration a été plus forte en Pologne par exemple entre 1995 et 1998, mais elle a diminué par la suite. Le plus souvent, cependant, cette évolution s'est traduite par des flux annuels relativement faibles.

L'émigration a également connu des fluctuations selon les pays, bien que les données indiquent une baisse générale au cours des dernières années, par exemple en Finlande, en Irlande, au Luxembourg et en Suisse en 2000-01. Il n'est pas facile d'interpréter les données relatives à l'émigration pour l'Europe centrale et orientale par suite du faible nombre d'émigrés définitifs. Dans l'ensemble, le nombre d'émigrés semble baisser, notamment en Roumanie, en Hongrie, dans les Etats baltes et en Russie.

L'évolution des flux migratoires a été très différente entre l'Est et l'Ouest. En Europe occidentale, ces flux ont eu tendance à augmenter dans huit pays (Autriche, Islande, Irlande, Italie, Norvège, Suède, Royaume-Uni), le Danemark seul laissant percevoir une tendance contraire. Cinq autres pays (Belgique, Finlande, Allemagne, Luxembourg et Suisse) ont connu d'importantes fluctuations d'une année sur l'autre. Quatre pays d'Europe centrale et orientale (Estonie, Hongrie, Lettonie et Roumanie) ont enregistré un certain gain net dû à une émigration nette moins importante, tandis qu'en République tchèque, en République slovaque et en Russie les gains nets ont diminué.

De nouvelles migrations apparaissent. L'Allemagne a compté 63.000 immigrants chinois en 2001, soit deux fois plus qu'en 1993 et dix fois plus qu'en 1988 (Giese, 2003). En Italie, 68.000

permis de résidence ont été délivrés à ces citoyens chinois en 2001, soit cinq fois plus qu'en 1993 (Ceccagno, 2003). Les Albanais se déplacent aussi de plus en plus : dans le milieu des années 1990, leurs transferts de fonds représentaient la principale source de revenus extérieure du pays, après l'aide internationale. En 2000, ils étaient 133.000 à bénéficier d'un permis de séjour en Italie (Mai et Schwander-Sievers, 2003).

Les tendances évolutives décrites ci-dessus sont complexes et laissent percevoir des variations considérables d'un pays à l'autre et à différentes périodes. Les explications seront donc complexes, elles aussi, liées à la situation économique générale, au stade de développement économique des PECO, aux conséquences des guerres dans les Balkans, aux initiatives prises par les différents pays en matière de politique migratoire, aux programmes de régularisation, au nombre de demandeurs d'asile et aux efforts des trafiquants, à d'autres facteurs encore. Il convient cependant de noter que les tendances qui se sont révélées sous-estiment l'ampleur de l'immigration, car elles excluent généralement les demandeurs d'asile et certaines catégories d'immigrés temporaires dont il est notoire que beaucoup séjournent clandestinement dans le pays.

5.3 Migrations de l'ex-Union soviétique

5.3.1 La situation en 2000

Dans l'ex-Union soviétique, les migrations sont actuellement caractérisées par une circulation interne, avec quelques débordements internationaux. Les causes de ce mouvement sont multiples et comprennent la chute du niveau de vie, l'instabilité sociopolitique et une série de conflits armés. Il en résulte une typologie de mouvement complexe, dont certains éléments peuvent être considérés comme «normaux » (les migrations de main-d'œuvre, par exemple) et d'autres comme résultant d'une série de situations d'urgence.

Le Tableau 9 présente les flux migratoires enregistrés pour les pays de la CEI en 2000. Les données proviennent de la dernière d'une série d'études élaborées par l'Organisation Internationale des migrations (OIM, 2002). Elles sont de qualité et de quantité inégales et, dans certains cas, il ne faut y voir que de simples indications, ce qui a été souligné dans la section 3. Ces flux migratoires sont subdivisés entre flux internes à la CEI et flux entre la CEI et d'autres pays. Les données du Tableau 9 indiquent que la plupart des pays de la CEI n'ont guère de contacts avec les pays extérieurs à la région, ce qui laisse percevoir un potentiel d'accroissement considérable à mesure que la région se développera. Celui-ci sera vraisemblablement inégal étant donné les orientations sociales, économiques et politiques prises par les différents pays et le démantèlement du précédent système économique centralisé (ibid.).

Sous le régime communiste, ces mouvements auraient été considérés comme des migrations internes et il n'est guère surprenant qu'ils se fassent principalement à l'intérieur de la région, souvent pour plus de 90%. A l'exception notable du Tadjikistan, l'immigration se fait essentiellement d'un Etat à l'autre de la région, l'émigration s'orientant plutôt vers l'extérieur, en particulier dans le cas des Républiques occidentales de Russie, du Bélarus et de l'Ukraine.

Comme on pouvait s'y attendre, la Russie a enregistré les flux migratoires de loin les plus importants avec un gain net de 213.600 personnes en 2000 et un excédent migratoire par rapport à tous les autres Etats de la CEI, à l'exception du Bélarus. Parmi ces migrants figuraient essentiellement des rapatriés russes. Le Bélarus a été le seul de tous les autres Etats à noter un gain net. La perte nette la plus importante a été relevée au Kazakhstan dont la plupart des émigrants vont en Russie, alors qu'un grand nombre d'Allemands et de Juifs de souche

continuent à quitter ce pays. Ses pertes nettes ont néanmoins diminué ces deux dernières années avec la reprise de son économie au moment où la Russie connaît une récession.

5.3.2 Evolution dans la région

L'évolution récente a été dominée par un mélange de crises politico-militaires et de fluctuations économiques (OIM, 2002). Dans l'ensemble, on note une baisse des flux migratoires enregistrés : baisse de 40% à l'intérieur de la région en 2000 et de 30% environ pour les migrations vers l'extérieur et venant de l'extérieur. La Russie reste le partenaire principal de tous les autres pays de la région. Les rapatriés russes, ukrainiens, et bélarusses restent les principaux acteurs des flux migratoires enregistrés, bien que le nombre de Slaves de souche ait diminué à mesure que leurs effectifs diminuaient dans les autres régions.

L'émigration permanente est faible à l'extérieur de la région et en baisse constante, elle concerne essentiellement les Juifs et les Allemands, bien que les Russes et les Ukrainiens soient maintenant plus nombreux parmi les émigrants de longue durée. L'émigration de main-d'œuvre temporaire est importante et en hausse, en grande partie clandestine (ibid.). Dans certains pays, les envois de fonds sont devenus un élément essentiel pour la survie de certaines familles et proviennent principalement de personnes ayant émigré en Russie, mais de plus en plus dans d'autres pays. Il est reconnu que les statistiques officielles sous-estiment les chiffres réels. En Russie, depuis quelques années, en réponse à la dégradation de la situation financière et au renforcement de la réglementation sur l'embauche de travailleurs étrangers, les flux de travailleurs sont de plus en plus largement clandestins (Ivakhniouk, 2003).

Ces deux dernières années, le nombre de demandeurs d'asile et de personnes déplacées à l'intérieur de la région est resté relativement stable, alors que le nombre de ces personnes venant de l'extérieur a baissé (ibid.).

5.4 Champs migratoires de l'Europe

Quel effet l'évolution des flux migratoires et leurs causes décrites ci-dessus ont-elles eu sur le régime migratoire de l'Europe dans son ensemble ? Le Tableau 10 s'efforce de mesurer le degré de confinement en Europe des champs migratoires de chacun des pays, en se fondant sur les parts respectives d'immigration et d'émigration vers les régions répertoriées et à partir de celles-ci, à l'aide des données les plus récentes concernant les pays pour lesquels des statistiques appropriées existent. Des différences considérables apparaissent, d'un pays à l'autre, pour l'immigration comme pour l'émigration.

S'agissant de l'immigration, les pays peuvent être ventilés en plusieurs groupes. Dans les pays d'Europe centrale et orientale pour lesquels des données existent (notamment l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Roumanie, l'Estonie et la Croatie), la grande majorité des immigrés viennent d'autres régions d'Europe, principalement d'autres PECO et, dans une moindre mesure, de pays membres de l'UE et de l'AELE. La Slovénie constitue une exception, avec 88,9 % d'immigrés en provenance de pays extérieurs à l'Europe. Les pays scandinaves présentent également un degré relativement élevé d'«euroconfinement», leurs immigrés venant principalement des pays de l'UE, de l'AELE et de «l'autre Europe» (surtout la Turquie et l'ex-Yougoslavie), et pour une faible part d'Europe centrale et orientale. Le champ migratoire allemand est très européen ; comme l'Autriche, la Finlande et le Liechtenstein, l'Allemagne se caractérise par une forte proportion d'immigrés d'Europe centrale et orientale. Par contre, presque trois quarts des immigrés au Royaume-uni viennent

de pays extérieurs à l'Europe. Les pays méditerranéens accueillent également des non-Européens en plus grand nombre, tout comme les Pays-Bas.

Les données d'émigration accentuent encore cette impression de confinement dans la région (les données pour l'Espagne sont atypiques, en ce qu'elles concernent exclusivement les Espagnols qui partent s'installer à l'étranger). La plupart des personnes qui quittent les pays d'Europe centrale et orientale s'installent ailleurs dans la région ou dans l'UE et l'AELE. A l'Ouest, seuls l'Allemagne, l'Autriche et le Liechtenstein se caractérisent par des mouvements substantiels vers l'Est. Les données relatives à la Pologne, à la Roumanie et à la République tchèque font apparaître une nette prédilection pour les pays de l'UE et de l'AELE.

Il est difficile de généraliser à partir des chiffres du Tableau 10, en raison de problèmes d'interprétation des données pour certains pays, et de l'absence de statistiques pour de nombreux autres. Nous pouvons cependant tirer trois grandes conclusions. Premièrement, on observe un certain degré de confinement dans la région, surtout dans le cas des pays d'Europe centrale et orientale, en ce sens que la plupart des échanges se font avec d'autres parties de l'Europe. Deuxièmement, des différences marquées apparaissent entre les champs migratoires des divers pays. Elles sont le reflet de tout un éventail de processus historiques (liens postcoloniaux) et de facteurs géographiques (principalement la proximité). Enfin, les schémas décrits confirment la diversité des expériences de la migration qu'ont les différents pays d'Europe.

6. MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE

6.1 Main-d'œuvre étrangère

6.1.1 Europe occidentale

Il est plus difficile d'obtenir des données précises et comparables pour la main-d'œuvre étrangère en Europe que pour la population étrangère dans son ensemble. Il faut savoir en particulier quelles sont les personnes qui ont été incluses dans les chiffres et connaître également les sources que l'on peut utiliser. En outre, les travailleurs non enregistrés sont presque certainement plus nombreux, proportionnellement, sur le marché du travail que les résidents non enregistrés dans la population totale.

Il ressort du tableau 11 (et des figures 7a-f) qu'il y avait en Europe occidentale, aux alentours de 2001/2002 (sur la base des dernières données disponibles pour chaque pays) environ 9,9 millions de travailleurs étrangers enregistrés, soit une augmentation de 35,8% par rapport au chiffre de 1995 (environ 7,29 millions). Pourtant cette augmentation de la main-d'œuvre n'est pas si importante qu'il y paraît à première vue. Dans certains pays, notamment l'Irlande, la Suisse et le Royaume-Uni, la main-d'œuvre étrangère a augmenté de façon importante en raison de l'arrivée de nouveaux travailleurs étrangers. L'augmentation présentée dans le Tableau 11 résulte en grande partie de l'amnistie accordée par certains pays aux travailleurs clandestins, en particulier en Italie, en Espagne, au Portugal et en Grèce. En effet, si l'on ne tient pas compte de ces groupes, la main-d'œuvre enregistrée au cours des dernières années semblerait relativement stable. Ailleurs, le nombre de travailleurs étrangers enregistrés a diminué (Allemagne) ou est resté relativement stable (France, notamment). L'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni ont accueilli 6,22 millions de travailleurs étrangers, soit 62,8% du total de l'Europe occidentale.

6.1.2 Europe centrale et orientale

On ne dispose que de données limitées sur les populations de travailleurs étrangers en Europe centrale et orientale. L'enregistrement de la main-d'œuvre étrangère est beaucoup plus inégal et la fréquence relative du travail clandestin ou illégal est probablement plus élevée qu'en Europe occidentale. Pour les pays figurant dans le Tableau 11, cette population étrangère était de quelque 486.000 personnes au total. La République tchèque et la Hongrie ont augmenté leur nombre de travailleurs étrangers durant la période concernée.

6.2 Flux de main-d'œuvre

Ces dernières années, l'afflux de main-d'œuvre étrangère enregistrée a été modeste dans la plupart des pays, l'Allemagne étant le premier pays de destination (Tableau 12 et Figures 8a-d). Dans la plupart des pays d'Europe occidentale pour lesquels on dispose de données, le nombre annuel de migrants est inférieur à 20.000. Ce chiffre est plus élevé à la fin qu'au début de la période pour un plus grand nombre de pays, mais seuls l'Allemagne et le Royaume-Uni ont connu une forte augmentation.

Dans les pays d'Europe centrale et orientale, la situation a été variable. Les flux de travailleurs immigrés ont augmenté en Hongrie et en Pologne, baissé en République tchèque et en Slovaquie et sont restés stationnaires et faibles en Bulgarie et en Roumanie.

On ignore le nombre total des personnes d'Europe centrale et orientale qui travaillent en dehors de leur pays, mais les données sur le nombre total de ressortissants étrangers pour les pays de

l'EEE fournissent quelques indications (Tableau 13). Comme il fallait s'y attendre, le plus grand nombre se trouve en Allemagne, suivie par la Suisse, l'Autriche et l'Italie. Il existe des différences en fonction de la nationalité. En Finlande, la plupart des ressortissants étrangers viennent de l'ex-URSS. Les Polonais ne se trouvent pas en Allemagne, mais en France, en Italie et au Royaume-Uni.

Quelque 3.000 travailleurs sous contrat et 40.000 intérimaires des PECO se rendent en Allemagne chaque année dans le cadre d'accords bilatéraux. Le visa n'étant plus exigé des travailleurs de la plupart des pays d'Europe centrale et orientale lors de leurs déplacements en Europe occidentale pour une durée n'excédant pas trois mois, il est relativement simple de s'y rendre, de dépasser la durée légale du séjour et de trouver un travail au noir. Il semble que ces migrations se font le plus souvent vers les nouveaux pays d'immigration de l'UE, notamment l'Europe septentrionale et l'Irlande. L'Espagne et le Portugal viennent d'engager des négociations avec certains Etats déterminés des PECO afin de conclure des accords bilatéraux destinés à endiguer l'arrivée de travailleurs de ces régions (Laczko, 2002). Les migrations des PECO, quelle que soit leur forme, y compris les « migrations pendulaires » et le petit commerce se font en grande partie en direction d'autres pays d'Europe centrale et orientale plutôt que vers l'Europe occidentale (Kraler et Iglicka, 2002). Dans certains de ces pays, la gestion des migrations de main-d'œuvre prend une nouvelle tournure, la République tchèque, par exemple, a mis en place un système de points par lequel les migrants sont sélectionnés en fonction de leurs compétences et de leurs qualifications (ibid.).

6.3 Migration de main-d'œuvre en Europe centrale et orientale

Les pays de cette région sont à la fois importateurs et exportateurs de main-d'œuvre. A mesure que les contrôles se sont renforcés aux frontières de l'Europe occidentale et que des mesures ont été prises pour freiner les migrations clandestines (y compris le trafic de main-d'œuvre et la contrebande humaine), les pays traditionnellement de « deuxième choix » pour les migrants venus de plus loin sont devenus des pays de « premier choix » (Kraler et Iglicka, 2002). L'élargissement de l'Union Européenne vers l'Est et la reconnaissance des *acquis* par les pays d'Europe centrale et orientale créent une nouvelle zone tampon au delà de leurs frontières en Bulgarie, en Roumanie, en Ukraine et en Croatie. Ces pays devront vraisemblablement s'attendre à gérer un plus grand nombre de migrants en transit vers l'ouest et deviendront peut-être les nouvelles « antichambres » de l'UE.

Le nombre de travailleurs étrangers (en grande partie saisonniers) employés dans l'économie parallèle polonaise en 1999 était estimé à 200.000 (OCDE, 2001). Les statistiques polonaises indiquent que le nombre d'émigrés ayant une formation supérieure a baissé (moins de 2%), alors qu'en Roumanie ils représentent plus de la moitié de la population émigrée, mais cette proportion diminue (OCDE, 2001). Les émigrés ukrainiens ont un niveau de formation moins élevé, ce qui explique qu'on les retrouve dans des emplois moins qualifiés et intérimaires (Bedzir, 2001).

Les migrations de main-d'œuvre vers les PECO diffèrent beaucoup en fonction de la durée, des compétences et de l'origine des migrants (Wallace, 1999 ; Kraler et Iglicka, 2002). Ces travailleurs tendent à être employés plus fréquemment que les autochtones dans le secteur privé et les petites entreprises et occupent généralement des emplois plus précaires. Parmi les migrants, des différences se dessinent en fonction de la nationalité. Ainsi, les Roumains et Ukrainiens se retrouvent par exemple travailleurs occasionnels, saisonniers ou dans le bâtiment et les travaux publics. Contrairement aux immigrés venus d'autres pays de l'Europe

de l'Est et de l'ex-URSS, les Chinois et les Vietnamiens ont souvent leur propre entreprise, en particulier dans la restauration et l'import-export (Kraler et Iglicka, 2002).

S'agissant de migration de main-d'œuvre, Kraler et Iglicka (ibid.) distinguent trois groupes de pays et définissent les principales caractéristiques de leur main-d'œuvre étrangère. Un premier groupe, les « pays d'immigration à part entière ou les nouveaux pays d'immigration » dans lesquels les travailleurs immigrés constituent une partie importante de la main-d'œuvre totale et/ou sont des résidents de longue durée ou permanents (par exemple la République tchèque, la Hongrie, la Slovénie, la Slovaquie). Un deuxième groupe, les pays de migration importante mais temporaire ou de transit, dans lesquels les immigrés constituent une partie importante (souvent clandestine) de la main-d'œuvre (Pologne, Bulgarie, Roumanie). Enfin, un troisième groupe où l'immigration est peu importante et où les immigrés sont surtout des professionnels, généralement originaires de l'Ouest (Estonie, Moldova).

6.4 Marchés du travail informels en Europe centrale et orientale

Il est impossible d'évaluer le nombre de personnes travaillant au noir en Europe centrale et orientale, mais on pense que le chiffre est considérable. Les secteurs privilégiés incluent le bâtiment, l'agriculture et les emplois de maison. Les petites entreprises ont davantage tendance à recourir aux travailleurs clandestins, les patrons employant souvent leurs compatriotes. En Pologne, Okolski (1996, 1999) a souligné le rôle des travailleurs étrangers clandestins dans les petites entreprises textiles et la maroquinerie, en République tchèque et en Hongrie on les retrouve dans le bâtiment, l'agriculture et les forêts (Maresova, 1999 ; Juhasz, 1999). Dans de nombreux pays de la région, y compris les Etats baltes, l'ex-République de Macédoine, le Bélarus et l'Ukraine, on a peu d'informations sur l'utilisation de la main-d'œuvre clandestine ou de transit (Kraler et Iglicka, 2002).

6.5 Elargissement de l'Union Européenne

L'année 2002 a été marquée par l'approbation par le Conseil de l'Europe du calendrier prévu pour l'élargissement de l'UE vers l'Est. En prévision de cette décision, plusieurs études ont été entreprises ces dernières années pour tenter d'évaluer les conséquences probables des migrations. Bien qu'ils soient généralement assortis de mises en garde quant à leur fiabilité, les chiffres avancés ne sont pas élevés (Dustmann, 2003). De l'avis général, quelque 250.000 à 300.000 personnes des PECO partiront chaque année vers l'Ouest, et la durée de ce mouvement dépendra de la rapidité et du succès de la transformation économique des pays d'origine. Globalement, ces chiffres indiquent que 3% peut-être de la population des pays candidats à l'UE se déplaceront. D'autres mouvements sont peu probables, quel que soit le développement économique, car le potentiel migratoire des PECO va vraisemblablement décroître pour des raisons démographiques (Fassmann et Münz, 2002). Jusqu'à présent, plusieurs pays de l'UE (y compris le Royaume-Uni et l'Irlande) se sont prononcés pour la liberté de circulation des citoyens des nouveaux Etats membres dès leur entrée dans l'UE, tandis que d'autres (dont l'Allemagne et l'Autriche) demandent une période de transition.

7. MIGRATIONS EN EUROPE DU SUD

L'on peut aujourd'hui considérer les quatre pays méditerranéens, Portugal, Espagne, Italie et Grèce comme des pays d'immigration. Ces dernières années, leurs statistiques relatives à l'immigration se sont améliorées et de nouvelles informations sur les caractéristiques de leurs populations étrangères sont disponibles à la suite des nouveaux programmes de régularisation.

7.1 Portugal

L'immigration a considérablement évolué au Portugal au cours de la dernière décennie. Le pays est devenu un pays d'immigration nette, il montre un engouement pour une main d'œuvre étrangère peu qualifiée et depuis peu un glissement géographique s'est opéré dans l'origine des migrants.

Le Portugal a enregistré un excédent migratoire net depuis le début des années 1990, les résultats du recensement de 2001 indiquant un surplus migratoire annuel moyen de plus de 35.000 personnes, dû à la fois au retour de ses ressortissants (estimé à 12.600 personnes en 2000) et à l'installation définitive d'étrangers (Malheiros, 2001). Cette deuxième composante est prépondérante depuis peu, bien que jusqu'en 2001 la répartition selon le pays d'origine ait suivi le schéma traditionnel. En 2000, les étrangers ont déposé 18.000 demandes de permis de résidence dont 44% provenaient de ressortissants des Pays africains de langue officielle portugaise (PALOP), 11% du Brésil et environ 20% d'Espagne, d'Allemagne, du Royaume-Uni et de France.

Cette situation a changé à la suite de la nouvelle loi sur les ressortissants étrangers de janvier 2001 qui donnait aux étrangers possédant un contrat de travail mais pas de visa en cours de validité la possibilité de légaliser leur situation par l'obtention d'un permis permanent. Sur près de 100.000 permis ainsi accordés au cours des trois premiers trimestres, plus de la moitié ont été délivrés à des personnes (53%) venant d'Europe de l'Est, en particulier d'Ukraine, tandis qu'un dixième d'entre elles seulement étaient originaires de pays africains de langue officielle portugaise (PALOP). Il s'est donc produit un glissement important dans la structure de l'immigration vers une nouvelle région d'origine et des immigrés qui ne parlent pas le Portugais. On constate également que les nouveaux immigrés sont plus éparpillés dans les différentes régions du Portugal et qu'une grande partie est relativement qualifiée.

Les travailleurs étrangers constituent aujourd'hui une composante importante du marché de l'emploi portugais. Bien que situés traditionnellement aux deux pôles du continuum professionnel, emplois professionnels hautement qualifiés et postes de direction d'une part et emplois peu qualifiés d'autre part, on les retrouve de plus en plus dans ces derniers, (bâtiment, nettoyage, agriculture, hôtels et restauration) (Malheiros, 2001). Ceci reflète l'incapacité du marché de l'emploi national à répondre aux besoins des employeurs et la réponse apportée à ces besoins par des trafiquants de main-d'œuvre, ce qui explique la forte présence de travailleurs clandestins. Pour lutter contre ce phénomène, le gouvernement a pris certaines mesures ; il a créé un permis permanent afin de régulariser la situation des travailleurs non déclarés, il a signé des accords d'immigration avec certains pays (par exemple la Bulgarie et la Roumanie) afin de faciliter le recrutement de travailleurs et a cherché à mieux coordonner les différents ministères concernés par la mise en application de

la politique d'immigration qui comporte des mesures destinées à améliorer l'intégration au plan local.

7.2 Espagne

Le nombre de résidents et de travailleurs étrangers a augmenté en Espagne et le pays est aujourd'hui un pays d'immigration nette. A la fin des années 1990, le taux d'accroissement annuel du nombre de résidents étrangers était de l'ordre de 12 à 18 %, le double de celui de la première moitié de cette décennie (Izquierdo Escribano, 2001). En 1999, la main d'œuvre étrangère était concentrée dans les emplois de maison (31%), l'agriculture (20%), les hôtels et la restauration (12%), ce dernier domaine ayant connu avec le bâtiment les plus fortes augmentations (Izquierdo Escribano, 2000). Les Marocains étaient les plus nombreux (36%) suivis par les Equatoriens, les Péruviens et les Chinois.

La politique de régularisation a modifié le nombre et la composition de la population étrangère de l'Espagne. A la fin de 2001, le nombre d'étrangers en situation régulière était d'environ 1,25 millions, plus de 3 % de la population totale et en nette évolution par rapport aux tendances précédentes. Les flux en provenance de l'Europe de l'Est ont augmenté plus rapidement que ceux de l'Europe occidentale. Mais ce sont les flux venus de pays non européens qui ont augmenté le plus rapidement et en 2001, un immigré sur trois ayant obtenu un permis de résidence (y compris les légalisations) venait d'Afrique et un sur quatre d'Amérique Latine. Le Maroc continue à fournir le plus grand nombre d'immigrés, mais l'Algérie, le Sénégal et le Nigeria sont également très importants aujourd'hui. Il y a également eu une modification dans les flux d'Amérique Latine, l'Equateur et la Colombie étant actuellement plus importants que la République Dominicaine et le Pérou, qui venaient en tête au début des années 1990.

Le programme de régularisation en 2000-2001 a suscité environ 250.000 demandes. Les Marocains ont été les plus nombreux (27%) suivis par les Equatoriens (9%) et les Colombiens (6%). Les Chinois, les Roumains, les Pakistanais, les Algériens, les Nigériens et les Sénégalais représentaient chacun 3 à 5% du total. La répartition des demandes de légalisation par secteur d'activité reflète deux phénomènes différents : une forte augmentation des emplois temporaires, en particulier dans le bâtiment, les emplois de maison, les hôtels et la restauration, et le développement de l'économie parallèle dans l'agriculture. Environ 27% des personnes dont la situation a été régularisée travaillaient comme employées de maison, 21% dans le secteur agricole et 10% dans le bâtiment.

7.3 Italie

L'Italie s'est longtemps caractérisée par un tissu complexe d'origines migratoires. Les cinq pays-sources principaux ne fournissent qu'un peu plus du tiers de la population étrangère (Chaloff, 2001), généralement beaucoup moins importante que dans beaucoup d'autres pays de l'Union Européenne. De nouveaux groupes, Européens de l'Est, Sud-Asiatiques, Latino-Américains et Chinois remettent en question la prépondérance traditionnelle des Nord-Africains et des Philippins.

Comme pour les autres membres méditerranéens de l'UE, les statistiques italiennes relatives à l'immigration sont le reflet de ses programmes de régularisation. Selon tous les indicateurs disponibles, l'année du millénaire a vu une augmentation continue de la population étrangère en Italie (Chaloff, 2001). Deux fois plus de nouveaux permis de séjour ont été délivrés en 1999 et 2000 qu'en 1998, la moitié d'entre eux à des gens bénéficiant de l'amnistie de 1998. Cette régularisation a pour effet de fausser l'analyse des données de l'immigration pour 1999 et 2000 en gonflant le nombre de travailleurs immigrés car un grand nombre de ceux qui avaient demandé à bénéficier des mesures d'amnistie étaient des travailleurs clandestins. On peut néanmoins s'attendre à ce que l'immigration des familles augmente à l'avenir car ces travailleurs dont la situation a été régularisée cherchent à faire venir leur femme et leurs enfants.

Les grandes tendances migratoires des années 1990 se sont poursuivies dans le nouveau millénaire. La plupart des immigrés en situation régulière ne viennent pas de l'EEE ni d'autres pays riches, 59% sont originaires d'Europe de l'Est, 19% de l'Asie du Sud-Est, 15% d'Afrique du Nord et 11% d'Amérique latine. Les populations étrangères en tête de liste ont toutes augmenté en 2000 et leur classement n'a pas changé de manière significative. Dans l'ensemble, cependant, trois tendances semblent se faire jour : d'importantes populations stables sur le long terme caractérisées par le regroupement des familles (par exemple Maroc, Philippines) ; de nouvelles populations étrangères, importantes et en augmentation rapide sans grand déséquilibre entre les sexes (Chine et Albanie) ; de nouvelles populations de main-d'oeuvre immigrée soit masculine, soit féminine (Bangladesh, Equateur) (Chaloff, 2001). La main-d'oeuvre immigrée continue donc à augmenter, principalement dans les emplois peu qualifiés où se situe la plus forte demande du marché de l'emploi italien.

Les emplois de maison sont depuis longtemps l'un des secteurs les plus importants pour les travailleurs étrangers, et les femmes ayant un emploi déclaré dans ce secteur représentent aujourd'hui la moitié de l'ensemble des employés de maison. La plus forte augmentation se rencontre parmi les femmes venues d'Europe de l'Est, tandis que les groupes traditionnels de Philippines et de Capverdiennes restent stables.

Les activités saisonnières sont également importantes pour les immigrés d'Europe de l'Est qui pénètrent dans l'espace Schengen sans visa, travaillent clandestinement pendant quelques mois, souvent sans le moindre contrat, puis s'en retournent chez eux.

Une nouvelle tendance est l'augmentation du nombre d'immigrés travaillant pour leur propre compte. Ceci reflète en partie l'amnistie de 1998 par laquelle 15% des demandeurs se considéraient comme des entrepreneurs, les Chinois en particulier.

7.4 Grèce

Comme les autres pays d'Europe méridionale, la Grèce a également connu une transformation, passant d'un pays d'émigration à un pays d'immigration nette. Mais, les données de ses programmes de régularisation révèlent des différences importantes dans ses flux migratoires lorsqu'on les compare à celles de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie. Trois aspects importants la distinguent : le rôle des ex-pays communistes dans la constitution des flux migratoires, la proximité des pays sources et la prédominance d'un seul pays source (Cavounidis, 2002).

Les changements politiques survenus dans les pays communistes ont intensifié les migrations vers la Grèce au début des années 1990, l'immigration en provenance d'Albanie par ses frontières nord étant particulièrement notable. La plupart des arrivants n'étaient pas de souche grecque ; ils entraient clandestinement ou dépassaient la durée indiquée sur leur visa et ont été à l'origine de la forte augmentation du nombre d'immigrés clandestins vivant et travaillant en Grèce (ibid.). Des statistiques peu fiables ne permettent pas de connaître avec précision le nombre ou les caractéristiques des immigrés en situation régulière.

Il a fallu attendre la campagne de régularisation de 1998 pour avoir des données sur les caractéristiques des populations immigrées en Grèce. La proportion de travailleurs clandestins dans le pays a été estimée à 10% (OCDE, 1999). Mais seuls 20.000 étrangers clandestins ont été expulsés en 1999 (Petropoulos, 2000). D'après les estimations les plus récentes, le nombre de clandestins représenterait de 7,5% à 9,5% de la population totale (Robolis, 2001). Les personnes en provenance des pays anciennement communistes constituent l'essentiel de ces clandestins, avec 86%, dont 65% en provenance de la seule Albanie. Comparativement, les autres pays de l'Europe du Sud sont bien moins concernés par les flux en provenance des ex-pays communistes (Cavounidis, 2002).

La plupart des personnes demandant la régularisation de leur situation n'ont pas révélé leur travail et il n'est donc pas possible de donner une répartition par secteur économique. On peut toutefois penser que les travailleurs clandestins en Grèce occupent les mêmes emplois que leurs collègues des autres pays qui ont bénéficié d'une amnistie. Environ le quart des personnes ayant demandé la régularisation de leur situation étaient des femmes, leur proportion variant selon la nationalité. Les femmes ne représentaient que 2% des travailleurs venus du sous-continent indien, mais 75% des Russes et 80% des Philippins et des Ukrainiens.

En 2001, la Grèce a mis en place une deuxième amnistie qui a suscité plus de 300.000 demandes de régularisation. A elles deux, ces amnisties ont permis de traiter plus de 700.000 demandes de régularisation au total, ce qui donne une idée de l'ampleur réelle de l'immigration de travailleurs en Grèce.

La plupart des immigrés sont venus de pays avec lesquels la Grèce possède une frontière commune. La proximité géographique concerne également l'arrivée de Grecs de souche, environ 250.000, qui ont pu rentrer dans leur pays après 1989. Cette proximité a peut-être servi à développer un ensemble de marchés de l'emploi interactifs entre la Grèce et ses voisins et à favoriser l'émergence de régions économiques transfrontalières sur le modèle de celles de l'Europe centrale.

8. ASILE

8.1 Evolution du nombre de demandeurs d'asile

Une grande partie du débat sur l'ampleur des migrations vers l'Europe et en son sein établit une distinction entre les demandeurs d'asile et les flux migratoires normaux (essentiellement pour l'emploi et le regroupement familial). Il y a de bonnes raisons à cela. Non seulement les motivations des deux types de mouvements sont différentes mais les données sont aussi collectées et présentées de manière différente. Cependant, la distinction entre les deux est devenue plus en plus floue. De nombreux demandeurs d'asile n'ont pas besoin de protection et tentent de migrer pour des raisons économiques et/ou familiales, alors que la distinction statistique n'est plus claire.

La plupart des ouvrages traitant de l'asile s'attachent aux politiques, aux lois et aux procédures. Peu d'analyses tentent de découvrir pourquoi et comment les demandeurs d'asile optent pour certaines destinations, mais des études récentes soulignent l'importance des passeurs dans ce domaine. Une étude, réalisée en grande partie aux Pays-Bas, en Belgique et au Royaume-Uni, et avec quelques références tirées d'ouvrages nord-américains, révèle que la plupart des demandeurs d'asile sont mal informés des pays de destination possibles : en effet, les rumeurs jouent un rôle important (Böcker et Havinga, 1998). Dans la plupart des cas, le choix du pays d'asile n'est pas le fruit d'un choix conscient et rationnel de la part du demandeur et ne résulte certainement pas d'une comparaison des avantages et des inconvénients des diverses options. L'étude a dégagé quatre facteurs interdépendants qui contribuent grandement à expliquer les schémas de choix de destination par les demandeurs d'asile : l'existence de communautés de compatriotes, des liens coloniaux, la connaissance de la langue et, de plus en plus importants, les passeurs et trafiquants. Les effets de migration en chaîne semblent importants, surtout par le biais de réseaux d'amitié et de parenté. Les politiques d'asile et l'accueil varient d'un pays à l'autre, mais, dans l'ensemble, la politique adoptée en matière de visas semble jouer un rôle plus important.

8.2 Tendances quant aux pays de destination en Europe occidentale 1995-2001

Depuis le milieu des années 1980, le nombre des demandeurs d'asile en Europe occidentale et leur pays de destination sont variables. En 1985, cette région a accueilli au total 169.710 demandeurs d'asile ; elle a enregistré un pic en 1992, avec 695.580 demandes. En 1995, ce chiffre était retombé à 293.500 pour remonter en 1998-99, surtout à cause de la situation dans les Balkans, avant de chuter à nouveau à 418.000 en 2000. La tendance est cependant légèrement repartie à la hausse, avec 420.000 demandes en 2001 et 425.400 en 2002 (Tableau 14 et Figures 9a-f). La tendance générale a donc été à la baisse en 1995-96, suivie d'une hausse au cours des trois années suivantes puis d'un nouveau fléchissement dans les premières années du nouveau millénaire, avant de repartir légèrement à la hausse ces dernières années. Dans l'ensemble, l'Europe occidentale a connu une augmentation de 42% du nombre de demandeurs d'asile entre 2002 et 2001.

Les Tableaux 14 et 15 illustrent la grande diversité des situations dans les pays mentionnés. Ils montrent combien la situation a changé en Allemagne. Ce pays accueillait 43,5% des demandeurs d'asile en 1985, près des deux tiers en 1992, mais seulement 17% en 2002. Le nombre de ses demandeurs d'asile n'a cessé de chuter entre 1995 et 2000, mais il a augmenté en 2001. La France, par contre, a enregistré une forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile après 1998, même si elle ne représentait plus, en 2002, que 11,9% du

total de l'Europe occidentale. La situation du Royaume-Uni a changé radicalement, puisqu'il est passé de seulement 3,7% du total en 1985 à 26% en 2002, détrônant l'Allemagne de sa position traditionnelle de première destination. Les autres pays ayant connu une augmentation importante du nombre de demandeurs d'asile au cours des dernières années sont l'Autriche, la Belgique et le Danemark. Depuis 1995, les principales augmentations en proportions (parfois, comme en Grèce, à partir d'un faible seuil) se rencontrent en Irlande, Autriche, Grèce, Suède et Danemark. Seules l'Allemagne et l'Italie ont enregistré une diminution.

L'année 2001-02 illustre parfaitement la volatilité des tendances en matière de demande d'asile. Pour les pays dans lesquels des comparaisons sont possibles, six ont eu moins de demandes, dix en ont eu davantage et un seul n'a pas enregistré de changement. L'explication de ces tendances est complexe. Elles sont tout autant le reflet d'une combinaison de situation géographique, de changements législatifs, de réseaux d'immigrés, de meilleurs systèmes de gestion des frontières que des activités des passeurs et trafiquants. Ce qui semble émerger, c'est une évolution vers une répartition plus uniforme des demandes d'asile à travers l'Europe occidentale.

Il y a eu aussi des variations importantes dans la pression exercée par les demandeurs d'asile, mesurée par le nombre de demandes pour 10.000 personnes (Tableau 15). Pour l'ensemble de l'Union Européenne, elle est passée de 4,4 en 1985 à 10,1 en 2002, avec un pic de 18,3 en 1992, dû principalement aux conflits dans l'ex-Yougoslavie. Les pays ayant connu la plus forte pression en 2002 sont des pays dont la population est relativement faible, l'Autriche, la Norvège, la Suisse et l'Irlande. En Irlande, les demandes d'asile, très peu nombreuses au départ, augmentent depuis le début des années 1990, ceci étant dû à son économie prospère d'une part, et de l'autre à sa loi sur la citoyenneté. A l'autre extrémité de l'éventail, le Portugal, l'Italie, l'Espagne et la Finlande ont peu de demandes d'asile, par suite de leur position géographique, leur popularité toute relative en tant que destinations pour les demandeurs d'asile et leur législation en matière de droit d'asile. Ce qu'on ne sait pas vraiment, toutefois, c'est dans quelle mesure ces chiffres reflètent l'enregistrement des flux de demandes d'asile.

8.3 Demandes d'asile en Europe centrale et orientale 1995-2001

Pour la plupart des pays de la région, les années 1990 ont marqué une évolution dans la législation sur l'immigration et le droit d'asile ainsi que dans les données statistiques. Ces pays étaient le plus souvent amenés à envoyer plutôt qu'à recevoir des demandeurs d'asile. Même lorsqu'ils ont commencé à recevoir des demandes d'asile, la plupart de celles-ci étaient un moyen de rester dans le pays avant une tentative pour se rendre en Europe occidentale, bien plus qu'une demande d'asile réelle. Certains indices récents montrent que les demandeurs d'asile cherchent maintenant à s'établir dans les pays d'Europe centrale et orientale en raison de leur liberté politique et de leur croissance économique. Eux aussi, sont devenus à présent des destinations attrayantes.

Les données concernant les demandes d'asile en Europe centrale et orientale restent très incomplètes, et, dans la majorité des cas, les chiffres recueillis sont peu élevés. En 2002, 34.500 demandes ont été enregistrées dans les sept pays observés, ce qui représente une baisse importante par rapport aux 46.700 demandes de l'année précédente. Toutefois, à l'exception de l'année 2002, la tendance générale est repartie à la hausse depuis. Il s'ensuit que dans certains pays de la région les demandes dépassent maintenant celles de certains pays d'Europe

occidentale. En général, le nombre de demandes enregistrées reflète la situation économique du pays. La République slovaque a été la destination la plus populaire en 2002, avec 28% des demandes enregistrées par les pays figurant au Tableau 14, suivie par la République tchèque, avec 25% des demandes, et la Hongrie, avec presque 20%.

8.4 Demandes d'asile en Europe 2003

8.4.1 Demandes selon la destination

Les demandes d'asile pour les neuf premiers mois de 2003 sont présentées dans le Tableau 16. Pour l'ensemble de l'Europe, on en a enregistré environ 222.700, dont 198.800 pour l'Europe occidentale. Il est à noter que ces chiffres sont inférieurs à la réalité, car ils ne comprennent pas l'Islande, l'Italie et le Royaume-Uni, pour lesquels les données couvrant la totalité de cette période de neuf mois ne sont pas disponibles. Le plus grand nombre de demandes a été enregistré en septembre mais le rythme a varié au cours de l'année et aucune tendance précise ne s'est dégagée. En projection annuelle, ces chiffres donneraient un total d'environ 297.000 demandeurs d'asile, soit seulement 87% du total enregistré en 2002 (sans l'Islande, l'Italie et le Royaume-Uni). Pour l'Europe centrale et orientale, cette projection laisse apparaître, pour la deuxième année consécutive, une baisse par rapport à l'année précédente. S'il en est ainsi, cela signifie que l'augmentation des demandes d'asile dans cette région, constante ces dernières années, a pris fin ; mais peut être n'est-ce que temporaire.

En 2002, le Royaume-Uni est devenu la première destination en Europe occidentale, avec près du quart des demandes. Si nous ne disposons pas des chiffres du Royaume-Uni pour les trois premiers trimestres de 2003, ceux des deux premiers trimestres sont disponibles. Au cours de ces six mois, c'est de nouveau le Royaume-Uni qui a enregistré le plus grand nombre de demandes, avec juste un peu plus de 33.000. Pour comparaison, l'Allemagne en a enregistré 26.000 et la France 24.000. Pour les pays d'Europe centrale et orientale, les premières destinations étaient la République tchèque, la Slovaquie et la Pologne.

8.4.2 Demandes selon l'origine

Les 20 premiers pays d'origine ont fourni presque les deux tiers de tous les demandeurs d'asile en Europe (Tableau 17). La principale origine des demandeurs, au cours des neuf premiers mois de l'année, a été la Russie, avec 8,3% du total, suivie par l'Irak, la Serbie-Monténégro et la Turquie. Aucun autre pays d'origine ne représentait plus de 5% du total. Sur les trois principales origines, les flux en provenance de Russie se sont accrus tout au long de la période, à l'exception du mois de février ; ceux en provenance d'Irak ont diminué sur toute la période, avant d'augmenter en septembre. Quant aux demandeurs en provenance de Serbie-Monténégro, leur nombre a diminué pendant la première moitié de la période, avant d'augmenter et d'arriver en fin de période à un niveau légèrement supérieur à celui du début.

Le Tableau 17 illustre l'étendue du champ migratoire des demandeurs d'asile en fonction de leur pays d'origine, l'Europe, le Moyen-orient, l'Asie du Sud-est et de l'Est ainsi que l'Afrique figurant dans ce Tableau.

8.5 Evolution des décisions relatives aux demandes d'asile 1995-2002

Il est difficile d'interpréter les statistiques sur les demandes d'asile en raison du délai qui s'écoule entre le dépôt de la demande et la décision qui est prise à son sujet. Une autre complication tient à la procédure de recours qui peut signifier plusieurs «décisions» concernant une même demande. La manière dont elles sont comptabilisées dans les statistiques affecte le taux de reconnaissance. Le Tableau 18, établi d'après les données du HCR, indique le nombre de décisions en matière d'asile concernant des pays déterminés, ainsi que la proportion de demandeurs qui ont obtenu le statut prévu par la Convention de 1951.

Au cours de la période 1995-2002, 3,4 millions de décisions ont été prises. Entre 1995 et 1998, la tendance était à la baisse ; elle s'est inversée par la suite. Entre 2001 et 2002, l'augmentation a été conséquente, avec 662.000 décisions contre 498.000 l'année précédente, soit un tiers de plus. L'Allemagne a globalement dominé le classement, bien que la tendance y soit à la baisse constante. En 1995, elle représentait environ la moitié du total, mais seulement 20% en 2002 (contre, il est vrai, 16% l'année précédente). En 2002, c'est le Royaume-Uni qui a rendu le plus grand nombre de décisions (147.000), avec 22% du total, ce qui représentait néanmoins une baisse par rapport à 2001, où sa part était de presque un tiers (153.000).

Le pourcentage de demandes acceptées varie considérablement selon les pays et les périodes. Le Tableau 18 indique le pourcentage de décisions accordant le statut de réfugié au plein sens du terme prévu par la Convention de Genève de 1951. Il est généralement assez faible. Pour l'ensemble de la période, 387.000 personnes ont obtenu ce statut, soit un pourcentage de reconnaissance de 11,4%. Dans l'ensemble, il n'y a pas eu de variations importantes d'une année à l'autre, la fourchette se situant entre 10,7 et 14,9%.

Les variations ont été importantes d'un pays à l'autre, le pourcentage le plus élevé se rencontrant à Malte, en Turquie, en Slovaquie et en Belgique. Dans la plupart des pays, moins d'une demande sur cinq a été acceptée et souvent, moins d'une sur dix seulement. En 2002, la Turquie a dominé les statistiques quant au pourcentage de décisions accordant le droit d'asile. Dans les deux pays qui ont pris le plus de décisions – le Royaume-Uni et l'Allemagne –, le taux de demandes acceptées était faible, avec respectivement 14,9% et 5,0% respectivement.

Le droit d'asile au plein sens du terme n'est pas le seul statut de protection, bien qu'il soit plus difficile d'obtenir des statistiques fiables sur les autres formes. La plupart des pays ont une forme ou une autre de statut « B », accordant le droit d'asile pour des motifs humanitaires mais sans droits de réfugié au plein sens du terme. Diverses formes de protection temporaire ont été proposées par les gouvernements européens ces dernières années, essentiellement aux citoyens de l'ex-Yougoslavie. De telles formules dépassent la Convention du HCR et partent du principe qu'à la fin du conflit les personnes bénéficiant d'une protection retourneront dans leur pays.

9. MIGRATION DE COMPETENCES

9.1 Introduction : le marché migratoire international pour les compétences

L'émergence d'un marché migratoire international au cours des deux dernières décennies ne fait plus de doute. Ce marché affecte tous les niveaux de connaissances, mais surtout les personnes hautement qualifiées pour lesquelles les pays sont en concurrence et il existe actuellement un schéma complexe de mobilité de professionnels, de cadres et de techniciens. Parce que ces mouvements sont multidirectionnels, et concernent la plupart des Etats à un degré plus ou moins important, nous pouvons les qualifier d'« échanges internationaux de cerveaux ». Certains pays sont aujourd'hui plus actifs que d'autres dans leurs efforts pour tirer un bénéfice net de tels échanges.

La concurrence sur le marché migratoire international a été encouragée par les gouvernements. Elle a été initiée dans les années 1980 par l'Australie et le Canada, suivis dans les années 1990 par les Etats-Unis. Il y a peu de temps encore, l'Europe se tenait en grande partie à l'écart de ce mouvement, n'intervenant que très rarement et évitant de débattre de la concurrence dans le marché migratoire pour les compétences. Les employeurs du monde entier se trouvent aujourd'hui confrontés à la nécessité d'utiliser de nouveaux procédés et de nouvelles technologies qui réclament des compétences spécifiques et ils se rendent compte qu'ils doivent être compétitifs au plan international, où leurs principaux concurrents sont les Etats-Unis, l'Australie et le Canada et un nombre croissant d'Etats européens.

9.2 Les principales forces du marché

Le marché migratoire international pour les compétences est mû par deux facteurs principaux : une tentative pour augmenter le réservoir national de compétences par l'acquisition de ressources humaines de haut niveau et l'élaboration de politiques visant à résoudre le manque de compétences spécifiques.

9.2.1 Recrutement de compétences

Le premier facteur repose sur la prémisse que des migrants très qualifiés sont source de bénéfices financiers pour l'économie du pays d'accueil. Bien que certaines de leurs conclusions soient ambiguës ou contradictoires, des études menées dans des pays aussi divers que le Royaume-Uni, le Danemark, l'Allemagne, l'Australie, Singapour et les Etats-Unis ont prouvé que plus le niveau de compétences des immigrants est élevé, plus il y a de chances pour que les bénéfices financiers nets qu'en tirera l'économie soient élevés (Gott et Johnston, 2002). Autrement dit, plus vos immigrants sont qualifiés, plus le bénéfice économique est important. Dans l'ensemble ces études concluent que le résultat est positif.

Les études montrent également que les retombées financières varient selon l'origine des migrants, les plus grands bénéfices étant apportés par les migrants des pays dont le PIB est élevé. Il n'est donc pas surprenant que les pays qui cherchent encore à attirer des immigrants permanents, notamment l'Australie, le Canada, la Nouvelle Zélande et les Etats-Unis, mettent de plus en plus l'accent sur les possibilités d'accès réservées aux personnes très qualifiées. Parmi les principales motivations figurent les opportunités offertes aux entrepreneurs de secteurs de pointe : en 1998, par exemple, les ingénieurs chinois et indiens

dirigeaient le quart des entreprises de haute technologie de la Silicon Valley, leurs entreprises fournissaient 58.000 emplois. D'autres incluent la mondialisation des activités des sociétés et la création par les multinationales d'emplois internationaux associés à des perspectives de carrières internationales.

D'autres pays ont suivi. Le nouveau « Highly Skilled Migrant Programme » du Royaume-Uni qui a débuté en janvier 2002, vise à permettre à des personnes représentant un capital humain élevé d'immigrer au Royaume-Uni afin d'y chercher et d'y exercer un emploi ; il encourage en fait les étrangers très qualifiés à se déclarer eux-mêmes candidats à l'immigration. Il repose sur un système de points prenant en compte les diplômes universitaires, l'expérience professionnelle, les gains précédents, les réalisations dans des domaines déterminés et également des compétences prioritaires (celles-ci concernant essentiellement les médecins étrangers diplômés).

9.2.2 Pénurie de compétences spécifiques

Les permis de travail existent depuis longtemps et sont un moyen pour les pays de s'assurer des compétences de l'étranger quand elles sont déficitaires chez eux. Ils ont été le plus souvent perçus comme des mesures à court terme pour résoudre des carences temporaires ou faire venir des spécialistes et des cessionnaires de sociétés. Aujourd'hui, de nombreux pays industrialisés répertorient les compétences spécifiques qui leur font défaut et adoptent de nouveaux systèmes ou programmes gouvernementaux pour les trouver. Il peut y avoir une pénurie de compétences par suite du manque d'efficacité du marché du travail international et des disparités dues à une plus forte demande, supérieure aux possibilités de formation locale, ou encore à l'inadéquation de l'offre au taux de salaire en vigueur. Ces dernières années, de nombreux pays ont connu une forte pénurie de compétences dans deux secteurs en particulier : l'informatique (y compris les praticiens et les utilisateurs) et les domaines les plus qualifiés des services publics, en particulier la santé (essentiellement les infirmiers) et l'éducation. Les stratégies et les méthodes pour recruter des personnes possédant des qualifications spécifiques dans les professions en déficit ont été élaborées essentiellement par les employeurs, les gouvernements jouant le rôle de médiateurs.

L'une des mesures les plus connues pour attirer des compétences spécifiques a été mis en œuvre en Allemagne. Des étrangers possédant un diplôme en informatique ou qui ont fait des études d'informatique dans une université allemande peuvent demander une « carte verte ». Ceux qui ne possèdent pas de diplôme d'informatique peuvent la demander si leurs compétences dans ce domaine sont confirmées par un contrat pour un salaire annuel de plus de 100.000 DEM. Le document est valable cinq ans maximum et les demandes seront reçues jusqu'au 31 juillet 2003. Les détenteurs de cette carte peuvent changer d'employeur en Allemagne sans qu'il soit nécessaire de vérifier auprès du marché de l'emploi si un spécialiste allemand ou de l'Union Européenne est disponible pour occuper le poste vacant.

L'idée qui veut que dans un marché du travail étroit, il soit possible de répondre à la demande de personnel par des flux croissants de travailleurs étrangers a retenu l'attention des médias ainsi que des analystes et consultants du marché. Est-ce là une solution efficace, c'est toute la question. S'agissant des compétences en informatique, le recul du marché l'année dernière a prouvé que le recours à l'immigration peut ne pas être une nécessité permanente et a attiré l'attention sur la meilleure façon pour les pays de gérer les programmes de migrations temporaires.

9.3 Types de politiques de recrutement des compétences

Cette section repose sur l'analyse récente de certains programmes spécifiques mis en place par des pays européens pour attirer des personnes hautement qualifiées (McLaughan et Salt, 2002). A des fins de comparaison, il sera également fait référence à l'Australie, au Canada et aux Etats-Unis.

Il est possible de dégager certaines grandes spécificités des politiques de recrutement de compétences qui ont été adoptées pour répondre aux pénuries de compétences mentionnées en section 2 ci-dessus.

9.3.1 Modèles de politique d'ensemble

Ils varient d'un pays à l'autre. Dans certains cas, la réglementation et les procédures pour l'obtention du permis de travail ont été simplifiées afin de faciliter l'entrée de migrants très qualifiés, en grande partie à la suite de la pression exercée par les employeurs. C'est le cas notamment de la France, des Pays-Bas et de la Norvège. Les stratégies concernent souvent des carences spécifiques, notamment dans le domaine de l'informatique (en France, Allemagne, Danemark, Canada, Etats-Unis par exemple – ainsi qu'en Australie) ou de la santé (Norvège, Danemark, Irlande notamment). Les mesures peuvent également faire partie de politiques plus larges visant à favoriser la participation des travailleurs étrangers existants, par exemple le projet « pilote » danois qui offre certains avantages aux employeurs qui recrutent des immigrés très qualifiés au chômage. D'autres politiques encouragent le retour d'émigrés très qualifiés (Irlande) ou mettent en place des programmes de formation pour les travailleurs autochtones, en particulier les chômeurs (Allemagne, Pays-Bas). Reconnaissant les difficultés des familles modernes où les deux conjoints travaillent, le Canada a élaboré une formule destinée à faciliter l'accès au marché de l'emploi des épouses de migrants très qualifiés afin de rendre le pays plus attrayant aux travailleurs hautement qualifiés et aux cadres supérieurs d'autres pays.

9.3.2 Exemption de la réglementation et des procédures

Les pays ont parfois cherché à attirer les personnes très qualifiées en les exemptant de la réglementation et des procédures en vigueur. Ces mesures comprennent l'exemption des contrôles auprès des marchés du travail nationaux ou régionaux, permettant ainsi au gouvernement d'offrir des « visas ultrarapides » : les gouvernements danois et hollandais ont adopté cette voie. En Irlande, les conditions requises pour obtenir un permis de travail ont été assouplies pour certains travailleurs très qualifiés, en particulier les personnes transférées au sein d'une même entreprise, tandis que les contrôles imposés par le marché de l'emploi ont été supprimés pour les conjoints de détenteurs de permis de travail aux Pays-Bas et au Canada.

9.3.3 Simplification des procédures

Il s'agit là d'une autre stratégie. Les employeurs peuvent s'adresser à l'Agence nationale pour l'emploi sans passer d'abord par les agences locales (Pays-Bas), ou bien l'Agence nationale n'est plus tenue d'envoyer aux agences régionales les demandes des employeurs à la recherche de travailleurs pour les secteurs déficitaires afin qu'il soit procédé à un contrôle au niveau du marché (Danemark). Il peut également y avoir une auto-évaluation des

compétences avant qu'une demande d'immigration permanente ne soit déposée, ce qui est le cas de l'Australie.

9.3.4 Etudiants étrangers

La croissance des économies basées sur les connaissances dépend davantage que par le passé des compétences intellectuelles, en particulier dans les domaines scientifiques et techniques. Les efforts de certains gouvernements pour exploiter l'internationalisation de l'enseignement supérieur sont un aspect de cette concurrence pour s'approprier des compétences.

Un domaine qui retient de plus en plus l'attention est celui du passage du statut d'étudiant à celui de travailleur, qui permet à des diplômés étrangers de passer directement de l'enseignement au travail sans avoir à retourner dans leur pays à la fin de leurs études. Ce système existe déjà en Australie, en France, en Allemagne, en Norvège et au Royaume-Uni. La formule allemande de la « Carte Verte » a cherché, avec succès, à attirer des étudiants étrangers des universités allemandes diplômés en informatique : ils se sont vus accorder 1.500 des 10.400 premières « Cartes vertes ». Le gouvernement français encourage beaucoup les étudiants étrangers diplômés de ses universités en informatique à travailler en France, mais l'on connaît mal le résultat de cette démarche.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de liens évidents entre les tentatives pour attirer plus d'étudiants étrangers (« éducation pour l'emploi ») et les politiques visant une telle conversion, mais cela semble devoir se faire. Les étudiants des pays pauvres sont attirés par l'existence de pôles d'excellence, en particulier dans les domaines de la recherche scientifique et technique quand il est moins coûteux d'envoyer des étudiants à l'étranger que de développer les installations dans le pays.

Les facteurs culturels et linguistiques ont également leur importance. Les pays dont la langue a une importance prépondérante au plan historique et économique sont plus disposés à accueillir des étudiants étrangers qui profitent de cette expérience pour améliorer des compétences linguistiques qui ont une valeur économique. Il s'ensuit que la proportion d'étudiants se rendant dans les pays où l'enseignement est dispensé dans une langue autre que leur langue maternelle est particulièrement élevée dans les pays de langue anglaise, française et allemande. Les données indiquent que la plus grande mobilité se fait vers les pays de langue anglaise.

9.3.5 Difficultés

Les pays signalent certains problèmes dans la mise en place et la gestion de ces formules spécifiques, en particulier lorsqu'il s'agit d'évaluer le niveau de compétences / qualifications des candidats. Ils soulignent également l'obstacle linguistique à l'intégration et à la bonne exécution des tâches. Une formule est également moins attrayante si elle n'est pas accompagnée d'une possibilité de résidence permanente, si le conjoint ne peut trouver immédiatement un emploi ou s'il n'a aucune chance de se voir embaucher, ou encore si la délivrance du permis de séjour subit des retards. L'immigration apparaît parfois comme un choix à peu de frais au détriment de la main d'œuvre locale. Il existe également des questions qui n'ont pas trouvé de réponse, en particulier que faire des étrangers au chômage et qu'advient-il en cas de récession économique ?

10. IMMIGRATION CLANDESTINE

L'immigration clandestine et en particulier le trafic international de main d'œuvre et la contrebande humaine ont fortement retenu l'attention de divers groupes d'intérêt au cours des dernières années. Peu de régions du monde sont à l'abri de ce que l'on peut aujourd'hui considérer comme une entreprise généralement criminelle et en forte expansion, sans cesse à la recherche de nouveaux marchés. Un grand nombre de migrations de ce type se font sur de très grandes distances, d'autres sont des activités relativement locales.

Il est clair que l'immigration clandestine, le trafic et la contrebande d'êtres humains ont le pouvoir d'attirer l'attention et de diviser l'opinion. Les inquiétudes quant à leurs causes et leurs conséquences sont d'ordre affectif, insistant par exemple, sur la situation dramatique des femmes et des enfants contraints à la prostitution et aux ateliers clandestins. On a souligné le rôle des organisations criminelles dans ce commerce humain aussi rentable et aussi malfaisant que le trafic de drogue ou d'armes. Les gouvernements ont pris des mesures pour lutter contre ce qu'ils estiment être une menace pour leurs frontières. Certains politiciens et certains médias considèrent tous les immigrés clandestins comme des délinquants qu'il convient de renvoyer chez eux le plus rapidement possible. Par contre, les organisations de défense des droits de l'homme estiment que pour beaucoup de demandeurs d'asile, les trafiquants et les passeurs représentent le meilleur espoir de sécurité et que les véritables victimes sont ces migrants qui ont perdu tout contrôle sur leur propre vie.

A mesure que les problèmes soulevés par l'immigration clandestine, en particulier le trafic de migrants et la contrebande humaine, ont pris une importance croissante dans les programmes politiques, leur grande complexité est devenue plus apparente. Mais au sens réel du terme, la rhétorique a devancé la recherche. Il n'existe aucune preuve sérieuse qui pourrait corroborer plusieurs aspects du problème. La méthodologie pour étudier les trafiquants/passeurs et leur clientèle est pratiquement inexistante, le fondement théorique nécessaire à l'analyse est insuffisant et surtout, l'on possède peu d'études empiriques sérieuses et elles sont espacées dans le temps. Ces lacunes sont comblées progressivement. Deux études récentes de l'OIM ont mis en lumière le rôle de plaque tournante de la Turquie dans les migrations clandestines (Içduygu, 2003) et la traite des femmes (Erder et Kaska, 2003).

Les rapports précédents ont étudié assez longuement l'immigration clandestine, le trafic des migrants et la contrebande humaine. Après un bilan des tentatives pour évaluer l'ampleur du phénomène, on trouvera dans le reste de la section une analyse des conclusions auxquelles sont parvenues certaines études récentes.

10.1 Taille de la population clandestine

Toute tentative pour mesurer le nombre de cette population complexe repose sur le principe simple que les gens qui résident clandestinement dans un pays, manifesteront tôt ou tard leur identité sous forme identifiable. Par suite du caractère clandestin de la population en situation irrégulière, aucun type de données n'est vraiment fiable.

Futo et Tass (2001) distinguent quatre causes principales du manque de données sur l'immigration clandestine. Premièrement, la collecte de données relatives aux immigrés clandestins se heurte au problème de l'identification et du comptage des personnes qui ont décidé de passer volontairement inaperçues. Les immigrés clandestins dissimulent même des renseignements personnels importants sur leur statut lorsqu'ils sont appréhendés afin d'éviter le renvoi. Deuxièmement, l'information et les données pouvant établir la clandestinité d'une

personne sont souvent éparpillées entre différentes instances tels les ministères, la police, les agences pour l'emploi, etc., rendant ainsi leur accès difficile. Troisièmement, des problèmes juridiques peuvent également aller à l'encontre de ces calculs, ainsi, dans certains pays, l'entrée clandestine n'est pas un délit en soi, et les statistiques sur les infractions peuvent ne pas prendre suffisamment en compte le phénomène. Enfin, les différentes législations spécifiques à chaque pays et leur définition de la légalité et de l'illégalité conduisent à l'absence de données comparables au plan international en matière d'immigration clandestine.

Il nous faut commencer par admettre que personne ne connaît le nombre de clandestins en Europe ou dans les différents pays. Certains de ces pays ont cherché à évaluer l'ampleur de leur population clandestine par diverses méthodes et hypothèses, mais ces tentatives fournissent tout au plus des indications. Parmi ces indications on retiendra le chiffre de 569.000 travailleurs étrangers clandestins en Italie (Baldassarini, 2001), 90.000 en Belgique (Poulain, 1998) et quelque 70.000 à 180.000 clandestins en Suisse (Piguet et Losa, 2002). On estime que 40.000 travailleurs sont employés clandestinement dans les quatre villes d'Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Utrecht (Van der Leun, Engberson et Van der Heijden, 1998).

On peut estimer la taille de la population clandestine d'un pays à partir du nombre de régularisations effectuées à l'occasion de programmes d'amnistie. Par ailleurs, l'amnistie apporte généralement des informations sur les populations en situation irrégulière. Par la mise en œuvre d'un tel programme, le gouvernement peut déterminer le nombre et les endroits où se trouvent les migrants en situation irrégulière, qui ils sont, comment ils vivent et travaillent et quel genre de travail ils font. Ce programme est en fait un moyen d'évaluer la taille minimale de la population clandestine jusqu'à ce que la situation de ces personnes soit réellement régularisée.

Les programmes d'amnistie ont été relativement courants dans les pays méditerranéens au cours des deux dernières décennies et se sont développés dans certains autres pays. L'analyse des régularisations jusqu'au début de l'an 2000 (Apap et al., 2000) indique que les programmes d'amnistie de la Grèce, de la France, de l'Espagne et de l'Italie ont permis à un total de 1, 75 million de personnes de régulariser leur situation. Le Tableau 19 donne le nombre de demandes de régularisation présentées à l'occasion de programmes d'amnistie dans les Etats européens pour les deux dernières décennies et, à des fins de comparaison, il donne la proportion du nombre de demandes par rapport à la population étrangère enregistrée. Au total, les chiffres sont considérables et, en l'absence de meilleures estimations, le nombre des personnes dont la situation a été régularisée constitue un élément de comparaison pour l'évaluation de la taille de la population clandestine des pays concernés.

10.2 Ampleur du trafic de main-d'oeuvre et de la contrebande humaine.

Un passage en revue des estimations du nombre de migrants introduits clandestinement au niveau mondial et européen fait apparaître deux grandes caractéristiques. Premièrement, il existe une préférence pour les chiffres bien ronds. Deuxièmement, les estimations sont fréquemment reprises et recyclées, et finissent par acquérir une dynamique propre. Une chose est claire : les données sont rares et celles qui sont disponibles proviennent d'une grande variété de sources (Laczko et Gramegna, 2003). Même lorsque des chiffres sont donnés sur le nombre de personnes introduites clandestinement, ils sont souvent faibles, en général présentés en centaines, bien loin des dizaines et centaines de milliers souvent annoncés (*ibid*).

Le Tableau 20 constitue une tentative pour rassembler les différentes estimations de l'ampleur du trafic et de la contrebande aux niveaux mondial et européen. Au niveau mondial, les chiffres avancés sont de 4 millions de personnes concernées chaque année, dont quelque 2 millions de femmes et d'enfants. Pour l'UE, les estimations pour des années aussi éloignées que 1993 et 1999 sont dans la fourchette de 50.000 à 400.000 personnes pour les deux sexes. Le nombre de femmes introduites dans l'UE et l'Europe centrale et orientale dans le cadre d'un trafic ou en contrebande a été évalué à 300.000. L'estimation annuelle toujours considérée comme la plus fiable, parce que l'on connaît les hypothèses sur lesquelles elle est fondée, reste celle faite par Widgren pour l'année 1994, avec un chiffre de 100.000 à 200.000 personnes.

On ignore souvent comment les estimations ont été calculées, bien qu'en général elles reposent sur des hypothèses concernant le rapport entre les personnes appréhendées aux frontières et celles qui réussissent à passer sans se faire repérer. Ainsi, Heckman *et al.* (2000) basent leur estimation du nombre de personnes introduites clandestinement par trafic ou contrebande dans l'UE (400.000 en 1999) sur les statistiques relatives aux interpellations. Ils supposent que pour chaque personne prise à entrer clandestinement dans l'UE (260.000 au total), deux passent sans encombre.

Les problèmes que pose l'utilisation des statistiques de franchissement des frontières pour analyser l'ampleur du nombre de migrants clandestins n'ont guère fait l'objet de commentaires détaillés, et cela parce très peu d'études ont tenté de les mettre à profit. Deux exemples suffiront. Les entretiens de Juhasz (2000) avec des gardes-frontière et des responsables hongrois ont mis en évidence que les estimations de la proportion d'interpellations étaient « nombreuses et diverses même au sein de l'organisation la plus qualifiée pour ce travail, le service des gardes-frontière lui-même ». Aux niveaux supérieurs, il semble régner beaucoup d'optimisme et la conviction qu'un grand nombre de ceux qui ont tenté de franchir la frontière clandestinement ont été appréhendés. Mais « des organes centraux aux unités exécutoires, cet optimisme diminue fortement, et ceux qui patrouillent le long des frontières évaluent leur efficacité à 10% seulement » (*ibid.*).

Les mêmes différences de points de vue concernant la proportion de migrants appréhendés se retrouvent parmi les personnes interviewées pour une étude ukrainienne (Klinchenko *et al.*, 2000). Les responsables et les contrôleurs frontaliers ont déclaré que moins d'un pour cent de ceux qui cherchaient à franchir clandestinement la frontière vers l'Ouest y parvenaient, mais les migrants eux-mêmes parlaient du tiers ou de la moitié. Des problèmes similaires existent dans les tentatives pour évaluer l'ampleur des migrations clandestines. En Ukraine, le Ministère de l'Intérieur a estimé le nombre d'étrangers en situation irrégulière à 20.000 ou

30.000, tandis que certains experts interrogés estimaient qu'on était plus près de la vérité avec un demi à un million de personnes, un calcul basé sur les statistiques des gardes-frontière relatives au nombre de personnes qui entraient ou sortaient du pays (ibid.).

Quant à savoir ce qu'il convient de mesurer, c'est un autre problème. L'étude de Juhasz «(2000) a pris une « tentative de franchissement clandestin de la frontière » comme unité de mesure pour créer une banque de données sur la migration clandestine vers et en provenance de Hongrie. Un tel cas se produit chaque fois qu'une personne est arrêtée. La complexité ne tarde pas à apparaître lorsque l'on s'attache à concevoir des statistiques capables de répondre à la variété de situations possibles. De multiples situations peuvent se présenter pour la même personne qui est arrêtée, renvoyée, tente à nouveau sa chance et est arrêtée une deuxième fois.

L'estimation du nombre de passages clandestins dus au trafic ou à la contrebande présente d'autres difficultés. La fréquence du trafic est probablement grandement sous-estimée dans les statistiques relatives au franchissement illicite de la frontière du fait que la participation du passeur n'est enregistrée que si il/elle est pris, ou si un immigré reconnaît que ce dernier l'a aidé. Juhasz a démontré que la fréquence de la contrebande était sous-estimée et précisé que seul le tiers des migrants des pays asiatiques arrêtés avouaient avoir bénéficié d'une aide quelconque, bien qu'il soit peu probable qu'ils aient eu suffisamment de connaissances des lieux pour franchir seuls la frontière des nombreux pays sur leur route (ibid.).

10.3 Migration clandestine par la Bosnie-herzégovine

L'Europe du Sud-Est est une zone de forte migration clandestine, de trafic et de contrebande humaine. Après la guerre des Balkans des années 1990 la région est devenue une zone de transit pour les migrations clandestines en direction de l'UE, en partie parce que le trafic de drogue et d'armes emprunte certaines routes à travers les Balkans. Une étude récente sur les migrants transitant par la Bosnie-Herzégovine a conclu qu'en l'an 2000, quelque 40.000 à 50.000 migrants avaient utilisé cet itinéraire (Kolakovic, Martens et Long, 2002). Il est extrêmement difficile de contrôler les frontières de la région. La Bosnie-Herzégovine a environ 1.700 km de frontières, dont 40% longent des cours d'eau. L'aéroport international de Sarajevo reste cependant la principale voie d'accès pour les migrants clandestins et trois des principaux itinéraires partent de cette ville. Il semble que l'on ne cherche guère à dissimuler la contrebande et certains hôtels de Sarajevo sont bien connus pour héberger des migrants (ibid.).

Les études montrent la complexité géographique des migrations de transit à travers la Bosnie-Herzégovine (ibid.). La Tunisie, la Turquie, l'Iran, la Chine, le Bangladesh et l'Inde sont les principaux pays source. Bien que la majorité des personnes interrogées se soient déclarées d'origine Irakienne, elles étaient en réalité tunisiennes, alors que la plupart des personnes venues de Turquie étaient kurdes. Plus de la moitié ont avoué qu'elles avaient quitté leur pays pour des motifs économiques, le tiers seulement à cause de persécutions politiques. La plupart étaient au chômage avant d'émigrer. Les motivations des Kurdes étaient plus complexes, déterminées par des raisons économiques, politiques et sociales. La grande majorité d'entre eux (97%) étaient des hommes qui n'avaient fait que des études primaires ou secondaires.

10.4 Le trafic de femmes

Les gouvernements, les ONG, les OIG et les universitaires ont dépensé beaucoup d'énergie pour dénoncer le trafic de femmes et d'enfants dans leurs publications. Une étude a souligné que quelque 40% des écrits sur le trafic et la contrebande en Europe sont consacrés à ce sujet (Salt et Hogarth, 2000). Mais les statistiques et la recherche empirique font toujours défaut. Aussi, bien que la Commission Européenne ait estimé que le trafic de femmes et d'enfants en Europe concernait 120.000 personnes par an, ce chiffre ne repose sur aucun fondement précis.

Parce les données fiables sont rares, il n'est pas possible de savoir si le trafic se développe. Les statistiques allemandes indiquent une baisse du nombre de femmes victimes de ce trafic entre 1995 et 1999, mais cette tendance pourrait refléter une diminution des enquêtes de police plutôt qu'une baisse réelle de nombre de victimes (Laczko, Klekowski, von Koppenfels et Barthel, 2002). Ce qui semble se produire, c'est un changement dans les pays dont sont originaires les femmes venant en Europe occidentale, un plus grand nombre d'entre elles étant originaires d'Europe centrale et orientale en remplacement de leurs soeurs d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique. En 2000, 56% des victimes du trafic en Allemagne étaient originaires des PECO, 28% de la CEI (BKA, 2000). Les données des ONG allemandes confirment cette tendance (Laczko *et al.*, 2002). Les données du Royaume-Uni confirment également le fait que PECO sont les principaux pourvoyeurs (Kelly et Regan, 2000). Cependant, les rapports des services de renseignements de la police polonaise laissent entendre que le trafic de Polonaises diminue chaque année (Laczko *et al.*, 2002).

Ce qui est nouveau c'est que les PECO ne sont pas seulement des pourvoyeurs de femmes victimes de ce trafic mais deviennent également des pays de transit et d'accueil en raison de l'augmentation du trafic de femmes originaires de pays situés plus à l'Est, notamment du Belarus, de Russie, de Lituanie, d'Ukraine et de Moldova (Laczko, Klekowski, von Koppenfels et Barthel, 2002). Le trafic de femmes vers les Balkans a également augmenté, y compris les flux en provenance de Moldova, de Roumanie et d'Ukraine.

La plupart des expulsions de Turquie pour cause de prostitution concernent des personnes des mêmes origines : sur les 3.500 personnes concernées en 2001, 93% venaient de six pays, à savoir l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldova, la Roumanie, la Russie et l'Ukraine (Erder et Kaska, 2003).

11. GESTION DES MIGRATIONS

Au cours des dernières années, les gouvernements et les organisations intergouvernementales ont commencé à assortir leur discours rhétorique sur la nécessité de « gérer » plutôt que de « contrôler » les migrations internationales à solides propositions d'action. La première tentative méthodique fut celle du Conseil de l'Europe en 1998, suivie par une série de Communications de la Commission Européenne au Conseil et au Parlement Européens. On en trouvera une brève description ci-dessous :

11.1 Stratégie de gestion des migrations du Conseil de l'Europe

Cette stratégie était destinée à être appliquée à un niveau paneuropéen et reposait sur quatre principes cohérents :

- l'ordre

Définir un ensemble de mesures permettant de gérer l'immigration de façon ordonnée, de telle manière que les migrants comme les sociétés d'accueil en tirent le meilleur profit et que le trafic et les mouvements illégaux soient réduits.

- la protection

Offrir une capacité suffisante de protection et de traitement des afflux désordonnés ou soudains.

- l'intégration

Créer un environnement favorisant l'intégration.

- la coopération

Nouer le dialogue et des liens de coopération avec les pays émetteurs afin d'établir une cohérence entre la politique étrangère et les objectifs en matière d'immigration.

Cette stratégie accepte le fait que l'Europe est une région d'immigration, laquelle doit être gérée dans une perspective globale. Elle souligne que la protection des droits fondamentaux de la personne humaine constitue l'élément de base de cette gestion. Cette stratégie repose sur la conviction que nombre des difficultés que rencontrent aujourd'hui les gouvernements en matière de politique migratoire résultent du fait que des problèmes spécifiques tels que l'économie, l'asile, la clandestinité ou les retours font l'objet d'une approche morcelée. La stratégie de gestion proposée dans le présent rapport est une stratégie globale, applicable sur le long terme.

11.2 Politique communautaire d'immigration de la Commission Européenne

Cette approche de gestion a également reçu l'appui de la Commission Européenne à travers ses propositions relatives à une politique communautaire d'immigration pour les 20 ou 30 prochaines années comportant quatre grands axes (Commission Européenne, 2000) :

1. La nécessité de contrôler les mouvements migratoires par des mesures propres à encourager l'immigration légale et à lutter contre l'immigration clandestine ;
2. La coopération avec les pays d'origine des migrants dans le cadre des politiques d'aide au développement conçues pour réduire les facteurs de répulsion ;
3. La définition d'une politique d'intégration qui établisse les droits et les devoirs des immigrés ;

4. L'élaboration d'un cadre législatif commun à tous les Etats membres visant à sanctionner au pénal les trafiquants et à venir en aide aux victimes de ces trafics.

Cette politique repose sur l'idée que les politiques d'immigration « zéro » des trente dernières années ne sont plus de mise, que l'immigration se poursuivra et doit être soigneusement réglementée afin que l'Union, les immigrés eux-mêmes et les pays d'origine en tirent le plus grand profit. Il convient de prendre en compte tous les types de migrations – pour des motifs humanitaires, familiaux ou économiques – afin d'en gérer l'impact sur l'ensemble des pays émetteurs et des pays d'accueil.

Le succès d'une telle politique dépend de la coordination effective de tous les acteurs œuvrant dans ce domaine, de l'adoption et de la mise en œuvre de nouvelles mesures appropriées au plan de la Communauté et des Etats membres. Une autre communication (COM(2001)387 final) définit des propositions en vue de l'adoption d'une méthode transparente de coordination dans la mise en œuvre de la politique d'immigration. Elle propose que chacun des Etats membres prépare un plan d'action national destiné à développer et évaluer la Politique communautaire d'immigration.

11.3 Communication de la Commission Européenne concernant l'immigration, l'intégration et l'emploi

Cette communication, publiée en juin 2003, avait pour objectif d'exposer en un seul document ce qui avait été fait en matière de politique d'immigration et se trouvait détaillé dans les documents du Traité d'Amsterdam de mai 1999, du Conseil européen de Tampere, à la fin de la même année, et dans la Communication de novembre 2000 concernant l'immigration. Elle prend aussi en compte les développements importants intervenus depuis Tampere et

- répond aux conclusions de Tampere en passant en revue les pratiques actuelles et l'expérience en matière de politique d'intégration au niveau national et à celui de l'UE ;
- examine le rôle de l'immigration en relation avec les objectifs de Lisbonne, dans le contexte du vieillissement des populations, et
- esquisse, sur cette base, les orientations et priorités politiques afin de promouvoir l'intégration des immigrés, y compris au niveau de l'Union.

11.4 Communications de la Commission Européenne concernant une politique commune d'asile

Ces communications, publiées à la fin de l'année 2000 et en mars 2004, proposent une directive sur des normes minimales de procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les Etats membres afin de parvenir à un minimum d'harmonisation des règles applicables. Il faut en effet tendre vers un type de procédure « unique » afin que toutes les demandes de protection soient examinées en un seul et même lieu de manière à garantir au demandeur que toutes les formes de persécution ou de risque sont prises en compte et de réduire le temps passé à examiner chaque demande.

Au début, les Etats conservent leur système national, mais sont tenus de respecter certaines normes et conditions relatives aux autorités compétentes et aux procédures applicables. Dans un deuxième temps, on s'oriente vers une procédure commune, ce qui laisse moins de latitude aux Etats et conduit à une certaine convergence dans leur interprétation des procédures. L'objectif final est l'adoption d'une procédure d'asile commune et d'un statut uniforme pour les personnes qui se voient accorder l'asile.

11.5 Communication de la Commission européenne « Vers des régimes d'asile plus accessibles, équitables et organisés »

Cette communication, émise en juin 2003, résulte d'une invitation du Conseil à explorer les problèmes soulevés dans un livre blanc envoyé à la Présidence en mars 2003 et détaillant la nécessité d'une « meilleure gestion du processus d'asile ». Le document présenté par le Royaume-Uni expose les problèmes du système actuel d'asile de l'UE et propose une nouvelle approche des centres de protection régionaux dans les pays d'origine et des « centres de transit pour le traitement des demandes d'asile » dans des pays tiers, sur les axes de transit vers l'UE.

Cette communication suggère qu'une telle approche devrait s'inscrire dans la lignée de l'harmonisation en cours des systèmes d'asile de l'Union européenne. Tandis que la législation communautaire fixe un cadre minimum pour les procédures d'asile dans les États membres de l'UE, cette nouvelle approche entend aller au-delà en traitant du phénomène des flux mixtes et de la dimension extérieure de ces flux. Elle affirme que l'adoption de cette nouvelle approche ne rendra pas le processus d'harmonisation actuel caduc : il y aura toujours à l'avenir des arrivées spontanées qui devront rester soumises aux normes communes. Cependant, la nouvelle approche renforcera la crédibilité, l'intégrité et l'efficacité des normes applicables aux arrivées spontanées en proposant un certain nombre de solutions bien définies.

11.6 Communications de la Commission européenne sur le développement d'une politique commune en matière d'immigration clandestine, de trafic illicite et de traite des êtres humains, de frontières extérieures et de retour des personnes en séjour irrégulier

Par ces communications datant de la fin de 2001 et de juin 2003 (après le Conseil européen de Thessalonique), la Commission propose d'adopter une approche globale de l'immigration clandestine, du trafic et de la contrebande d'êtres humains. Elle définit six domaines d'action : la politique en matière de visas, une infrastructure pour les échanges d'information, pour la coopération et la coordination, la gestion des frontières, une coopération de la police, la législation concernant les étrangers et les délinquants et une politique concernant les admissions et les retours.

La politique en matière de visas englobe les listes par pays, des normes uniformes, la création de structures administratives communes et la mise en place d'un système européen de reconnaissance des visas. Les besoins d'information incluent de meilleures statistiques, la collecte d'informations, le renseignement et l'analyse ainsi que la mise en place d'un « système d'alerte anticipée ». Les mesures avant le passage de la frontière sont importantes, et comprennent la coopération et l'aide financière dans les pays tiers ainsi que des campagnes de sensibilisation. Une meilleure gestion des frontières implique la création d'un corps de gardes-frontière européen et la surveillance des frontières par des équipes communes ainsi qu'un rôle accru pour Europol. De meilleurs instruments juridiques sont proposés pour combattre le trafic

et la contrebande ainsi que l'exploitation des travailleurs. Enfin, la Commission a souligné qu'une politique communautaire de retour doit reposer sur des principes, des normes et des mesures communs.

11.7 Communication de la Commission Européenne concernant une politique commune de retour des résidents clandestins

Cette Communication de la fin de 2002 fait suite à la communication concernant la lutte contre l'immigration clandestine. Elle souligne quatre points : tout d'abord, la nécessité d'augmenter la coopération opérationnelle, l'élaboration d'un cadre juridique approprié, un programme cohérent et enfin l'importance d'une coopération étroite avec les Etats tiers.

Parmi d'autres propositions circonstanciées, cette communication précise qu'il est préférable de mettre en place une politique de retour progressive par des mesures à court terme applicables de suite, que les Etats doivent s'entraider afin de faciliter les retours et qu'il convient de mieux coordonner une plus grande coopération des opérations en développant le réseau d'information et de coordination proposé dans la communication concernant l'immigration clandestine. En outre, des normes minimales communes en matière de renvoi sont nécessaires pour garantir l'efficacité de telles politiques. Dans l'ensemble, la communication souligne que l'UE doit développer ses programmes de retour intégrés, couvrant toutes les étapes du processus de retour et adaptés à chaque pays.

11.8 Autres propositions pour lutter contre l'immigration clandestine

D'autres organisations extérieures à la Commission ont lutté activement contre la contrebande d'êtres humains. En mai 2000, le HCR a publié ses « Recommandations concernant les droits de l'homme et le trafic de main d'œuvre » dans le cadre d'un rapport au Conseil économique et social des Nations Unies. En novembre 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un « Nouveau protocole pour la prévention, la suppression et la répression du trafic d'êtres humains, en particulier de femmes et d'enfants ». Ce Protocole répondait au mécontentement général devant les insuffisances du Protocole de 1949 et s'engageait à aider les victimes d'un tel trafic et à promouvoir la coopération entre les Etats afin de mener à bien les objectifs visant à le combattre. Au chapitre 3 de sa « Déclaration de Bucarest » l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE insistait sur une nouvelle résolution qui irait jusqu'à faire de ce trafic un crime tout en garantissant l'immunité de poursuites pour les victimes.

11.9 Gestion des migrations : résumé

Cette brève description des différentes stratégies de gestion des migrations proposées appelle certaines généralisations.

Tout d'abord, l'enjeu consiste aujourd'hui à gérer les migrations et non à les endiguer. Les Etats et les organisations internationales reconnaissent qu'il n'est pas possible d'endiguer les migrations internationales, en ce sens que les pays ne peuvent ouvrir et fermer le robinet de ces flux aux frontières. Ils n'ont d'ailleurs jamais pu le faire.

Deuxièmement, l'on admet généralement que les migrations sont un phénomène positif et que la gestion des migrations doit avant tout veiller à ce que ces mouvements se traduisent par un bilan positif sur toute la ligne.

Troisièmement, les stratégies de gestion des migrations réclament une approche globale de l'ensemble du phénomène traitant des mouvements réguliers comme des mouvements clandestins. La recherche de solutions pour un aspect du problème entraîne invariablement des conséquences involontaires ailleurs, ce que l'on observe fréquemment dans le recours à des échappatoires qui permettent de détourner les flux migratoires d'une filière à une autre.

Enfin, les pays ne peuvent plus se permettre d'agir isolément. La coopération est vitale, à la fois avec les voisins européens et les pays plus éloignés. Il s'ensuit un mouvement vers une plus grande standardisation de la politique migratoire dans l'Union Européenne. La dynamique est telle que même les Etats ne faisant pas partie de l'UE se voient aujourd'hui contraints d'harmoniser leurs politiques pour s'inscrire dans un modèle unique.

Bibliographie

Apap, J. et al., 2000, Rapport de synthèse sur la comparaison des réglementations d'étrangers illégaux dans l'Union Européenne, 23-82 in De Bruycker, P., (éd.), De Bruycker, P. (ed.), *Regularisations of Illegal Immigrants in the European Union*, Bruxelles, Bruylant.

Baldassarini, A., 2001, Non Regular Foreign Input of Labour in the New National Accounts Estimates. OECD Meeting of National Accounts Experts, Paris. STD/NA (2001) 30.

Bedzir, V., 2001, "Migration from Ukraine to Central and Eastern Europe" 277-292, in Wallace, C. and Stola, D. (eds) *Patterns of Migration in Central Europe*, Basingstoke: Palgrave.

Böcker, A. and Havinga, T., 1997. *Asylum Migration to the European Union: Patterns of Origin and Destination*, Luxembourg: European Commission.

Cavounidis, J., 2002, Migration in Southern Europe and the Case of Greece. *International Migration*, 40, 45-70.

Ceccagno, 2003, 'New Chinese Migrants in Italy' in *International Migration*, 41(3) 2003, 187-214.

Chaloff, J., 2001, Report of the Italian SOPEMI Correspondent to the OECD, Rome.

Coleman, D. A., 2000. Who's Afraid of Low Support Ratios? A UK Response to the UN Population Division's Report on Replacement Migration. 15-1 – 15-51 in *UN Expert Group Meeting on Policy Responses to Population Ageing and Population Decline*. New York, UN.

Dustmann, C. 2003, *The Impact of EU Enlargement on Migration Flows*, Home Office Online Report, 25/03. London: Home Office.

Erder, S. et Kaska, S., 2003, *Irregular Migration and Trafficking in Women: the Case of Turkey*, Genève : OIM.

Commission européenne, 2000. *Une politique communautaire en matière d'immigration*, Bruxelles.

Commission européenne, 2000. *Une politique communautaire en matière d'asile*, Bruxelles.

Commission européenne, 2001. *Une politique communautaire en matière d'immigration clandestine*, Bruxelles.

Commission européenne, 2002. *Une politique communautaire en matière de retour forcé en cas de résidence illégale*, Bruxelles.

Commission européenne, 2003, *Communication sur l'immigration, l'intégration et l'emploi*, Bruxelles.

European Commission, 2003, *Communication de la Commission sur la politique commune d'asile et l'agenda pour la protection (Deuxième rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la communication COM(2000) 755 du 22 novembre 2000)*, Bruxelles.

European Commission, 2003, *Communication sur le développement d'une politique commune en matière d'immigration clandestine, de trafic illicite et de traite des êtres humains, de frontières extérieures et de retour des personnes en séjour irrégulier*, Bruxelles.

Commission européenne, 2003, *Communication : « Vers des régimes d'asile plus accessibles, équitables et organisés »*, Bruxelles.

Fassmann, H. et Münz, R., 2002, "EU Enlargement and Future East-West Migration" 57-84 in Laczko, F., Stacher, I., et Klekowski von Koppenfels, A. (*op cit*)

Feld, S., 2000, "Active population growth and immigration hypotheses in Western Europe." *European Journal of Population*, 16, 3-40.

Frejka, T. (ed.), 1996. *International Migration in Central and Eastern Europe and the Commonwealth of Independent States*, Geneva and New York: United Nations.

Futo, P. and Tass, T., 2002, "Border Apprehension Statistics of Central and Eastern Europe. A Resource for Measuring Illegal Migration?" 85-116 in Laczko, F., Stacher, I. and Klekowski von Koppenfels, A. (*op cit*)

Garson J-P., Redor, D. and Lemaitre, G., 1997. 'Regional Integration and the Outlook for Temporary and Permanent Migration in Central and Eastern Europe' in Biffi, G. (ed.), *Migration Free Trade and Regional Integration in Central and Eastern Europe*, Vienna: Verlag Österreich.

Giese, K. Giese, K., 2003, 'New Chinese Migration to Germany: Historical Consistencies and New Patterns of Diversification within a Globalised Migration Regime' in *International Migration*, 41(3), 155-186.

Gott, C. and Johnston, K., 2002. *The Migrant Population in the UK: Fiscal Effects*, RDS Occasional Paper n° 77, Home Office, Londres.

Haug, W., Compton, P. and Courbage, Y. [eds], 2002, *Les caractéristiques démographiques des populations immigrées*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

Içduygu, A. 2003, *Irregular Migration in Turkey*, IOM Migration Research Series, n° 12, Genève : OIM.

IOM and ICMPD, 2002. *Migration Trends in Eastern Europe and Central Asia: 2001-02 Review*, OIM, Genève.

Ivakhniouk, I. 2003, *Eastern Europe: current and future migration trends*, 4^e Conférence régionale du Conseil de l'Europe, Kiev, octobre 2003, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

Izquierdo Escribano, A., 2000, 2001, *Report of the Spanish SOPEMI Correspondent to the OECD*, Madrid.

Juhasz, J., 1999. *Report of the Hungarian SOPEMI Correspondent to the OECD*. Budapest.

- Klinchenko, T., 2000, "Migrant Trafficking and Human Smuggling in Ukraine", 167-232 in OIM, *Migrant Trafficking and Human Smuggling in Europe*. Genève, OIM.
- Kelly, L. and Regan, L., 2000, *Stopping traffic: an exploratory study of trafficking in women for sexual exploitation in the UK*. Report to the Home Office. University of North London.
- Klinchenko, T., 2000, "Migrant Trafficking and Human Smuggling in Ukraine", 329-416 in IOM, *Migrant Trafficking and Human Smuggling in Europe*. Genève, OIM.
- Kolakovic, P., Martens, J. et Long, L., 2002, "Irregular Migration through Bosnia and Herzegovina" 117-150 in Laczko, F., Stacher, I. and Klekowski von Koppenfels, A. (*op. cit.*).
- Kraler, A. et Iglicka, K., 2002, "Labour Migration in Central European Countries" 27-56 in Laczko, F., Stacher, I. et Klekowski von Koppenfels, A. (*op. cit.*).
- Laczko, F., 2002, "Introduction" 1-10 in Laczko, F., Stacher, I. et Klekowski von Koppenfels, A. (*op. cit.*).
- Laczko, F., Klekowski von Koppenfels, A. et Barthel, J., 2002, "Trafficking in Women from Central and Eastern Europe: a review of statistical data" 151-172 in Laczko, F., Stacher, I. et Klekowski von Koppenfels, A. (*op. cit.*).
- Laczko, F., Stacher, I. and Klekowski von Koppenfels, A. 2002. *New Challenges for Migration Policy in Central and Eastern Europe*, The Hague: TMC Asser Press
- Laczko, F. et Gramegna, M. 2003, 'Developing Better Indicators of Human Trafficking', in *the Brown Journal of World Affairs*, Summer/Fall 2003, Volume X, Issue 1.
- Mai, N. et Schwander-Sievers, S. 2003. 'Albanian migration and new transnationalisms' in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 29(6). 939-948.
- Malheiros, J., 2001. *Report of the Portuguese SOPEMI Correspondent to the OECD*, Lisbon.
- Maresova, C. 1999. *Report of the Czech SOPEMI Correspondent to the OECD*, Prague.
- McLaughlan, G. et Salt, J., 2002, "Global Competition for Skills: An evaluation of policies" 201-243 in Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs, *Migration: Benefiting Australia. Conference Proceedings, Sydney 7-8 May 2002*, Sydney: Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs.
- Migration Policy Group, 2000. European Union: Proposal for EU immigration policy for the next 20-30 years. *Migration News Sheet*, 210, 1.
- OCDE. 1999, 2001. *Trends in International Migration: Annual Report*, Paris: OCDE.
- Okolski, M. 1998. "Regional Dimension of International Migration in Central and Eastern Europe", *GENUS* 54:1-26.
- Okolski, M. 1996, 1999. *Report of the Polish SOPEMI Correspondent to the OECD*, Warsaw.

Petropoulos, N., 2000, *Report of the Greek SOPEMI Correspondent to the OECD*, Athens.

Piguet, E., Losa, S., 2002, *Travailleurs de l'ombre? Demande de main-d'œuvre du domaine de l'asile et ampleur de l'emploi d'étrangers non déclarés en Suisse*. Seisomo: Zurich.

Poulain, M., 1998, "Belgium" in Delauney, D. et Tapinos, G. *La mesure de la migration clandestine en Europe*, Population and Social Conditions Working Paper 3/1998/E/n° 7, Luxembourg : Eurostat.

Punch, A. and Pearce, D., 2000. *Europe's Population and Labour Market Beyond 2000*. Strasbourg, Council of Europe.

Robolis, S., 2001. *Report of the Greek SOPEMI Correspondent to the OECD*, Athens.

Salt, J., Singleton A., and Hogarth, J. 1994. *Europe's international migrants: data sources, patterns and trends*. HMSO, London.

Salt, J. and Hogarth, J., 2000. Migrant trafficking and human smuggling in Europe: a review of the evidence. 13-163 in IOM, *Migrant Trafficking and Human Smuggling in Europe*. Geneva, IOM.

Salt, J., Clarke J., and Schmidt, S., 2000. *Patterns and Trends in International Migration in Western Europe*. Brussels, European Commission.

UN Population Division, 2000. *Replacement Migration. Is it a Solution to Declining and Ageing Populations?* New York, UN.

Van der Leun, J.P., Engbersen, G., van der Heijden, P., 1998, *Illegaliteit en criminaliteit. Schattingen, aanhoudingen en uitzettingen* Rotterdam: Erasmus University.

Wallace, C. 1999. *Economic Hardship, Migration and Survival Strategies in East-Central Europe*, Vienna: HIS.

Widgren, J., 1994, *Multilateral co-operation to combat trafficking in migrants and the role of international organisations*. 11th IOM Seminar on Migration, October. Genève.

TABLEAUX

TABLE 1
ESTIMATED AND PROJECTED POPULATION OF THE WORLD AND MAJOR AREAS, 1950, 2000 AND 2050

REGION	Millions and Per Cent					
	1950		2000		2050	
	Nos.	%	Nos.	%	Nos.	%
Total	2519	100.0	6057	100.0	9322	100.0
Africa	221	8.8	794	13.1	2000	21.5
Asia	1399	55.5	3672	60.6	5428	58.2
Europe	548	21.8	727	12.0	603	6.5
Latin America and the Caribbean	167	6.6	519	8.6	806	8.6
North America	172	6.8	314	5.2	438	4.7
Oceania	13	0.5	31	0.5	47	0.5

Source: United Nations Population Division, World Population Prospects: The 2000 Revision, Volume 1: Comprehensive Tables (United Nations, New York 2001)

Notes:

The 2050 data are based upon medium fertility variants

TABLE 2
COMPONENTS OF POPULATION CHANGE IN EUROPE, 2000-2002

Country	annual average per cent		
	Growth Rate	Natural Increase	Net Migration
Andorra	0.31	0.78	-0.47
Armenia	-0.06	0.23	-0.29
Austria	0.27	0.02	0.25
Azerbaijan	0.77	0.82	-0.06
Belarus	-0.41	-0.49	0.09
Belgium	0.38	0.08	0.30
Bosnia and Herzegovina (1)	0.62	0.22	0.39
Bulgaria	-0.55	-0.55	0.00
Croatia	0.11	-0.19	0.30
Cyprus	0.87	0.44	0.43
Czech Republic	-0.25	-0.17	-0.08
Denmark	0.33	0.13	0.20
Estonia	-0.39	-0.40	0.01
Finland	0.23	0.14	0.09
France	0.50	0.40	0.10
FYR Macedonia (1)	0.42	0.55	-0.13
Georgia	-0.70	0.02	-0.73
Germany	0.15	-0.12	0.27
Greece (2)	0.10	-0.02	0.12
Hungary	-0.26	-0.36	0.10
Iceland (1)	1.33	0.85	0.49
Ireland (1)	1.39	0.68	0.71
Italy (1)	0.28	-0.03	0.32
Latvia	-0.71	-0.53	-0.18
Liechtenstein	1.44	0.54	0.90
Lithuania	-0.48	-0.24	-0.24
Luxembourg	0.95	0.40	0.55
Malta	0.69	0.26	0.43
Moldova	-0.23	-0.13	-0.11
Netherlands	0.68	0.39	0.29
Norway	0.55	0.29	0.26
Poland	-0.03	0.01	-0.04
Portugal	0.69	0.10	0.59
Romania	-0.13	-0.12	-0.01
Russian Federation	-0.57	-0.65	0.08
San Marino (3)	1.64	0.38	1.26
Serbia and Montenegro (1)	0.12	0.12	0.01
Slovak Republic	0.02	0.01	0.02
Slovenia	0.12	-0.04	0.17
Spain	0.79	0.11	0.68
Sweden	0.30	-0.02	0.32
Switzerland	0.71	0.18	0.53
Turkey (1)	1.62	1.47	0.15
Ukraine	-0.98	-0.76	-0.22
United Kingdom (1)	0.41	0.12	0.30

Source: Council of Europe

Notes:

1. Data refer to 2000-01.
2. Data refer to 2000.
3. Data for net migration refer to 2000 and 2002.

TABLE 3
STOCK OF FOREIGN POPULATION IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002 (thousands)

(A) WESTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
AUSTRIA	673.8	680.3	683.1	683.7	689.3	698.6	704.9	705.1
BELGIUM	909.8	911.9	903.1	892.0	897.1	861.7	846.7	-
DENMARK	222.7	237.7	237.7	249.6	259.4	258.6	266.7	265.4
FINLAND	68.6	73.8	81.0	85.1	87.7	91.1	98.6	103.7
FRANCE	-	-	-	-	3263.2	-	-	-
GERMANY	7173.9	7314.0	7365.8	7319.6	7343.6	7296.8	7318.6	7355.6
GREECE (1)	153.0	155.0	165.4	-	305.3	281.5	797.1	431.0
ICELAND	4.8	5.1	5.6	6.5	7.3	8.8	9.9	-
IRELAND	96.1	117.5	113.9	110.9	118.0	126.5	152.2	227.7
ITALY (2)	991.4	1095.6	1240.7	1250.2	1252.0	1388.2	1362.6	1512.3
LUXEMBOURG	132.5	138.1	142.8	147.7	152.9	159.4	164.7	166.7
NETHERLANDS	725.4	679.9	678.1	662.4	651.5	667.8	690.4	700.0
NORWAY	160.8	157.5	158.0	165.1	178.7	184.3	185.9	197.7
PORTUGAL	168.3	172.9	175.3	178.1	190.9	207.6	238.7	-
SPAIN	499.8	539.0	609.8	719.6	801.3	895.7	1109.1	1324.0
SWEDEN (3)	531.8	526.6	522.0	499.9	487.1	477.3	476.0	474.1
SWITZERLAND (4)	1363.6	1369.5	1375.2	1383.6	1406.6	1424.4	1457.8	1447.3
TURKEY	-	68.1	135.9	162.2	-	-	-	-
UNITED KINGDOM	1948.0	1934.0	2066.0	2207.0	2208.0	2342.0	2587.0	2680.6

(B) CENTRAL AND EASTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
BULGARIA (5)	43.7	40.0	45.5	51.7	63.6	61.1	59.1	60.0
CZECH REPUBLIC (6)	159.2	199.2	210.3	220.2	228.9	201.0	210.8	231.6
ESTONIA	-	-	-	323.0	291.7	287.1	273.8	269.5
HUNGARY (7)	140.0	138.0	143.0	150.2	153.1	110.0	116.4	115.9
LATVIA	7.1	12.1	17.4	23.7	27.6	29.4	30.0	-
LITHUANIA	-	-	-	-	-	-	31.2	-
POLAND	-	29.9	32.5	-	42.8	-	-	-
ROMANIA	1.9	1.7	1.4	1.4	1.3	1.2	1.1	-
RUSSIA (8)	171.6	158.5	138.3	-	-	-	-	-
SLOVAK REPUBLIC (9)	21.9	21.5	26.4	28.4	29.5	28.8	29.4	29.5
SLOVENIA	48.0	43.0	41.7	39.4	42.5	42.3	44.7	-

Sources: Council of Europe, National Statistical Offices, OECD SOPEMI Correspondents

NOTES

1. 1999 and 2000 do not include 0-14 year olds
2. Figures refer to residence permits.
3. Some foreigners permits of short duration are not counted (mainly citizens of other Nordic countries).
4. Numbers of foreigners with annual residence permits (including, up to 31/12/82, holders of permits of durations below 12 months) and holders of settlement permits (permanent permits). Seasonal and frontier workers are excluded.
5. Stock of long-term resident foreigners, Ministry of Interior. 2001 figure is provisional.
6. Data derived from Ministries of Labour and Interior, and include only those holding permanent and long-term residence permits.
7. Temporary residence permit holders only.
8. Only permanent resident foreigners, Ministry of Interior, 1998.
9. Number of residence permits. Source Presidium of Police Corps, in Slovak Correspondent's SOPEMI Report, 2001.

TABLE 4
 STOCK OF FOREIGN POPULATION AS A PERCENTAGE OF TOTAL POPULATION
 IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002, (per cent)

(A) WESTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
AUSTRIA	8.4	8.4	8.5	8.5	8.5	8.6	8.7	8.7
BELGIUM	9.0	9.0	8.9	8.7	8.8	8.4	8.2	-
DENMARK	4.3	4.5	4.5	4.7	4.9	4.8	5.0	5.0
FINLAND	1.3	1.4	1.6	1.7	1.7	1.8	1.9	2.0
FRANCE	-	-	-	-	5.6	-	-	-
GERMANY	8.8	8.9	9.0	8.9	8.9	8.9	8.9	8.9
GREECE	1.5	1.5	1.6	-	2.9	2.7	7.6	4.1
ICELAND	1.8	1.9	2.1	2.4	2.6	3.1	3.5	-
IRELAND	2.7	3.2	3.1	3.0	3.1	3.3	3.9	5.9
ITALY	1.7	1.9	2.2	2.2	2.2	2.4	2.4	2.6
LUXEMBOURG	32.3	33.2	33.9	34.6	35.4	36.4	37.3	37.7
NETHERLANDS	4.7	4.4	4.3	4.2	4.1	4.2	4.3	4.4
NORWAY	3.7	3.6	3.6	3.7	4.0	4.1	4.1	4.4
PORTUGAL	1.7	1.7	1.7	1.8	1.9	2.0	2.3	-
SPAIN	1.3	1.4	1.5	1.8	2.0	2.2	2.8	3.3
SWEDEN	6.0	6.0	5.9	5.6	5.5	5.4	5.4	5.3
SWITZERLAND	19.4	19.4	19.4	19.5	19.7	19.8	20.2	20.0
TURKEY	-	-	-	-	-	-	-	-
UNITED KINGDOM	3.3	3.3	3.5	3.7	3.7	3.9	4.4	4.5

(B) CENTRAL AND EASTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
BULGARIA	0.5	0.5	0.5	0.6	0.8	0.8	0.7	0.8
CZECH REPUBLIC	1.5	1.9	2.0	2.1	2.2	2.0	2.1	2.3
ESTONIA	-	-	-	22.3	20.7	21.0	20.0	19.7
HUNGARY	1.4	1.3	1.4	1.5	1.5	1.1	1.1	1.1
LATVIA	0.3	0.5	0.7	1.0	1.1	1.2	1.3	-
LITHUANIA	-	-	-	-	-	-	0.9	-
POLAND	-	0.1	0.1	-	0.1	-	-	-
ROMANIA	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-
RUSSIA	-	-	-	-	-	-	-	-
SLOVAK REPUBLIC	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
SLOVENIA	2.4	2.2	2.1	2.0	2.1	2.1	2.2	-

Sources: Council of Europe, National Statistical Offices, OECD SOPEMI Correspondent

Notes:
 see Table 3.

TABLE 5
FOREIGN POPULATION IN EU AND EFTA COUNTRIES, AS OF 1 JANUARY 2000 (OR LATEST YEAR AVAILABLE)

Absolute figures

Year	B 2000	DK 1999	D 2000	EL 1997	E 2000	F 1999	IRL 2000	I 2000	L 1998	NL 2000	A 2000	P 2000	FIN 2000	S 2000	UK 1999	IS 2000	LI 1997	N 2000	CH 2000	EU 15 (2)	EFTA (2)	EEA (2)	EU & EFTA (2)
Total	853369	256276	7343591	161148	801329	3263186	126533	1E+06	147700	651532	753528	190898	87680	487175	2297947	7271	11714	178686	1406630	18692445	1592587	18878402	20285032
Europe	661258	157203	5930311	97432	352974	1555679	92209	498170	-	333380	474728	56712	60171	330763	1057261	5094	11414	118354	1254001	11658251	1377449	11781699	13035700
EU 15 & EFTA	570531	72473	1905432	46789	326388	1225755	-	161024	-	200087	-	54253	17333	214757	874272	2941	9629	83355	810512	5669094	896808	5755390	6565902
EU 15	563556	53195	1858672	45020	312203	1195498	92209	148506	131410	195886	-	52429	16328	177430	859138	2617	5012	78482	807332	5701480	888431	5782579	6589911
EFTA	6975	19278	46760	1769	14185	30257	-	12518	-	4201	-	1824	1005	37327	15134	324	4617	4873	3180	191233	8377	196430	199610
Central and Eastern Europe	21544	46626	1969760	47264	25733	119849	-	328144	-	32468	340499	2361	41066	99424	118395	2142	985	31467	362624	3193133	396233	3226742	3589366
Other Europe	69183	38104	2055119	3379	853	210075	-	9002	-	100825	-	98	1772	16582	64594	11	800	3532	80865	2569586	84408	2573129	2653994
Africa	153356	23871	300611	13237	213012	1419758	-	411492	-	149764	-	89518	7791	27726	291388	184	18	11567	35446	3101524	47197	3113275	3148721
Americas	18744	9808	205373	19996	166709	81293	8044	120898	-	36484	-	35987	3649	31814	249669	828	178	14318	46955	988468	62101	1003614	1050569
Asia	19047	55524	823092	27884	66922	203432	-	236369	-	62368	-	7890	13813	84140	559042	1104	9	33274	67386	2159523	101764	2193901	2261287
Oceania	648	1110	10033	1242	1013	3024	-	3154	-	3168	-	516	495	2171	98669	56	5	761	2568	125243	3385	126060	128628
Other (3)	316	8760	74171	-	699	-	-	470	-	66368	278800	275	1761	10561	23846	5	34	412	274	466027	691	466444	466718

Proportion of total foreign population of reporting country (per cent)

Year	B 2000	DK 1999	D 2000	EL 1997	E 2000	F 1999	IRL 2000	I 2000	L 1998	NL 2000	A 2000	P 2000	FIN 2000	S 2000	UK 1999	IS 2000	LI 1997	N 2000	CH 2000	EU 15 (2)	EFTA (2)	EEA (2)	EU & EFTA (2)
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Europe	77.5	61.3	80.8	60.5	44.0	47.7	72.9	39.2	-	51.2	63.0	29.7	68.6	67.9	46.0	70.1	97.4	66.2	89.1	62.4	86.5	62.4	64.3
EU 15 & EFTA	66.9	28.3	25.9	29.0	40.7	37.6	-	12.7	-	30.7	-	28.4	19.8	44.1	38.0	40.4	82.2	46.6	57.6	30.3	56.3	30.5	32.4
EU 15	66.0	20.8	25.3	27.9	39.0	36.6	72.9	11.7	89.0	30.1	-	27.5	18.6	36.4	37.4	36.0	42.8	43.9	57.4	30.5	55.8	30.6	32.5
EFTA	0.8	7.5	0.6	1.1	1.8	0.9	-	1.0	-	0.6	-	1.0	1.1	7.7	0.7	4.5	39.4	2.7	0.2	1.0	0.5	1.0	1.0
Central and Eastern Europe	2.5	18.2	26.8	29.3	3.2	3.7	-	25.8	-	5.0	45.2	1.2	46.8	20.4	5.2	29.5	8.4	17.6	25.8	17.1	24.9	17.1	17.7
Other Europe	8.1	14.9	28.0	2.1	0.1	6.4	-	0.7	-	15.5	-	0.1	2.0	3.4	2.8	0.2	6.8	2.0	5.7	13.7	5.3	13.6	13.1
Africa	18.0	9.3	4.1	8.2	26.6	43.5	-	32.4	-	23.0	-	46.9	8.9	5.7	12.7	2.5	0.2	6.5	2.5	16.6	3.0	16.5	15.5
Americas	2.2	3.8	2.8	12.4	20.8	2.5	6.4	9.5	-	5.6	-	18.9	4.2	6.5	10.9	11.4	1.5	8.0	3.3	5.3	3.9	5.3	5.2
Asia	2.2	21.7	11.2	17.3	8.4	6.2	-	18.6	-	9.6	-	4.1	15.8	17.3	24.3	15.2	0.8	18.6	4.8	11.6	6.4	11.6	11.1
Oceania	0.1	0.4	0.1	0.8	0.1	0.1	-	0.2	-	0.5	-	0.3	0.6	0.4	4.3	0.8	0.0	0.4	0.2	0.7	0.2	0.7	0.6
Other (3)	0.0	3.4	1.0	-	0.1	-	-	0.0	-	10.2	37.0	0.1	2.0	2.2	1.0	0.1	0.3	0.2	0.0	2.5	0.0	2.5	2.3

Proportion of total foreign citizenship in EU and EFTA countries (per cent)

Year	B 2000	DK 1999	D 2000	EL 1997	E 2000	F 1999	IRL 2000	I 2000	L 1998	NL 2000	A 2000	P 2000	FIN 2000	S 2000	UK 1999	IS 2000	LI 1997	N 2000	CH 2000	EU 15 (2)	EFTA (2)	EEA (2)	EU & EFTA (2)
Total	4.2	1.3	36.2	0.8	4.0	16.1	0.6	6.3	0.7	3.2	3.7	0.9	0.4	2.4	11.3	0.0	0.1	0.9	6.9	92.1	7.9	93.1	100.0
Europe	5.1	1.2	45.5	0.7	2.7	11.9	0.7	3.8	-	2.6	3.6	0.4	0.5	2.5	8.1	0.0	0.1	0.9	9.6	89.4	10.6	90.4	100.0
EU 15 & EFTA	8.7	1.1	29.0	0.7	5.0	18.7	-	2.5	-	3.0	-	0.8	0.3	3.3	13.3	0.0	0.1	1.3	12.3	86.3	13.7	87.7	100.0
EU 15	8.6	0.8	28.2	0.7	4.7	18.1	1.4	2.3	2.0	3.0	-	0.8	0.2	2.7	13.0	0.0	0.1	1.2	12.3	86.5	13.5	87.7	100.0
EFTA	3.5	9.7	23.4	0.9	7.1	15.2	-	6.3	-	2.1	-	0.9	0.5	18.7	7.6	0.2	2.3	2.4	1.6	95.8	4.2	98.4	100.0
Central and Eastern Europe	0.6	1.3	54.9	1.3	0.7	3.3	-	9.1	-	0.9	9.5	0.1	1.1	2.8	3.3	0.1	0.0	0.9	10.1	89.0	11.0	89.9	100.0
Other Europe	2.6	1.4	77.4	0.1	0.0	7.9	-	0.3	-	3.8	-	0.0	0.1	0.6	2.4	0.0	0.0	0.1	3.0	96.8	3.2	97.0	100.0
Africa	4.9	0.8	9.5	0.4	6.8	45.1	-	13.1	-	4.8	-	2.8	0.2	0.9	9.3	0.0	0.0	0.4	1.1	98.5	1.5	98.9	100.0
Americas	1.8	0.9	19.5	1.9	15.9	7.7	0.8	11.5	-	3.5	-	3.4	0.3	3.0	23.8	0.1	0.0	1.4	4.5	94.1	5.9	95.5	100.0
Asia	0.8	2.5	36.4	1.2	3.0	9.0	-	10.5	-	2.8	-	0.3	0.6	3.7	24.7	0.0	0.0	1.5	3.0	95.5	4.5	97.0	100.0
Oceania	0.5	0.9	7.8	1.0	0.8	2.4	-	2.5	-	2.5	-	0.4	0.4	1.7	76.7	0.0	0.0	0.6	2.0	97.4	2.6	98.0	100.0
Other (3)	0.1	1.9	15.9	-	0.1	-	-	0.1	-	14.2	59.7	0.1	0.4	2.3	5.1	0.0	0.0	0.1	0.1	99.9	0.1	99.9	100.0

Source: Eurostat

Notes:

1. "-" refers to data which are unavailable.
3. These sub-totals have been constructed by summing relevant figures where available in the preceding columns. Therefore, owing to unavailable figures and data from different years, some of these figures are (under-)estimates.
5. Includes those not included in other categories, stateless and unknown.

Notes:

1. "-" refers to data which are unavailable.
2. For UK C&E Europe includes F. Soviet Union and Other Europe does not.
3. These sub-totals have been constructed by summing relevant figures where available in the preceding columns. Therefore, owing to unavailable figures and data from different years, some of these figures are (under-)estimates.
4. Includes Former USSR and Former Yugoslavia.
5. Includes those not included in other categories, stateless and unknown.

TABLE 6
INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002 (thousands) (1)

(A) WESTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
AUSTRIA	-	57.1	56.9	59.2	72.4	66.0	75.0	-
BELGIUM	53.1	51.9	49.2	50.9	57.8	57.3	66.0	-
DENMARK	33.0	24.7	20.4	21.3	27.9	30.8	33.7	30.6
FINLAND	7.3	7.5	8.1	8.3	7.9	9.1	11.0	12.9
FRANCE	77.0	75.0	103.0	139.0	108.1	119.3	-	-
GERMANY	792.7	707.9	615.3	605.5	673.9	649.2	685.3	658.3
GREECE	20.2	22.2	22.1	12.6	-	-	-	-
ICELAND	0.9	1.3	1.4	1.8	1.9	2.5	2.5	-
IRELAND (2)	31.2	39.2	44.0	44.0	47.5	42.3	46.2	76.1
ITALY	68.2	143.2	-	127.1	268.0	271.5	232.8	388.1
LIECHTENSTEIN	-	-	-	-	2.7	-	-	-
LUXEMBOURG	10.3	10.0	10.4	11.6	12.8	11.8	11.2	11.0
NETHERLANDS	67.0	77.0	76.7	81.7	78.4	91.4	94.5	86.6
NORWAY (3)	16.5	17.2	22.0	26.7	32.2	27.8	25.4	30.8
PORTUGAL	5.0	3.6	3.3	6.5	14.5	18.4	19.0	17.0
SPAIN	19.5	16.7	35.6	57.2	99.1	330.9	394.0	443.1
SWEDEN (4)	36.1	35.4	33.4	35.7	34.6	42.6	44.1	47.6
SWITZERLAND (5)	91.0	74.4	69.6	72.2	83.7	84.2	98.2	103.8
UNITED KINGDOM (6)	228.0	224.2	237.2	287.3	337.4	379.3	373.3	418.2

(B) CENTRAL AND EASTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
CROATIA	42.0	44.6	-	51.8	32.9	2.1	2.1	2.0
CZECH REPUBLIC (7)	10.5	10.9	12.9	10.7	9.9	7.8	12.9	44.7
ESTONIA (10)	1.6	1.6	1.6	1.6	1.4	1.4	-	-
FYR MACEDONIA	1.0	0.6	0.6	-	1.2	1.2	1.2	2.3
HUNGARY (8)	14.0	13.7	13.3	16.1	20.2	20.2	19.5	-
LATVIA (10)	2.8	2.7	2.9	3.1	1.8	1.6	1.1	1.2
LITHUANIA (10)	2.0	3.0	2.5	2.7	2.7	1.5	4.7	5.1
POLAND (9)	8.1	8.2	8.4	8.9	7.5	7.3	6.6	6.6
ROMANIA (11)	4.5	2.1	6.6	11.9	10.1	11.0	10.4	6.6
RUSSIA	866.3	647.0	597.7	513.6	379.7	359.3	193.4	177.3
SLOVAK REPUBLIC	3.0	2.5	2.3	2.1	2.1	2.3	2.0	2.3
SLOVENIA	-	-	6.8	3.7	3.6	5.3	6.8	7.7

Sources: Council of Europe, National Statistical Offices, OECD SOPEMI Correspondents

NOTES:

1. Asylum seekers are excluded.
2. Year ending April.
3. Entries of foreigners intending to stay longer than six months in Norway.
4. Some short duration entries are not counted (mainly citizens of other Nordic countries).
5. Entries of foreigners with annual residence permits, and those with settlement permits (permanent permits) who return to Switzerland after a temporary stay abroad. Seasonal and frontier workers, and transformations are excluded.
6. Source: International Passenger Survey, ONS.
7. Immigrants are persons who have been granted a permanent residence permit.
8. Data refer to foreigners with long-term resident permits or immigration permits, except for foreigners with labour permits.
9. Immigrants are persons granted a permanent residence permit. Numbers may be underestimates since not all children accompanying immigrants are registered.
10. Recorded as "external" migration flows referring to non-Baltic countries.
11. Persons granted a permanent residence permit.

TABLE 7
 OUTFLOWS OF POPULATION FROM SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002 (thousands)

(A) OUTFLOWS OF OF FOREIGN NATIONALS FROM WESTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
AUSTRIA	-	42.4	49.8	44.9	47.3	44.4	51.0	-
BELGIUM	33.1	22.0	23.5	32.5	24.4	35.6	24.5	-
DENMARK	5.3	6.0	6.7	7.7	16.2	16.5	17.3	17.7
FINLAND	1.5	3.0	1.6	1.7	2.0	4.1	2.2	3.4
GERMANY (1)	567.4	559.1	637.1	639.0	555.6	562.8	497.0	505.6
ICELAND	0.7	0.7	0.8	0.7	1.0	0.8	1.1	-
IRELAND (2)	33.1	31.2	29.0	21.2	29.0	22.3	19.9	-
ITALY	8.4	8.5	-	7.9	8.6	12.4	-	-
LUXEMBOURG	5.7	6.4	6.6	7.8	8.0	8.1	7.6	8.3
NETHERLANDS	21.7	22.4	21.9	21.3	20.7	20.7	20.4	21.2
NORWAY	9.0	10.0	10.0	12.0	12.7	14.9	15.2	12.3
PORTUGAL	-	0.2	-	-	0.4	-	-	10.0
SWEDEN (3)	15.4	14.5	15.3	14.1	13.4	12.6	12.7	14.2
SWITZERLAND (4)	69.4	71.9	67.9	64.0	62.8	59.3	56.5	53.5
UNITED KINGDOM	135.5	155.7	148.7	125.8	139.2	161.1	159.2	185.7

(B) PERMANENT EMIGRATION FROM CENTRAL AND EASTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
BELARUS	35.0	-	-	13.2	13.2	13.8	14.3	13.4
BULGARIA	55.0	62.0	-	-	-	-	-	-
CROATIA (9)	15.4	10.0	15.2	-	8.7	0.1	0.2	0.6
CZECH REPUBLIC (5)	0.5	0.7	0.8	1.2	1.1	1.3	21.5	32.4
ESTONIA	9.8	7.2	4.5	3.0	2.0	1.2	0.9	-
FYR MACEDONIA	0.4	0.2	0.3	-	-	0.2	0.5	0.1
HUNGARY (8)	2.4	2.8	1.9	2.3	2.5	2.2	1.9	-
LATVIA	13.3	10.0	9.7	6.3	3.7	3.5	6.6	2.5
LITHUANIA	3.8	3.9	2.5	2.1	1.4	2.6	7.3	7.1
POLAND (6)	26.3	21.3	20.2	22.2	21.5	26.9	23.4	24.5
ROMANIA (7)	25.7	21.5	19.9	17.5	12.6	14.8	9.9	8.2
RUSSIA	340.0	388.0	233.0	213.4	215.0	145.7	121.2	105.5
SLOVAK REPUBLIC	0.2	0.2	0.6	0.7	0.6	0.8	1.0	1.4
UKRAINE	2.6	-	4.6	-	110.6	110.3	88.8	-

Sources: Council of Europe, National Statistical Offices, OECD SOPEMI Correspondents

NOTES:

1. Data includes registered exits of asylum seekers.
2. Year ending April.
3. Some foreign citizens (in particular from other Nordic countries) are not included.
4. Exits of foreigners with annual residence permits and holders of settlement permits (permanent permits).
5. Includes only emigrants who report their departure.
6. Only persons who register their intention to establish a permanent residence abroad with the authorities are included in statistics.
7. Persons who already settled their permanent residence abroad (documented).
8. 1997 figure - Source: HCSO. Data refer to foreigners with long-term resident permits or immigration permits, except for foreigners with labour permits.
9. Includes only emigrants who report their departure.

TABLE 8
NET POPULATION FLOWS OF SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002 (thousands)

A) WESTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002 or latest year
AUSTRIA	-	14.7	7.1	14.3	25.1	21.6	24.0	-	24.0
BELGIUM	20.0	29.9	25.7	18.4	33.4	21.7	41.5	-	41.5
DENMARK	27.7	18.7	13.7	13.6	11.7	14.3	16.4	12.9	12.9
FINLAND	5.8	4.5	6.5	6.6	5.9	5.0	8.8	9.5	9.5
GERMANY	225.3	148.8	-21.8	-33.5	118.3	86.4	188.3	152.7	152.7
ICELAND	0.2	0.6	0.6	1.1	0.9	1.7	1.4	-	1.4
IRELAND	-1.9	8.0	15.0	22.8	18.5	20.0	26.3	-	26.3
ITALY	59.8	134.7	-	119.2	259.4	259.1	-	-	259.1
LUXEMBOURG	4.6	3.6	3.8	3.8	4.8	3.7	3.6	2.7	2.7
NETHERLANDS	45.3	54.6	54.8	60.4	57.7	70.7	74.1	65.4	65.4
NORWAY	7.5	7.2	12.0	14.7	19.5	12.9	10.2	18.5	18.5
PORTUGAL	-	3.4	-	-	14.1	-	-	7.0	7.0
SWEDEN	20.7	20.9	18.1	21.6	21.2	30.0	31.4	33.4	33.4
SWITZERLAND	21.6	2.5	1.7	8.2	20.9	24.9	41.7	50.3	50.3
UNITED KINGDOM	92.5	68.5	88.5	161.5	198.2	218.2	214.1	232.5	232.5
								Total	937.2

B) CENTRAL AND EASTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002 or latest year
CROATIA	-13.0	-17.4	-	-	-	-	-	1.4	1.4
CZECH REPUBLIC	-4.9	0.9	-2.3	-	1.2	7.7	12.7	12.3	12.3
ESTONIA	1.1	0.9	0.8	0.4	0.3	0.1	-	-	0.1
FYR MACEDONIA	-8.8	-6.6	-3.9	-	-0.8	0.0	0.3	2.2	2.2
HUNGARY	13.6	13.5	13.0	-	-	20.0	19.0	-	19.0
LATVIA	0.4	-0.1	1.0	0.8	-0.7	-0.6	-0.8	-1.3	-1.3
LITHUANIA	-11.3	-7.0	-7.2	-3.6	-1.0	-2.0	-1.9	-2.0	-2.0
POLAND	4.3	4.3	5.9	6.8	6.1	4.7	-0.7	-17.9	-17.9
ROMANIA	-21.8	-19.2	-13.6	-10.3	-11.4	-15.9	-13.0	-1.6	-1.6
RUSSIA	840.6	625.5	577.8	496.1	367.1	344.5	183.5	71.8	71.8
SLOVAK REPUBLIC	-337.0	-385.5	-230.7	-211.3	-212.9	-143.4	-119.2	0.9	0.9
								Total	84.9

Sources: Council of Europe, National Statistical Offices, OECD SOPEMI Correspondents

Notes:
See Table 6 and 7.

TABLE 9
MIGRATION FLOWS FOR EASTERN EUROPEAN AND CENTRAL ASIA COUNTRIES, 2000

		Absolute Figures (thousands)			Proportions (per cent)		
		Inflow	Outflow	Net Flow	In Flow	Out Flow	Gross Flow
Armenia	Total	1.6	12.5	-10.9	100.0	100.0	100.0
	Within region	1.6	12.0	-10.4	99.6	96.4	96.5
	Outside region	0.0	0.5	-0.4	0.4	3.6	3.5
Azerbaijan	Total	4.4	9.9	-5.6	100.0	100.0	100.0
	Within region	4.3	9.5	-5.3	97.5	95.7	96.5
	Outside region	0.1	0.4	-0.3	2.5	4.3	3.5
Belarus	Total	25.9	13.8	12.1	100.0	100.0	100.0
	Within region	24.2	7.4	16.8	93.4	53.7	79.6
	Outside region	1.7	6.4	-4.7	6.6	46.3	20.4
Georgia	Total	2.3	21.5	-19.2	100.0	100.0	100.0
	Within region	2.3	21.5	-19.2	100.0	100.0	100.0
	Outside region	-	-	-	-	-	-
Kazakhstan	Total	33.6	156.8	-123.2	100.0	100.0	100.0
	Within region	31.6	117.5	-85.9	94.0	74.9	78.3
	Outside region	2.0	39.4	-37.3	6.0	25.1	21.7
Kyrgyzstan	Total	5.3	27.9	-22.5	100.0	100.0	100.0
	Within region	5.3	24.7	-19.4	99.1	88.7	90.4
	Outside region	0.0	3.2	-3.1	0.9	11.3	9.6
Moldova	Total	5.0	20.5	-15.5	100.0	100.0	100.0
	Within region	4.0	16.6	-12.6	80.0	81.0	80.8
	Outside region	1.0	3.9	-2.9	20.0	19.0	19.2
Russia	Total	359.3	145.7	213.6	100.0	100.0	100.0
	Within region	350.3	83.4	266.9	97.5	57.3	85.9
	Outside region	9.0	62.3	-53.2	2.5	42.7	14.1
Tajikistan	Total	8.7	13.2	-4.5	100.0	100.0	100.0
	Within region	2.0	13.1	-11.1	22.9	99.3	68.9
	Outside region	6.7	0.1	6.6	77.1	0.7	31.1
Turkmenistan	Total	1.2	10.7	-9.5	100.0	100.0	100.0
	Within region	1.2	10.2	-9.0	96.3	95.5	95.8
	Outside region	0.0	0.5	-0.4	3.7	4.5	4.2
Ukraine	Total	53.7	100.3	-46.6	100.0	100.0	100.0
	Within region	49.7	55.4	-5.7	92.6	55.2	68.2
	Outside region	4.0	44.9	-40.9	7.4	44.8	31.8
Uzbekistan	Total	5.4	62.5	-57.1	100.0	100.0	100.0
	Within region	5.0	57.8	-52.8	92.4	92.4	92.5
	Outside region	0.4	4.7	-4.3	7.6	7.6	7.5

Source: IOM 2002

Note

"region" refers to the EECA and Baltic States (former Soviet Union)

Table 10

Percentage of Total Immigration/Emigration by Previous/Next Residence, 2001 or Latest Year Available

	Immigration					Emigration				
	EU & EFTA	C&E Europe	Other Europe	Europe	Rest of World	EU & EFTA	C&E Europe	Other Europe	Europe	Rest of World
Austria	29.3	41.8	9.2	80.3	19.7	36.4	39.6	5.4	81.4	18.6
Croatia (1)	12.5	74.1	0.0	86.6	13.4	3.9	20.9	0.0	24.8	75.2
Czech Republic (2)	11.8	66.7	0.2	78.7	21.3	56.8	31.3	0.3	88.4	11.6
Denmark	40.7	10.2	4.1	55.0	45.0	52.6	6.6	3.8	63.0	37.0
Estonia (2)	15.3	75.3	0.0	90.6	9.4	40.8	47.6	-0.1	88.3	11.7
Finland	44.1	28.4	1.9	74.4	25.6	76.0	6.0	0.4	82.4	17.6
FYR Macedonia	1.5	97.4	0.2	99.1	0.9	1.3	80.1	18.3	99.7	0.3
Germany	19.1	41.0	6.5	66.6	33.4	29.1	38.0	6.3	73.4	26.6
Iceland (3)	63.6	16.1	0.3	80.0	20.0	82.2	4.0	0.2	86.4	13.6
Italy (3)	14.0	34.9	0.6	49.5	50.5	56.6	7.0	1.3	64.9	35.1
Latvia (4)	12.3	64.5	0.1	76.9	23.1	16.6	63.3	0.0	79.9	20.1
Liechtenstein (2)	3.4	81.4	0.0	84.8	15.2	12.2	57.9	0.0	70.1	29.9
Lithuania (4)	13.0	66.0	0.4	79.4	20.6	20.9	57.0	0.1	78.0	22.0
Netherlands	27.6	8.8	4.9	41.3	58.7	57.9	3.6	1.7	63.2	36.8
Norway	44.9	10.9	2.1	57.9	42.1	63.3	8.4	0.6	72.3	27.7
Poland	53.2	14.6	0.3	68.1	31.9	82.7	0.6	0.0	83.3	16.7
Portugal (4)	44.0	2.3	0.1	46.4	53.6	82.2	0.0	0.0	82.2	17.8
Romania (5)	5.5	89.2	0.3	95.0	5.0	60.5	7.9	0.8	69.2	30.8
Slovakia	13.9	67.9	0.8	82.6	17.4	42.6	43.2	0.2	86.0	14.0
Slovenia (4)	5.4	5.6	0.1	11.1	88.9	29.3	59.0	0.6	88.9	11.1
Spain (4)	14.1	14.6	0.2	28.9	71.1	0.6	0.0	15.0	14.5	85.0
Sweden	42.2	12.3	2.2	56.7	43.3	64.0	3.8	0.7	68.5	31.5
United Kingdom (4)	22.8	2.3	2.1	27.2	72.8	33.6	2.3	0.8	36.7	63.3

Source: Eurostat

Notes:

1. Emigration figure refers to 1999.
2. Figures refer to 1999.
3. Figures refer to 2000.
4. Emigration figure refers to 2000.
5. Emigration figure refers to 1997.

TABLE 11
STOCKS OF FOREIGN LABOUR IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002 (thousands)

(A) WESTERN EUROPE (1)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
AUSTRIA (2)	300.3	300.4	298.8	298.6	306.4	319.9	329.3	334.4
BELGIUM (3)	328.8	343.8	377.4	390.7	386.2	-	388.6	-
DENMARK (4)	83.8	88.0	93.9	98.3	96.3	96.8	-	-
FINLAND	25.5	29.7	32.5	36.0	37.2	40.7	-	-
FRANCE (5)	1573.3	1604.7	1569.8	1586.7	1593.9	1577.6	1617.6	-
GERMANY (6)	-	2119.6	2044.2	2030.3	1924.8	1963.6	2008.1	1960.0
GREECE (7)	27.4	28.7	29.4	-	204.6	184.0	-	249.3
IRELAND	42.1	43.4	51.7	53.3	57.7	63.9	82.1	-
ITALY (8)	332.2	580.6	539.8	614.0	747.6	850.7	1338.2	-
LUXEMBOURG (9)	111.8	117.8	124.8	134.6	145.7	157.5	170.7	177.6
NETHERLANDS (10)	221.0	218.0	208.0	235.0	-	-	-	-
NORWAY (11)	52.6	54.8	59.9	66.9	104.6	111.2	-	-
PORTUGAL (12)	84.3	86.8	87.9	88.6	91.6	99.8	-	-
SPAIN (13)	-	-	-	-	335.0	454.6	607.1	831.7
SWEDEN	220.0	218.0	220.0	219.0	222.0	222.0	226.0	-
SWITZERLAND (14)	729.0	709.1	692.8	691.1	701.2	717.3	738.8	830.0
TURKEY	-	16.3	21.0	23.4	-	-	-	-
UNITED KINGDOM (15)	862.0	865.0	949.0	1039.0	1005.0	1107.5	1243.0	1302.8

(B) CENTRAL AND EASTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
ALBANIA	-	0.4	0.7	-	-	-	-	-
BULGARIA	-	-	-	-	-	-	-	-
CZECH REPUBLIC(16)	148.9	188.7	194.3	156.2	151.9	165.0	167.7	161.7
HUNGARY (17)	21.0	18.8	20.4	22.4	28.5	35.0	38.6	42.7
ROMANIA (18)	0.7	0.7	1.0	1.3	1.5	1.6	-	-
RUSSIA (19)	-	292.2	241.5	-	-	-	-	-
SLOVENIA (20)	-	-	36.1	33.9	40.3	37.8	34.8	35.3
SLOVAK REPUBLIC (21)	2.7	3.3	3.8	3.7	2.6	2.5	2.5	2.7

Sources: Council of Europe, National Statistical Offices, OECD SOPEMI Correspondents

NOTES:

1. Includes the unemployed, except in Benelux and the U.K. Frontier and seasonal workers are excluded unless otherwise stated.
2. Annual average. Work permits delivered plus permits still valid. Figures may be over-estimated because some persons hold more than one permit. Self-employed are excluded.
3. Excludes the unemployed and self-employed.
4. Data from population registers and give the count as of the end of November each year except December (end of December).
5. Data as of March each year derived from the labour force survey.
6. Data refer to employed foreigners who are liable for compulsory social insurance contributions.
7. Excludes the unemployed.
8. Work permit holders.
9. Data as of 1 October each year. Foreigners in employment, including apprentices, trainees and frontier workers. Excludes the unemployed.
10. Estimates as of 31 March, including frontier workers, but excluding the self-employed and their family members as well as the unemployed.
11. Excludes unemployed.
12. Excludes unemployed.
13. Data derived from the annual labour force survey.
14. Data as of 31 December each year. Numbers of foreigners with annual residence permits and holders of settlement permits (permanent permits) who engage in gainful activity.
15. Excludes the unemployed.
16. Source: Ministry of Labour and Social Affairs.
17. 1996 figure for first half of year. Valid work permits.
18. Total work permit holders.
19. Source: Federal Migration Service, 1998.
20. Total work permit holders. Source: Slovenian Employment Service.

Table 12

Inflows of Foreign Labour into Selected European Countries, 1995-2002 (Thousands)

(a) Western Europe

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Austria (1)	15.4	16.3	15.2	15.4	18.3	25.4	27.0	24.9
Belgium	2.7	2.2	2.5	7.3	8.7	7.5	-	-
Denmark (2)	2.2	2.7	3.1	3.2	3.1	3.6	-	-
Finland	2.5	2.7	2.9	3.2	3.0	3.6	-	-
France	13.1	11.5	11.0	10.3	10.9	11.3	-	-
Germany	270.8	262.5	285.3	275.5	304.9	333.8	-	-
Ireland (3)	-	-	-	3.8	4.6	15.7	30.0	23.8
Luxembourg (4)	16.5	18.3	18.6	22.0	24.2	27.3	-	-
Netherlands (9)	-	-	-	-	-	27.7	30.2	26.2
Portugal	2.2	1.5	1.3	2.6	4.2	7.8	-	-
Spain (6)	100.3	126.4	86.8	85.5	91.6	-	-	-
Sweden	-	-	-	2.4	2.4	3.3	3.3	-
Switzerland (7)	32.9	29.8	25.4	26.8	31.5	34.0	-	-
United Kingdom (8)	51.0	50.0	59.0	68.0	61.2	86.5	76.2	99.0

(b) Central and Eastern Europe

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Bulgaria (9)	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	-
Czech Republic (10)	-	71.0	61.0	49.9	40.3	40.1	40.1	44.6
Hungary	-	-	24.2	26.3	34.1	40.2	47.3	49.8
Poland (11)	10.5	13.7	17.5	-	17.1	17.8	-	-
Romania (12)	0.7	0.7	1.0	1.3	1.5	-	-	-
Slovak Republic (13)	3.0	3.3	3.2	2.5	2.0	1.8	2.0	-

Sources: Council of Europe, National Statistical Offices, OECD SOPEMI Correspondents

Notes:

1. Data for all years covers initial work permits for both direct inflow from abroad and for first participation in the Austrian labour market of foreigners already in the
2. Residence permits issued for employment. Nordic citizens are not included.
3. Work permits issued for non-EU nationals.
4. Data cover both arrivals of foreign workers and residents admitted for the first time to the labour market.
5. Number of temporary work permits (WAV). 2002 data refer to January-
6. Work permits granted.
7. Seasonal and frontier workers are not taken included.
8. Data from the Labour Force Survey.
9. Work permits, new and extensions.
10. Work permits issued for foreigners.
11. Numbers of Individual work permits.
12. New work permits issued to foreign citizens.
13. Work permits granted. Czech nationals do not need work permits in Slovakia.

TABLE 13
 FOREIGN POPULATION FROM CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES
 IN EU AND EFTA COUNTRIES, 2000 OR LATEST AVAILABLE YEAR

	Total	Former USSR	Poland	Hungary	Other
Austria	340.5	-	-	-	-
Belgium	21.5	0.0	6.7	1.1	13.7
Denmark (1)	46.6	5.0	5.5	0.4	35.7
Finland	41.1	34.2	0.7	0.6	5.6
France (1)	119.8	17.2	33.8	3.0	65.9
Germany	1969.8	325.7	291.7	53.2	1299.3
Greece (2)	53.4	23.3	5.2	0.6	24.2
Iceland	2.1	0.3	1.2	0.1	0.6
Italy	328.1	15.3	24.8	2.8	285.2
Liechtenstein (3)	1.0	0.0	0.0	0.0	0.9
Netherlands	32.5	7.1	5.6	1.4	18.3
Norway	31.5	4.0	2.0	0.3	25.1
Portugal	2.4	0.9	0.2	0.1	1.1
Spain	25.7	6.1	6.5	0.4	12.7
Sweden	99.4	9.5	16.3	3.0	70.6
Switzerland	362.6	8.2	4.2	3.6	346.7
United Kingdom (1)	118.4	37.6	28.0	5.9	46.9

Source: Eurostat 2002

Notes:

1. Data refer to 1999.
2. Data refer to 1998.
3. Data refer to 1997.

TABLE 14
ASYLUM APPLICATIONS IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002 (thousands)

(A) WESTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
AUSTRIA	5.9	7.0	6.7	13.8	20.1	18.3	30.1	37.1
BELGIUM	11.4	12.4	11.5	22.1	35.8	42.7	24.6	18.8
DENMARK	5.1	5.9	5.1	9.4	6.5	10.1	12.4	5.9
FINLAND	0.8	0.7	1.0	1.3	3.1	3.3	1.7	3.4
FRANCE	20.4	17.4	21.4	22.4	30.8	38.6	47.3	50.8
GERMANY	127.9	116.4	104.3	98.6	95.1	78.8	88.3	71.1
GREECE	1.3	1.6	4.4	3.0	1.5	3.0	5.5	5.7
ICELAND					-	-	-	0.1
IRELAND	0.4	1.2	3.9	4.6	7.9	10.9	10.3	11.6
ITALY	1.7	0.7	1.9	11.1	18.5	18.0	9.6	7.3
LIECHTENSTEIN					-	0.0	-	0.1
LUXEMBOURG (1)	0.4	0.2	0.4	1.7	2.9	0.6	0.7	1.0
NETHERLANDS	29.3	22.2	34.4	45.2	39.3	43.9	32.6	18.7
NORWAY	1.5	1.8	2.3	8.4	9.1	10.3	14.8	17.5
PORTUGAL	0.5	0.3	0.3	0.4	0.3	0.2	0.2	0.2
SPAIN	5.7	4.7	5.0	6.7	8.4	7.0	9.5	6.2
SWEDEN	9.1	5.8	9.7	12.8	11.8	16.4	23.5	33.0
SWITZERLAND	17.0	18.0	24.0	41.3	60.7	17.7	20.6	26.2
UNITED KINGDOM	55.0	37.0	41.5	58.5	70.4	97.9	88.3	110.7
TOTALS (Western Europe)	293.5	253.2	277.8	361.3	422.2	417.7	420.0	425.4

(B) CENTRAL AND EASTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
BULGARIA (4)	0.5	0.3	0.4	0.8	1.3	1.8	2.4	2.9
CZECH REPUBLIC	1.4	2.2	2.1	4.1	7.3	8.8	18.1	8.5
HUNGARY (2)	5.9	1.3	2.1	7.1	11.5	7.8	9.6	6.4
POLAND (3)	0.8	3.2	3.5	3.4	3.0	4.6	4.5	5.2
ROMANIA (6)	1.2	0.6	1.4	1.2	1.7	1.4	2.4	1.1
SLOVAK REPUBLIC (5)	0.4	0.4	0.6	0.5	1.3	1.6	8.2	9.7
SLOVENIA		0.0	0.1	0.5	0.9	9.2	1.5	0.7
TOTALS (Central & Eastern E	10.2	8.0	10.2	17.6	27.0	35.2	46.7	34.5

Source: Governments, UNHCR. Compiled by UNHCR (Population Data Unit).

NOTES:

1. Figures refer to the number of persons who applied for asylum.
2. Figures refer to first instance ("new") applications only.

TABLE 15
ASYLUM APPLICATIONS IN EU AND EFTA COUNTRIES, 1985, 1992, 1999-2002

	1985			1992			1999			2000			2001			2002		
	absolute figures	proportion of EU & EFTA total (per cent)	per 10,000 population	absolute figures	proportion of EU & EFTA total (per cent)	per 10,000 population	absolute figures	proportion of EU & EFTA total (per cent)	per 10,000 population	absolute figures	proportion of EU & EFTA total (per cent)	per 10,000 population	absolute figures	proportion of EU & EFTA total (per cent)	per 10,000 population	absolute figures	proportion of EU & EFTA total (per cent)	per 10,000 population
EU 15	159180	93.8	4.4	672380	96.7	18.3	352380	83.5	9.4	389590	93.3	10.3	384530	91.6	10.2	381623	89.7	10.1
Austria	6724	4.0	8.9	16238	2.3	20.6	20137	4.8	24.9	18280	4.4	22.5	30140	7.2	37.1	37074	8.7	46.0
Belgium	5387	3.2	5.5	17675	2.5	17.6	35778	8.5	35.0	42690	10.2	41.6	24550	5.8	23.9	18805	4.4	18.0
Denmark	8698	5.1	17.0	13884	2.0	26.9	6476	1.5	12.2	10080	2.4	18.8	12400	3.0	23.2	5947	1.4	11.0
Finland	18	0.0	0.0	3634	0.5	7.2	3106	0.7	6.0	3320	0.8	6.4	1650	0.4	3.2	3443	0.8	7.0
France	28925	17.0	5.2	28872	4.2	5.0	30830	7.3	5.2	38590	9.2	6.5	47290	11.3	8.0	50798	11.9	9.0
Germany	73832	43.5	9.5	438191	63.0	54.6	95113	22.5	11.6	78760	18.9	9.6	88290	21.0	10.7	71127	16.7	9.0
Greece	1400	0.8	1.4	2108	0.3	2.0	1528	0.4	1.5	3000	0.7	2.8	5500	1.3	5.2	5664	1.3	5.0
Ireland	-	-	-	40	0.0	0.1	7850	1.9	21.0	10920	2.6	28.9	10320	2.5	27.0	11634	2.7	31.0
Italy	5400	3.2	1.0	2590	0.4	0.5	18450	4.4	3.2	18000	4.3	3.1	9620	2.3	1.7	7281	1.7	1.0
Luxembourg	78	0.0	2.1	120	0.0	3.1	2930	0.7	68.3	590	0.1	13.4	690	0.2	15.6	1043	0.2	24.0
Netherlands	5644	3.3	3.9	20346	2.9	13.4	39286	9.3	24.9	43890	10.5	27.5	32580	7.8	20.4	18667	4.4	12.0
Portugal	70	0.0	0.1	655	0.1	0.7	310	0.1	0.3	200	0.0	0.2	190	0.0	0.2	245	0.1	0.0
Spain	2300	1.4	0.6	11712	1.7	3.0	8410	2.0	2.1	7040	1.7	1.8	9490	2.3	2.4	6179	1.5	2.0
Sweden	14500	8.5	17.4	84018	12.1	97.2	11771	2.8	13.3	16370	3.9	18.4	23520	5.6	26.5	33016	7.8	37.0
United Kingdom	6200	3.7	1.1	32300	4.6	5.6	70410	16.7	11.9	97860	23.4	16.3	88300	21.0	14.8	110700	26.0	19.0
EFTA 4	10530	6.2	9.7	23210	3.3	20.3	69800	16.5	58.8	27990	6.7	23.3	35410	8.4	30.2	43905	10.3	36.3
Iceland	-	-	-	15	0.0	0.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	117	0.0	4.0
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	0.0	3.0	-	-	-	91	0.0	28.0
Norway	829	0.5	2.0	5238	0.8	12.3	9100	2.2	20.5	10320	2.5	22.9	14780	3.5	32.8	17480	4.1	39.0
Switzerland	9703	5.7	15.0	17960	2.6	26.2	60700	14.4	85.2	17660	4.2	24.5	20630	4.9	28.6	26217	6.2	37.0
EEA (EU + (EFTA - Switzerland))	160010	94.3	4.4	677640	97.4	18.2	361480	85.6	9.5	399920	95.8	10.5	399310	95.1	10.4	399311	93.8	10.3
EU 15 + EFTA 4	169710	100.0	4.6	695590	100.0	18.4	422180	100.0	10.9	417580	100.0	10.7	419940	100.0	10.8	425528	100.0	10.9

Source: Eurostat, IGC, UNHCR

Notes:

EEA, 1985, 1999 estimated
EFTA, 1985, 1999 estimated
EU15, 1985 estimated

TABLE 16
TOTAL NUMBER OF ASYLUM APPLICATIONS SUBMITTED IN EUROPE, 2003

	January	February	March	April	May	June	July	August	September	1st Quarter	2nd Quarter	3rd Quarter	Total	Proportion (%)
Western Europe (2)	24639	21333	21693	20868	19691	20623	22751	22175	24979	67665	61182	69905	198752	89.3
Austria	2509	1870	2272	2420	2786	2899	3148	3186	3463	6651	8105	9797	24553	11.0
Belgium	1449	1103	1276	1188	1115	1279	1545	1394	1674	3828	3582	4613	12023	5.4
Denmark	400	415	382	345	371	368	316	421	366	1197	1084	1103	3384	1.5
Finland	281	319	183	167	148	270	185	247	243	783	585	675	2043	0.9
France	3655	4399	4419	4605	3100	4211	4429	4073	4235	12473	11916	12737	37126	16.7
Germany	6124	4486	4329	4012	3758	3653	4528	3548	4418	14939	11423	12494	38856	17.5
Greece	615	871	760	666	1047	879	390	239	1325	2246	2592	1954	6792	3.1
Ireland	979	947	892	667	604	661	646	655	611	2818	1932	1912	6662	3.0
Liechtenstein	11	5	8	5	7	17	11	7	6	24	29	24	77	0.0
Luxembourg	79	107	112	127	107	120	138	89	135	298	354	362	1014	0.5
Netherlands	1234	1042	1398	1570	1391	831	1127	989	1103	3674	3792	3219	10685	4.8
Norway	1201	1201	1303	1203	1148	1252	1381	1806	1781	3705	3603	4968	12276	5.5
Portugal	11	5	6	18	10	12	5	3	8	22	40	16	78	0.0
Spain	764	411	372	332	395	345	456	478	572	1547	1072	1506	4125	1.9
Sweden	3131	2504	2319	2005	1937	2263	2655	3141	3137	7954	6205	8933	23092	10.4
Switzerland	2196	1648	1662	1538	1767	1563	1791	1899	1902	5506	4868	5592	15966	7.2
United Kingdom	9270	5480	5880	4350	3855	4305	20630	12510
Central and Eastern Europe	2068	1983	2210	2642	2605	2685	2859	3136	3720	6261	7932	9715	23908	10.7
Bulgaria	167	137	122	69	94	93	139	57	85	426	256	281	963	0.4
Czech Republic	685	704	588	1188	965	895	926	1167	965	1977	3048	3058	8083	3.6
Hungary	228	234	183	131	153	238	239	215	283	645	522	737	1904	0.9
Poland	364	337	706	372	527	415	496	615	1220	1407	1314	2331	5052	2.3
Romania	80	63	129	170	96	118	69	95	49	272	384	213	869	0.4
Slovakia	442	386	421	636	679	810	878	895	1015	1249	2125	2788	6162	2.8
Slovenia	102	122	61	76	91	116	112	92	103	285	283	307	875	0.4
Total (2)	26707	23316	23903	23510	22296	23308	25610	25311	28699	73926	69114	79620	222660	100.0

Source: UNHCR

TABLE 17
ASYLUM APPLICATIONS SUBMITTED IN INDUSTRIALISED COUNTRIES(1), BY ORIGIN, 2003

	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Q1	Q2	Q3	Total	Proportion (%)
Russian Federation	1529	1420	1997	2306	2491	2850	2938	3306	4628	23465	4946	7647	10872	8.3
Iraq	3325	2811	2840	2512	1926	1327	1159	870	1393	18163	8976	5765	3422	6.4
Serbia and Montenegro	2035	1919	1840	1748	1802	1843	2025	2036	2410	17658	5794	5393	6471	6.2
Turkey	2099	1870	1864	1763	1492	1664	1744	1630	1793	15919	5833	4919	5167	5.6
China	1565	1274	1282	1426	1359	1508	1718	1600	1723	13455	4121	4293	5041	4.8
Nigeria	1147	1096	1181	993	1026	1012	1003	900	1023	9381	3424	3031	2926	3.3
Afghanistan	900	768	730	1024	1087	1078	1119	1012	1018	8736	2398	3189	3149	3.1
India	1090	772	884	883	962	971	1013	869	854	8298	2746	2816	2736	2.9
Pakistan	1445	1331	1053	730	588	533	570	500	626	7376	3829	1851	1696	2.6
DR Congo	809	834	792	866	682	720	746	660	757	6866	2435	2268	2163	2.4
Somalia	663	435	452	538	585	646	1040	1172	961	6492	1550	1769	3173	2.3
Iran	826	636	690	676	666	626	713	774	885	6492	2152	1968	2372	2.3
Georgia	551	508	532	596	549	617	642	702	664	5361	1591	1762	2008	1.9
Algeria	705	541	523	591	521	495	545	584	731	5236	1769	1607	1860	1.8
Colombia	627	505	681	664	551	470	569	527	560	5154	1813	1685	1656	1.8
Mexico	623	559	600	421	469	388	490	398	519	4467	1782	1278	1407	1.6
Bosnia and Herzegovina	542	431	540	416	339	389	397	446	469	3969	1513	1144	1312	1.4
Armenia	378	331	369	339	396	457	505	526	559	3860	1078	1192	1590	1.4
Cameroon	525	363	476	449	393	372	376	386	411	3751	1364	1214	1173	1.3
Ukraine	485	387	452	409	338	402	449	420	405	3747	1324	1149	1274	1.3
Haiti	410	324	337	491	353	418	362	403	456	3554	1071	1262	1221	1.3
Bangladesh	490	333	355	370	413	372	415	308	368	3424	1178	1155	1091	1.2
Moldova	260	279	253	330	333	387	481	504	591	3418	792	1050	1576	1.2
Sri Lanka	392	357	355	341	381	404	377	368	419	3394	1104	1126	1164	1.2
Indonesia	155	490	708	902	213	169	125	97	97	2956	1353	1284	319	1.0
Ivory Coast	415	402	442	352	283	281	242	224	252	2893	1259	916	718	1.0
Mauritania	308	271	313	354	217	278	303	313	291	2648	892	849	907	0.9
Azerbaijan	347	242	246	230	237	275	272	391	383	2623	835	742	1046	0.9
Guinea	304	221	270	281	312	314	321	308	290	2621	795	907	919	0.9
Albania	293	272	311	279	302	307	296	276	280	2616	876	888	852	0.9
Viet Nam	323	283	315	260	307	226	348	246	292	2600	921	793	886	0.9
Belarus	216	307	320	292	225	291	291	289	321	2552	843	808	901	0.9
Slovakia	207	273	303	208	213	240	341	490	267	2542	783	661	1098	0.9
Liberia	148	120	170	289	168	283	425	497	423	2523	438	740	1345	0.9
Angola	304	238	307	303	225	232	279	241	237	2366	849	760	757	0.8
Syria	307	254	208	216	236	205	302	260	331	2319	769	657	893	0.8
Romania	385	363	274	205	125	250	219	203	183	2207	1022	580	605	0.8
Guatemala	141	95	133	166	169	487	472	333	142	2138	369	822	947	0.8
Ethiopia	251	221	221	215	218	207	258	222	301	2114	693	640	781	0.7
Congo	246	263	301	267	197	205	193	167	193	2032	810	669	553	0.7
Other	7187	5665	5774	5413	5232	5250	5774	5320	6073	51688	18626	15895	17167	18.3
Total	34958	30064	31694	31114	28581	29449	31857	30778	34579	283074	96716	89144	97214	100.0

Source: UNHCR

Note:

All figures are provisional and subject to change.

1. EU and EFTA, Central and Eastern Europe, US and Canada, Australia and New Zealand and Japan.

TABLE 18
NUMBER OF DECISIONS MADE ON ASYLUM APPLICATIONS AND CORRESPONDING RECOGNITION RATES FOR SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002

	1995			1996			1997			1998			1999			2000			2001			2002			Total			
	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	
Austria	7624	990	13.0	8748	716	8.2	8363	639	7.6	9500	500	5.3	18254	3434	18.8	20514	1002	4.9	26494	1152	4.3	29881	1073	3.6	129378	9506	7.3	
Belgium	4202	1295	30.8	5892	1561	26.5	5952	1717	28.8	3914	1458	37.3	3120	1230	39.4	5306	1192	22.5	3384	898	26.5	7717	1322	17.1	39487	10673	27.0	
Bulgaria	96	50	52.1	319	145	45.5	271	127	46.9	431	87	20.2	1507	180	11.9	1981	267	13.5	2240	385	17.2	3288	75	2.3	10133	1316	13.0	
Cyprus	106	10	9.4	80	12	15.0	83	8	9.6	123	45	36.6	680	27	4.0	362	39	10.8	405	36	8.9	1160	92	7.9	2999	269	9.0	
Czech Rep.	79	59	74.7	186	162	87.1	2442	96	3.9	2807	78	2.8	8235	52	0.6	5665	88	1.6	12838	75	0.6	14702	103	0.7	46954	713	1.5	
Denmark	22010	4810	21.9	7100	1206	17.0	7051	858	12.2	6111	911	14.9	5514	932	16.9	7046	1202	17.1	8739	1857	21.2	12229	1267	10.4	75800	13043	17.2	
Estonia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	0	0.0	18	0	0.0	7	4	57.1	7	0	0.0	22	0	0.0	61	4	6.6	
Finland	492	4	0.8	593	11	1.9	559	4	0.7	866	7	0.8	2725	29	1.1	1806	9	0.5	2165	4	0.2	3334	14	0.4	12540	82	0.7	
France	29096	4742	16.3	22203	4344	19.6	24167	4112	17.0	22405	4342	19.4	24151	4659	19.3	30278	5185	17.1	43053	7323	17.0	76291	10750	14.1	271644	45457	16.7	
Germany	200188	23468	11.7	194556	24100	12.4	170801	18222	10.7	101669	10260	10.1	93094	9584	10.3	79466	10894	13.7	79713	17547	22.0	130162	6509	5.0	1049649	120584	11.5	
Greece	1245	200	16.1	1875	163	8.7	2450	129	5.3	4191	156	3.7	2123	146	6.9	1969	222	11.3	1654	147	8.9	10153	36	0.4	25660	1199	4.7	
Hungary	520	116	22.3	240	66	27.5	502	27	5.4	4534	361	8.0	11421	313	2.7	8811	197	2.2	8591	174	2.0	7755	104	1.3	42374	1358	3.2	
Iceland	-	-	-	-	-	-	6	-	-	16	0	0.0	6	0	0.0	30	1	3.3	43	-	-	121	0	0.0	222	1	0.5	
Ireland	58	15	25.9	68	36	52.9	513	209	40.7	1330	128	9.6	4896	160	3.3	8954	211	2.4	12252	456	3.7	20874	1990	9.5	48945	3205	6.5	
Italy	1718	285	16.6	694	172	24.8	1654	348	21.0	3465	1026	29.6	8331	809	9.7	25000	1649	6.6	13219	2102	15.9	-	-	-	54081	6391	11.8	
Latvia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43	0	0.0	32	4	12.5	5	1	20.0	15	1	6.7	20	0	0.0	115	6	5.2	
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	219	0	0.0	-	-	-	-	-	58	0	0.0	-	-	-	-	-	277	0	0.0
Lithuania	-	-	-	-	-	-	59	5	8.5	253	9	3.6	180	1	0.6	275	3	1.1	238	0	0.0	160	1	0.6	1165	19	1.6	
Luxembourg	403	0	0.0	-	6	-	-	1	-	174	43	24.7	-	-	-	1942	17	0.9	2046	89	4.3	-	-	-	4565	156	3.4	
Malta	192	137	71.4	139	85	61.2	93	32	34.4	132	50	37.9	146	51	34.9	73	28	38.4	94	39	41.5	339	20	5.9	1208	442	36.6	
Netherlands	57405	7980	13.9	31237	3133	10.0	26200	3441	13.1	31030	1067	3.4	41202	628	1.5	53468	896	1.7	37076	244	0.7	69246	816	1.2	346864	18205	5.2	
Norway	2356	29	1.2	2026	6	0.3	1992	14	0.7	3863	66	1.7	6090	181	3.0	7852	97	1.2	13304	292	2.2	17853	332	1.9	55336	1017	1.8	
Poland	692	105	15.2	1952	120	6.1	3875	139	3.6	2975	51	1.7	3110	45	1.4	3777	52	1.4	4937	271	5.5	5477	280	5.1	26795	1063	4.0	
Portugal	556	12	2.2	263	5	1.9	249	4	1.6	248	4	1.6	468	16	3.4	253	16	6.3	178	7	3.9	188	14	7.4	2403	78	3.2	
Romania	-	-	-	692	78	11.3	371	80	21.6	2638	175	6.6	2353	253	10.8	1503	85	5.7	2418	83	3.4	1080	36	3.3	11055	790	7.1	
Slovakia	313	66	21.1	383	128	33.4	688	65	9.4	309	49	15.9	1237	27	2.2	1499	10	0.7	5395	18	0.3	8358	20	0.2	18182	383	2.1	
Slovenia	2	2	100.0	32	0	0.0	70	0	0.0	180	1	0.6	676	0	0.0	1024	0	0.0	10040	1	0.0	812	1	0.1	12836	5	0.0	
Spain	6503	464	7.1	4975	243	4.9	5189	156	3.0	5443	208	3.8	7434	294	4.0	7861	381	4.8	9399	314	3.3	6579	165	2.5	53383	2225	4.2	
Sweden	8189	148	1.8	6779	128	1.9	10767	1310	12.2	11446	1099	9.6	9308	326	3.5	17049	343	2.0	16707	165	1.0	39740	482	1.2	119985	4001	3.3	
Switzerland	19252	2650	13.8	20710	2267	10.9	23612	2636	11.2	24579	2032	8.3	47284	2050	4.3	38307	2061	5.4	21963	2253	10.3	42149	2987	7.1	237836	18936	8.0	
Turkey	5168	1951	37.8	4232	1636	38.7	4725	1522	32.2	5437	2229	41.0	5042	1907	37.8	5610	2716	48.4	6074	2869	47.2	5380	2885	53.6	41668	17715	42.5	
United Kingdom	35200	2200	6.3	49350	3660	7.4	48535	6210	12.8	42905	8245	19.2	45845	25600	55.8	132939	26189	19.7	153410	14410	9.4	147115	21985	14.9	655299	108499	16.6	
Total	403665	51788	12.8	365324	44189	12.1	351239	42111	12.0	293243	34687	11.8	354462	52938	14.9	470632	55057	11.7	498149	53212	10.7	662185	53359	8.1	3398899	387341	11.4	

Source: UNHCR

Notes:
RR refers to Recognition Rate, the percentage of substantive decisions granting 1951 Geneva Convention refugee status.
All data refer to first instance decisions.

TABLE 19
REGULARISATION DATA, VARIOUS YEARS, EUROPEAN COUNTRIES, THOUSANDS.

France	1981-82	1997-98
(a) applications for regularisation	150	152
(b) total recorded foreign population	3714	3597
ratio a/b (per cent)	4.0	4.2

Belgium	2000
(a) applications for regularisation	60
(b) total recorded foreign population	862
ratio a/b (per cent)	7.0

Greece (1)	1997-98	2001
(a) applications for regularisation	397	205
(b) total recorded foreign population	165	797.1
ratio a/b (per cent)	224.0	25.7

Italy	1987-88	1990	1996	1998
(a) applications for regularisation	119	235	259	308
(b) total recorded foreign population	645	781	1096	1250
ratio a/b (per cent)	18.4	30.1	23.6	25.6

Portugal	1992-93	1996
(a) applications for regularisation	39	22
(b) total recorded foreign population	171	168
ratio a/b (per cent)	22.8	13.1

Spain	1985-86	1991	1996	2000	2001
(a) applications for regularisation	44	135	21	127	314
(b) total recorded foreign population	293	361	539	896	896
ratio a/b (per cent)	15.0	37.4	3.9	14.2	35.0

Source: National sources

Note:

1. 2001 data refer to January to September.

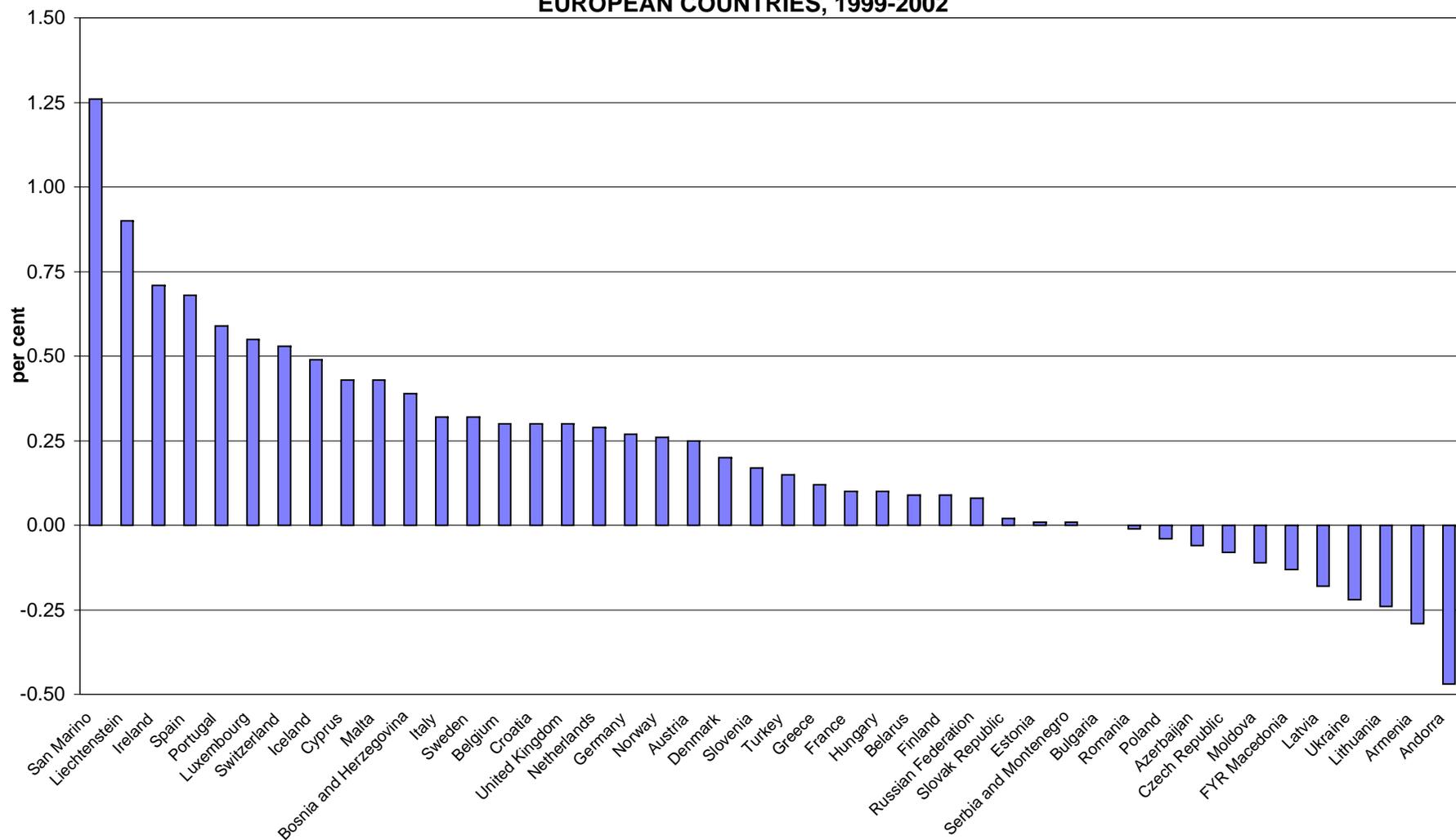
TABLE 20
ESTIMATES OF HUMAN TRAFFICKING AND SMUGGLING, BY REGION, 1994-2001

Number	Time period	Region	Based on (assumptions)	Source
100,000 to 200,000	1993	to W. European states	All, (smuggled) calculated by 15 to 30% of immigrants entering illegally	ICMPD (in Transcrime, 1996 No.8)
100,000 to 220,000	1993	to W. European states	All (traff) 15-30% of illegal migrants, 20-40% of a-s without founded claims, make use of traffickers (at some point in journey)	Widgren, 1994:9-10 (prepared for IOM)
300 000	Annually	to EU and Central Europe	Women (Smug.)	Economist.com, 2000
400 000	Last Decade	out of Ukraine	Women, estimate from Ukranian Ministry of Interior	Trafficking in Migrants, No.23, IOM (2001:5)
4000	Annually	into US from NIS & E.Europe	Women & Children	CIA briefing, (1999) Global Trafficking in Women and Children (in O'Neill Richard 1999)
2,000 - 6,000	Annually	into Italy	Women, into sex industry (estimated from per cent of irregular female migrants who enter the sex industry p.a.)	Trafficking in Migrants, No.23, IOM (2001:6)
400,000+	1999	into European Union	All (smuggled into) on EU apprehension data (equation = 1 is caught, 2 pass)	Heckmann et al. (2000:5)
50,000-	1993	into European Union	All (smuggled into) on EU apprehension data (equation = 1 is caught, 2 pass)	Heckmann et al. (2000:5)
1 million+	Annually	Globally	Women & Girls (Smug.) (most ending up in US)	UN and FBI statistics, (Tehran Times, March 18, 2001)
1 million+	Annually	Globally	Women & Girls, for sexual exploitation in sex industries	Hughes, 2001 (from International Agencies and governemental estimates)
1 to 2 million	Annually	Globally	Women & Children, for forced labour, domestic servitude or sexual exploitation	US Department of State, 1998 (in Miko and Park, 2000)
1-2 million	Annually	Globally	Women & Children	US Government, (cited in ECRE, 2001)
4 million	Annually	Globally	All (Smug. or Traff.)	IOM, (in Graycar, 1999:1)
4 million	Annually	Globally	All (Smug. or Traff.)	IOM News - North American Supplement, No.6 (1998)
4 million	Annually	Globally	All (Smug. or Traff.)	IOM, 1996 (in McInerney, 2000)
4 million	Annually	Globally	All (Smug. or Traff.)	IOM, 1996 (in Tailby, 2000)
700,000 to 2 million	Annually	Globally	Women & Children, across International borders	Trafficking in Migrants, No.23, IOM (2001:1), based on US Government figures (1998)
700,000 to 2 million	Annually	Globally	Women & Children, excl. internal trafficking within countries such as India and Thailand	IOM, (in O'Neill Richard (1999))
100,000+	Annually	from Soviet Union	Women & Children	Miko and Park, 2000
150,000+	Annually	from South Asia	Women & Children	US Department of State, (in Miko and Park, 2000)
75,000+	Annually	from Eastern Europe	Women & Children	Miko and Park, 2000
400 000	1999	European Union	All (smug.) based on apprehension data	Heckmann, Wunderlich, Martin & McGrath (2001:5)
50 000	1993	European Union	All (smug.) based on apprehension data	Heckmann, Wunderlich, Martin & McGrath (2001:5)

Compiled by the Migration Research Unit, 2001

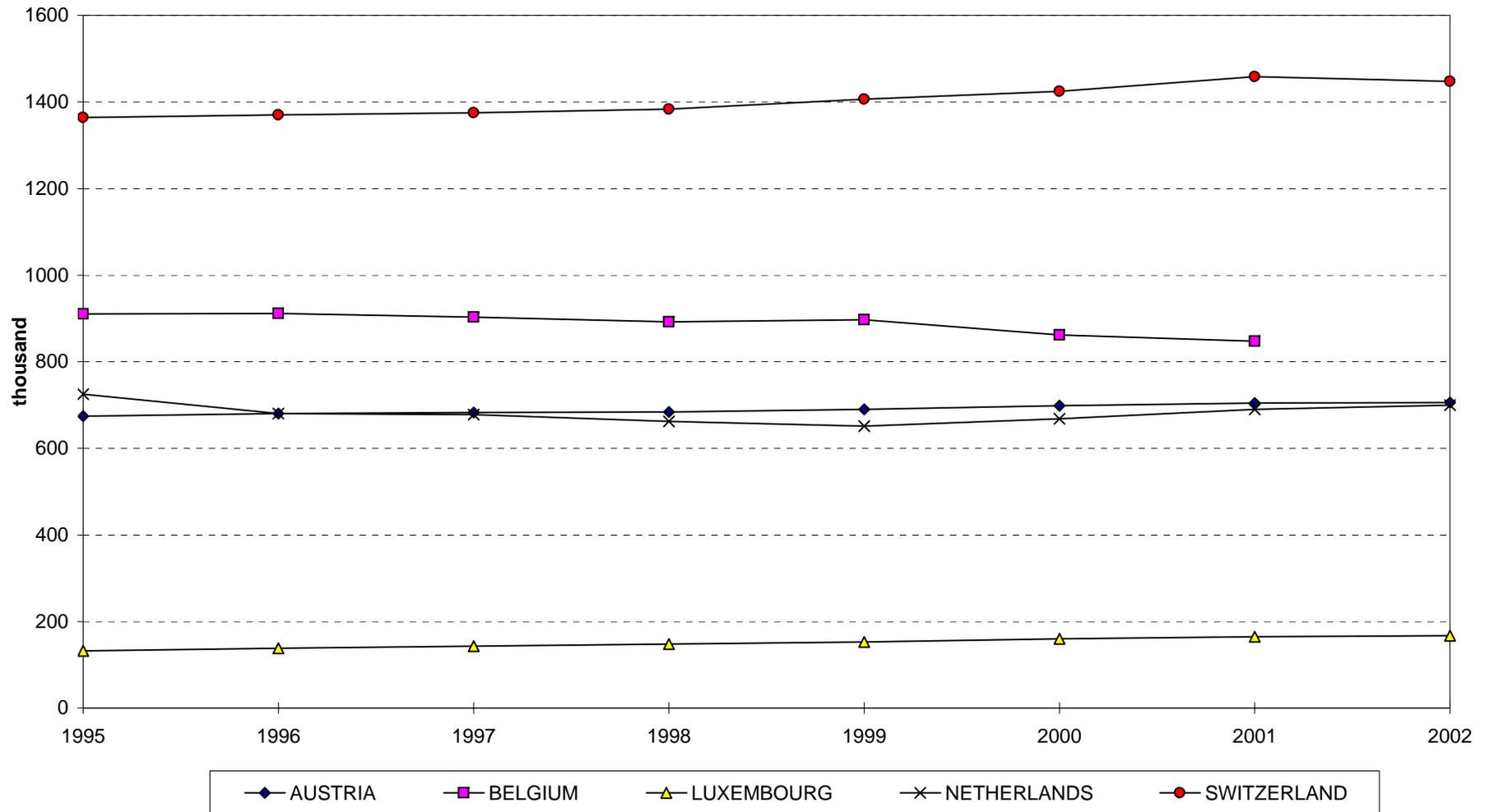
GRAPHIQUES

**FIGURE 1 - NET MIGRATION AS A COMPONENT OF AVERAGE ANNUAL POPULATION GROWTH II
EUROPEAN COUNTRIES, 1999-2002**



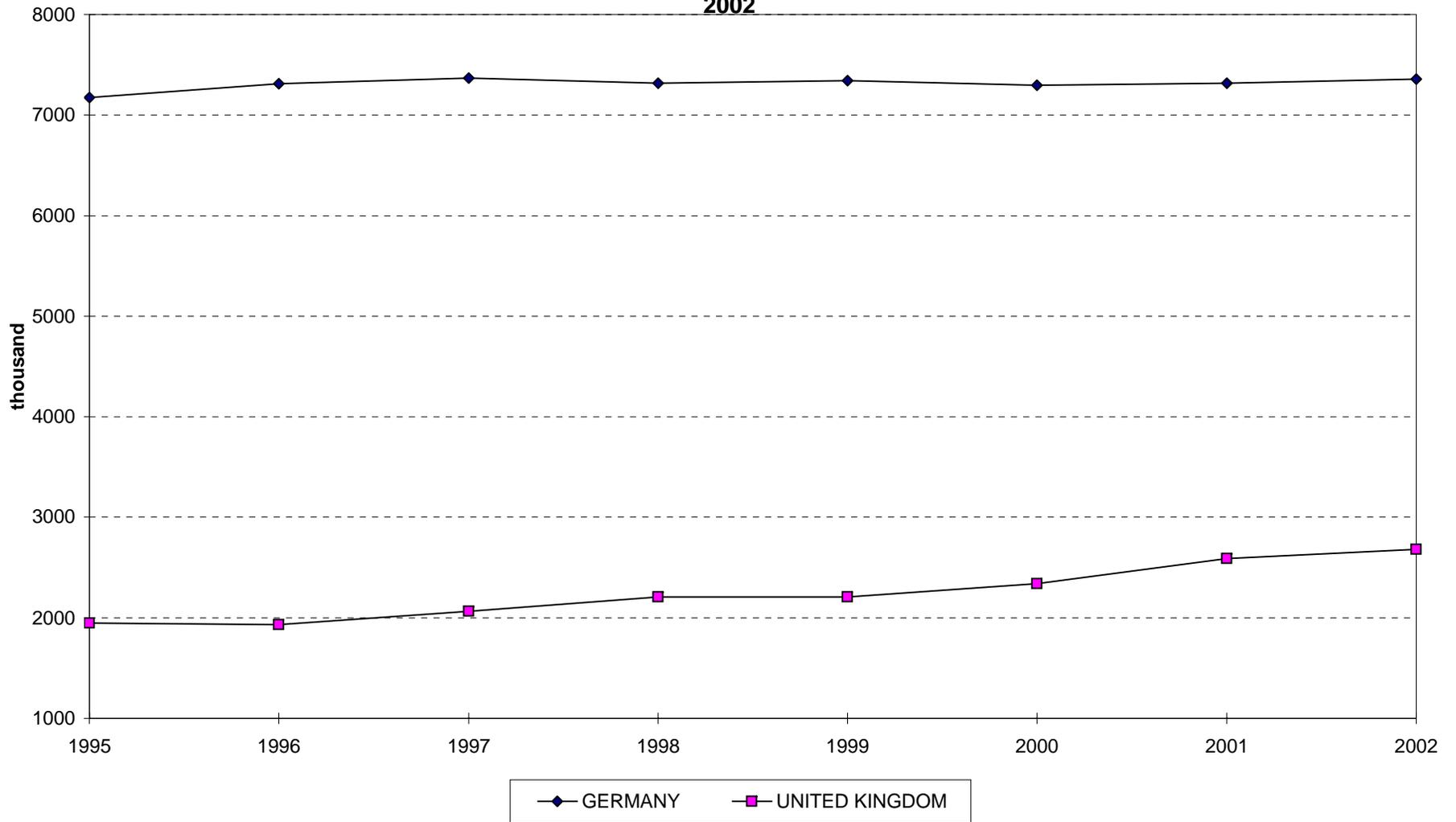
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

**FIGURE 2a - STOCK OF FOREIGN POPULATION IN SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES,
1995-2002**



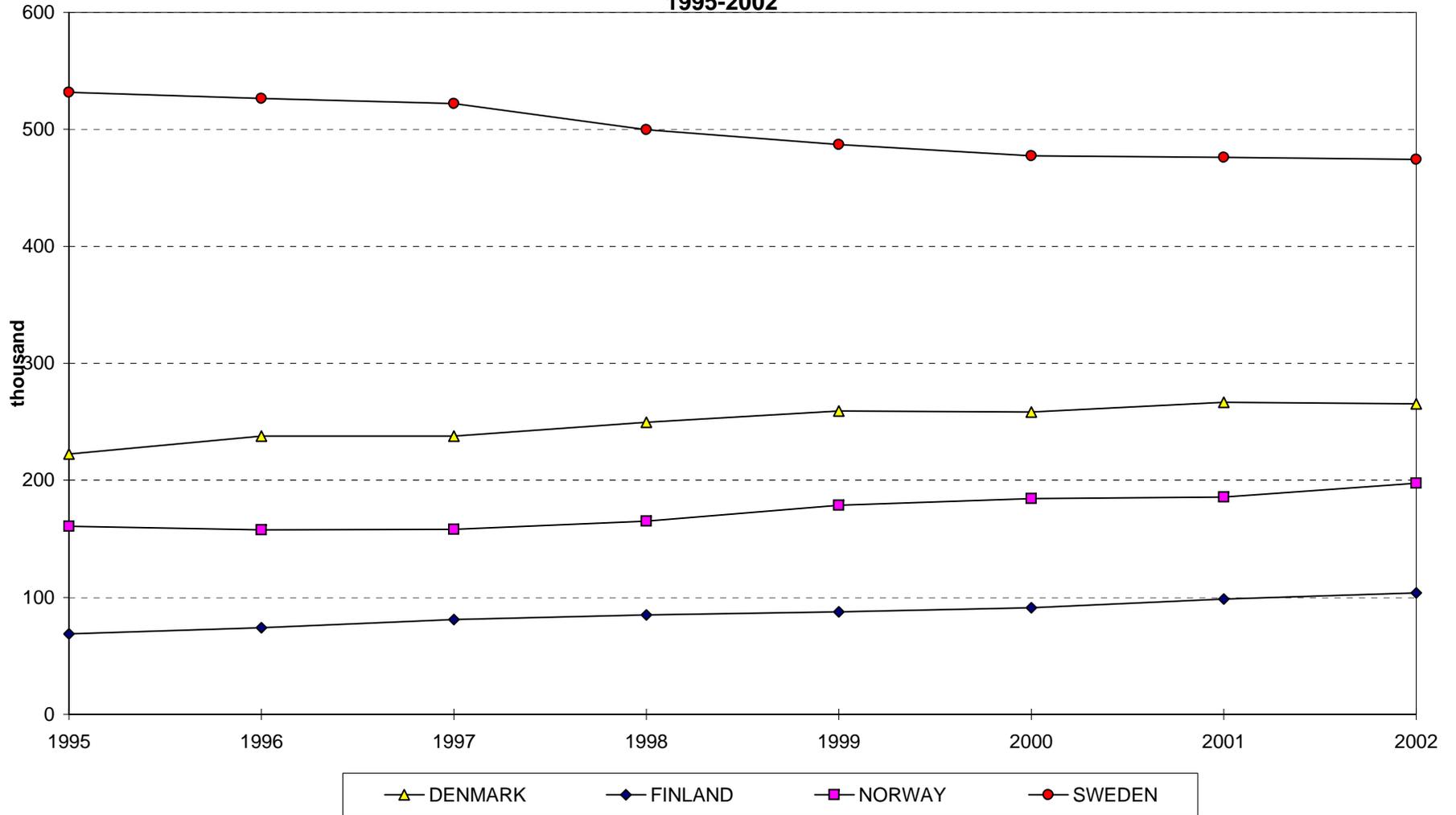
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 2b - STOCKS OF FOREIGN POPULATION IN GERMANY AND THE UNITED KINGDOM, 1995-2002



For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

**FIGURE 2c - STOCKS OF FOREIGN POPULATION IN SELECTED SCANDINAVIAN COUNTRIES,
1995-2002**



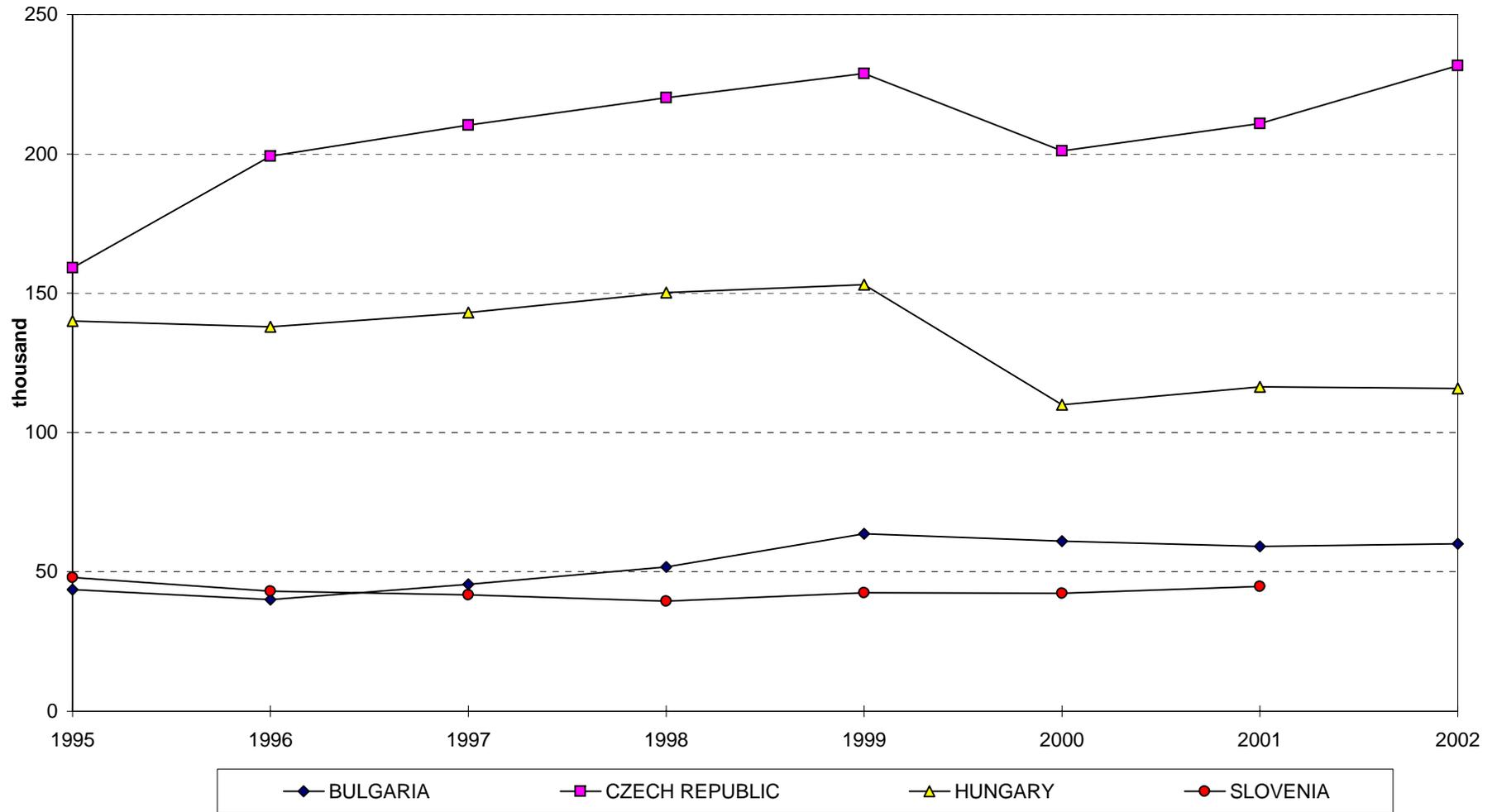
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 2d - STOCKS OF FOREIGN POPULATION IN SELECTED MEDITERRANEAN COUNTRIES, 1995-2002



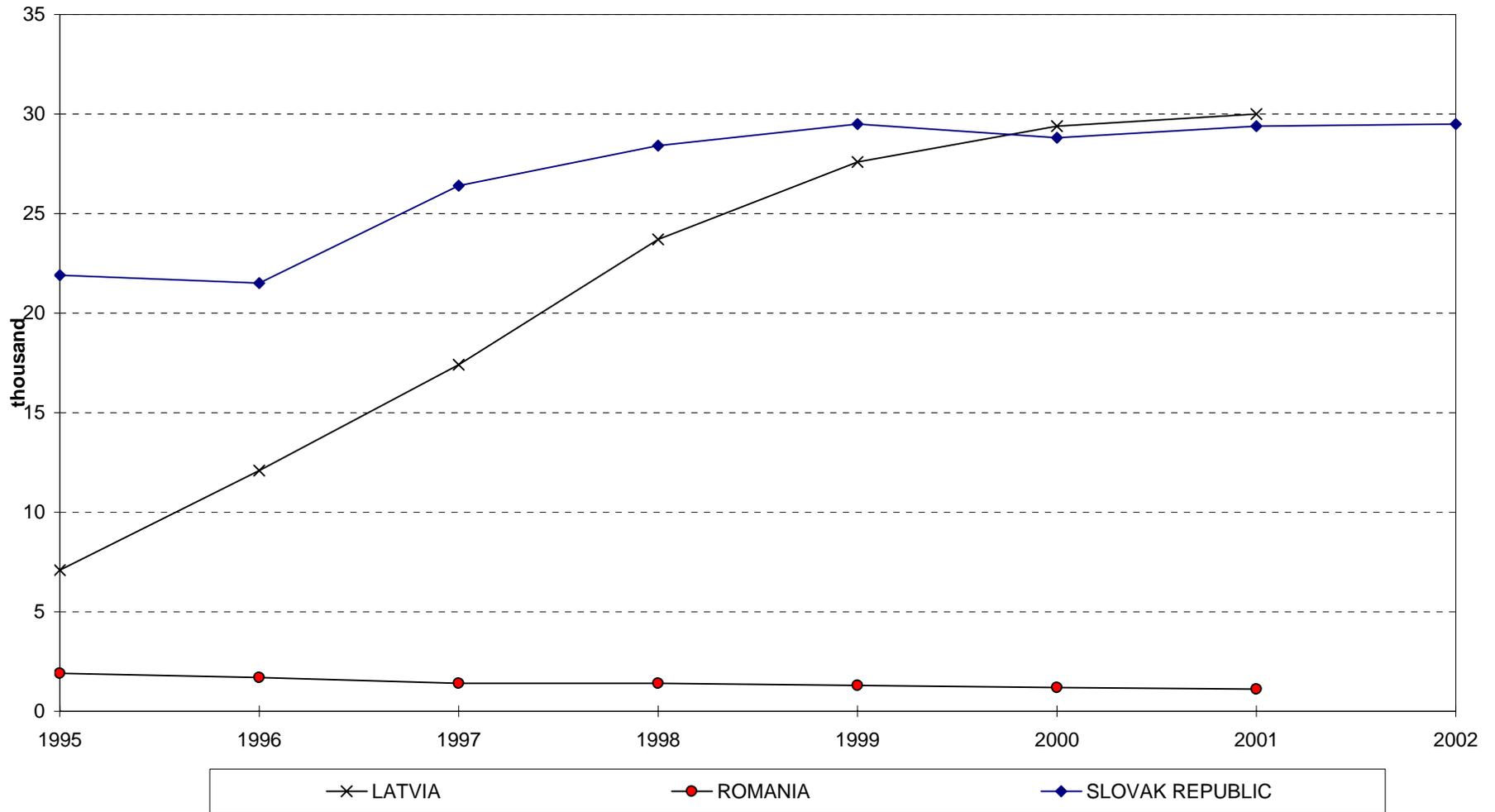
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 2e - STOCKS OF FOREIGN POPULATION IN SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



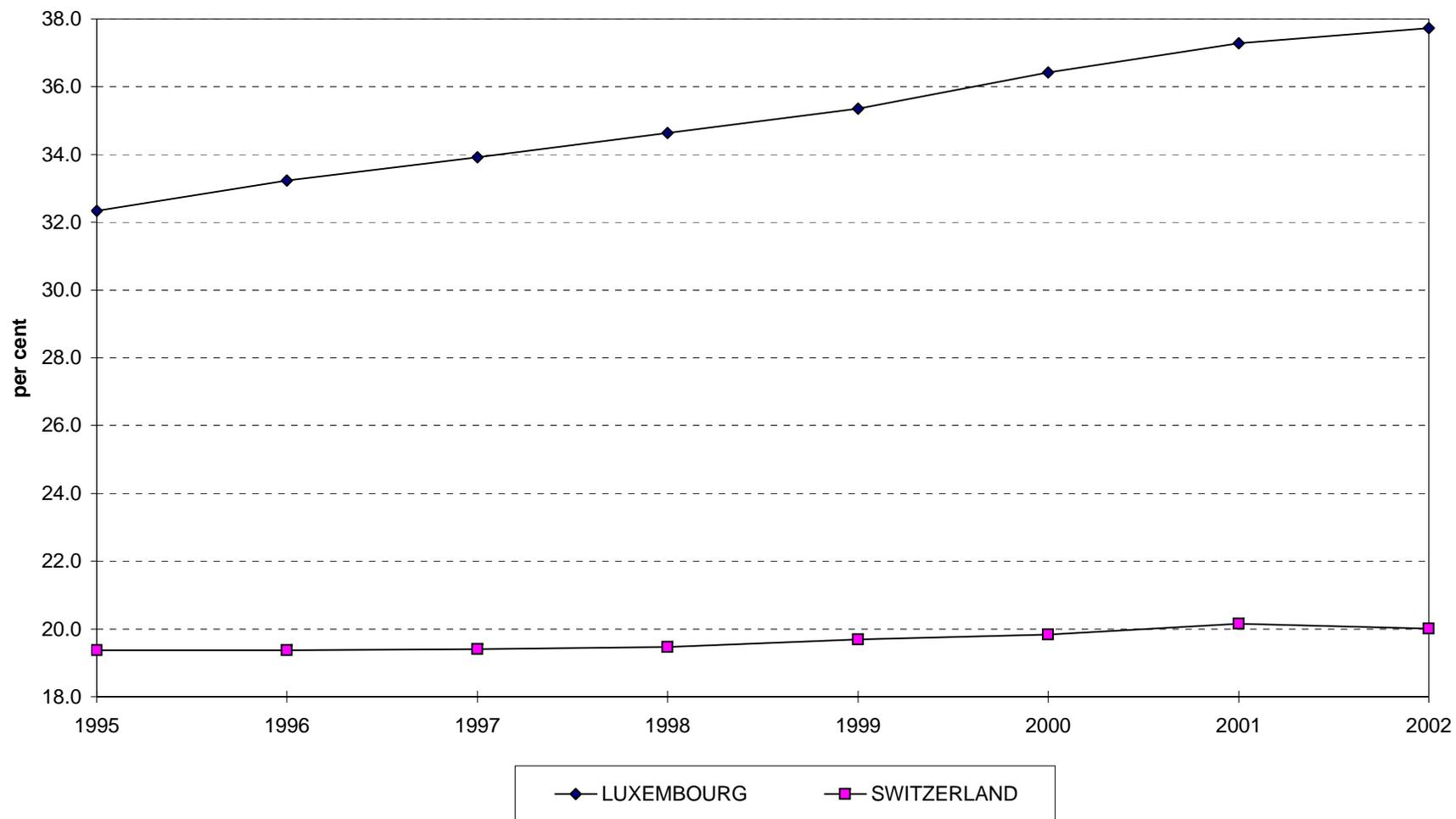
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 2f - STOCKS OF FOREIGN POPULATION IN SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

**FIGURE 3a - STOCKS OF FOREIGN POPULATION AS A PERCENTAGE OF THE TOTAL POPULATION
IN SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002**



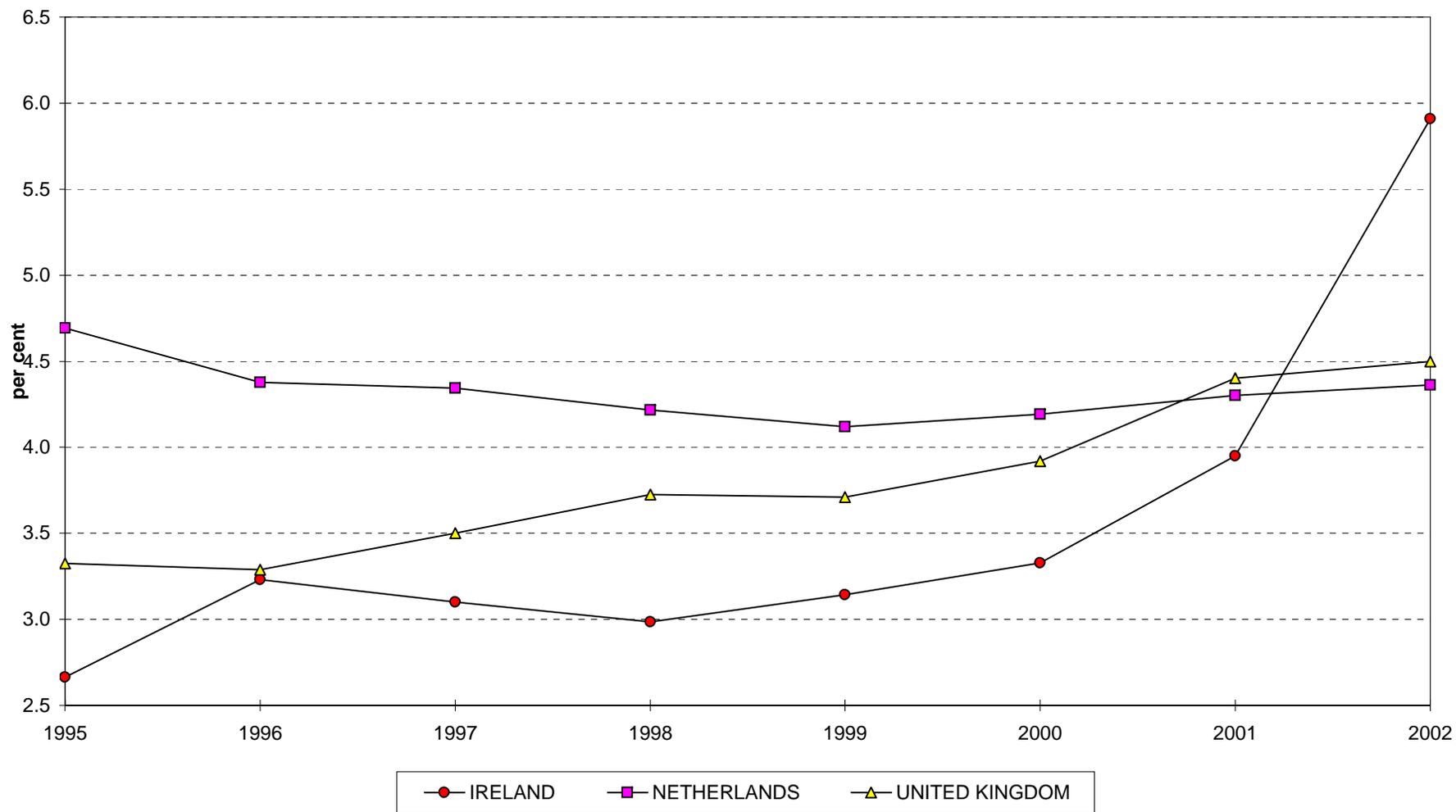
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

**FIGURE 3b - STOCKS OF FOREIGN POPULATION AS A PERCENTAGE OF THE TOTAL POPULATION
IN SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002**



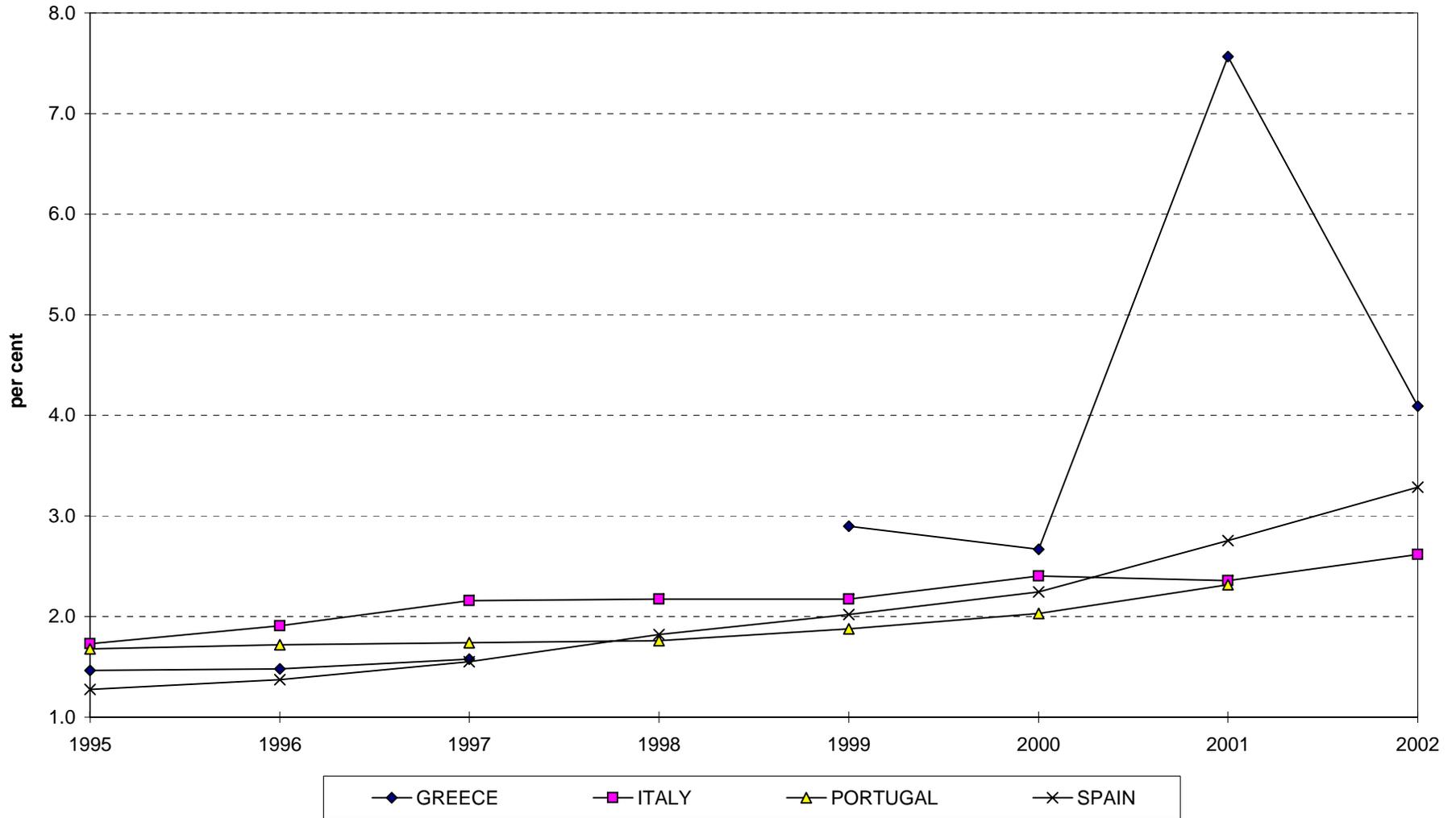
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

**FIGURE 3c - STOCKS OF FOREIGN POPULATION AS A PERCENTAGE OF THE TOTAL POPULATION
IN SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002**



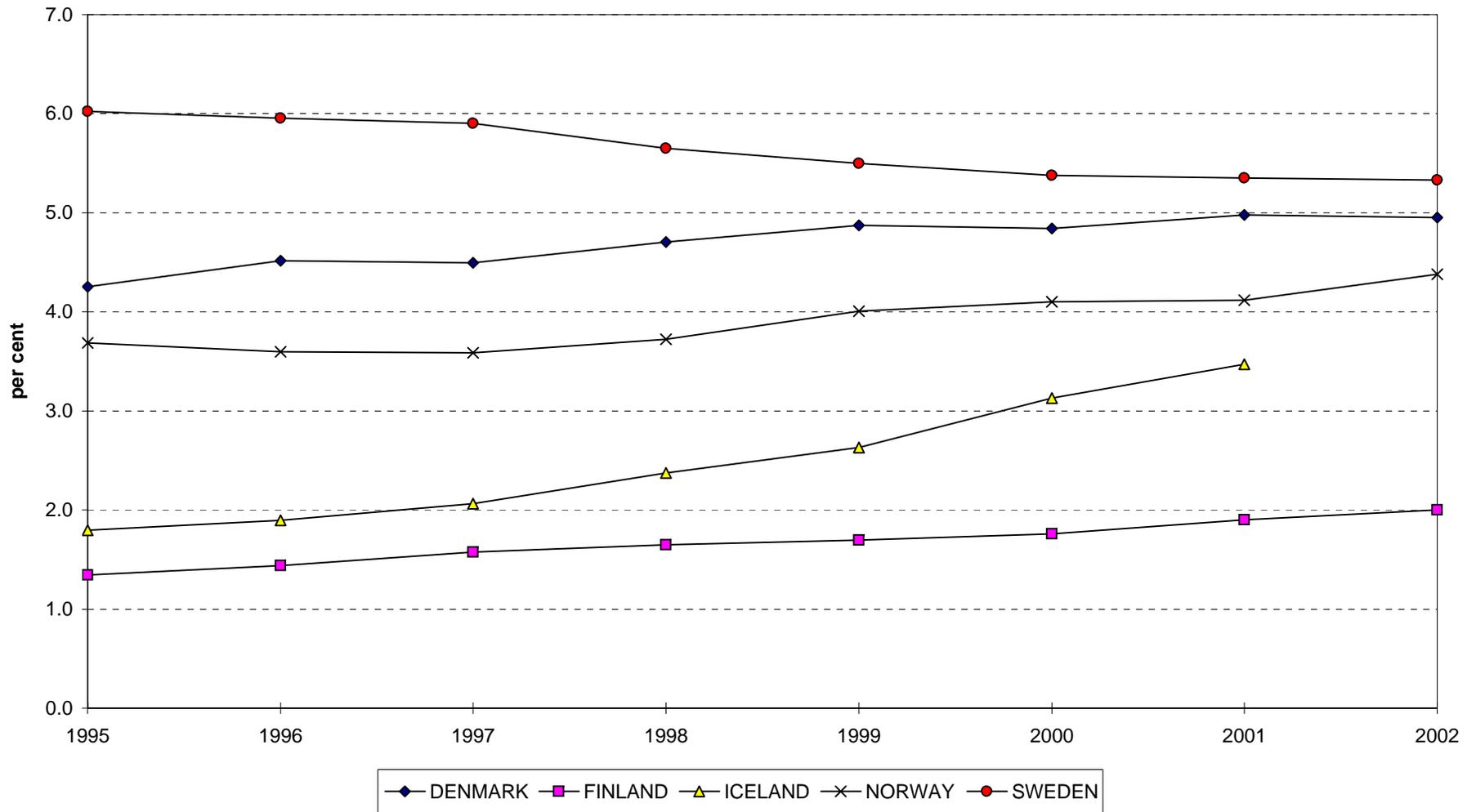
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

**FIGURE 3d - STOCKS OF FOREIGN POPULATION AS A PERCENTAGE OF THE TOTAL POPULATION
IN SELECTED MEDITERRANEAN COUNTRIES, 1995-2002**



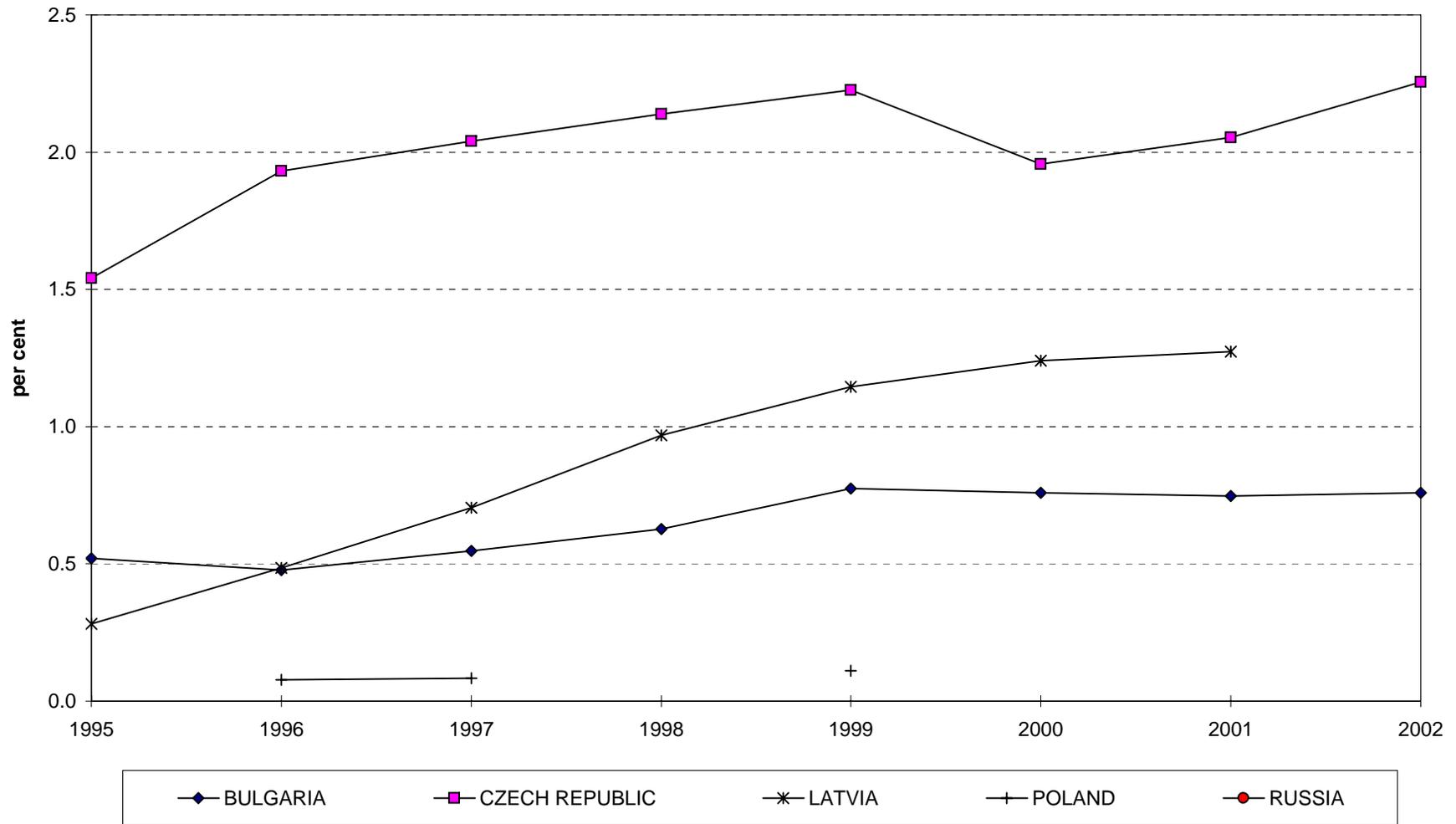
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

**FIGURE 3e - STOCKS OF FOREIGN POPULATION AS A PERCENTAGE OF THE TOTAL POPULATION
IN SELECTED NORTHERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002**



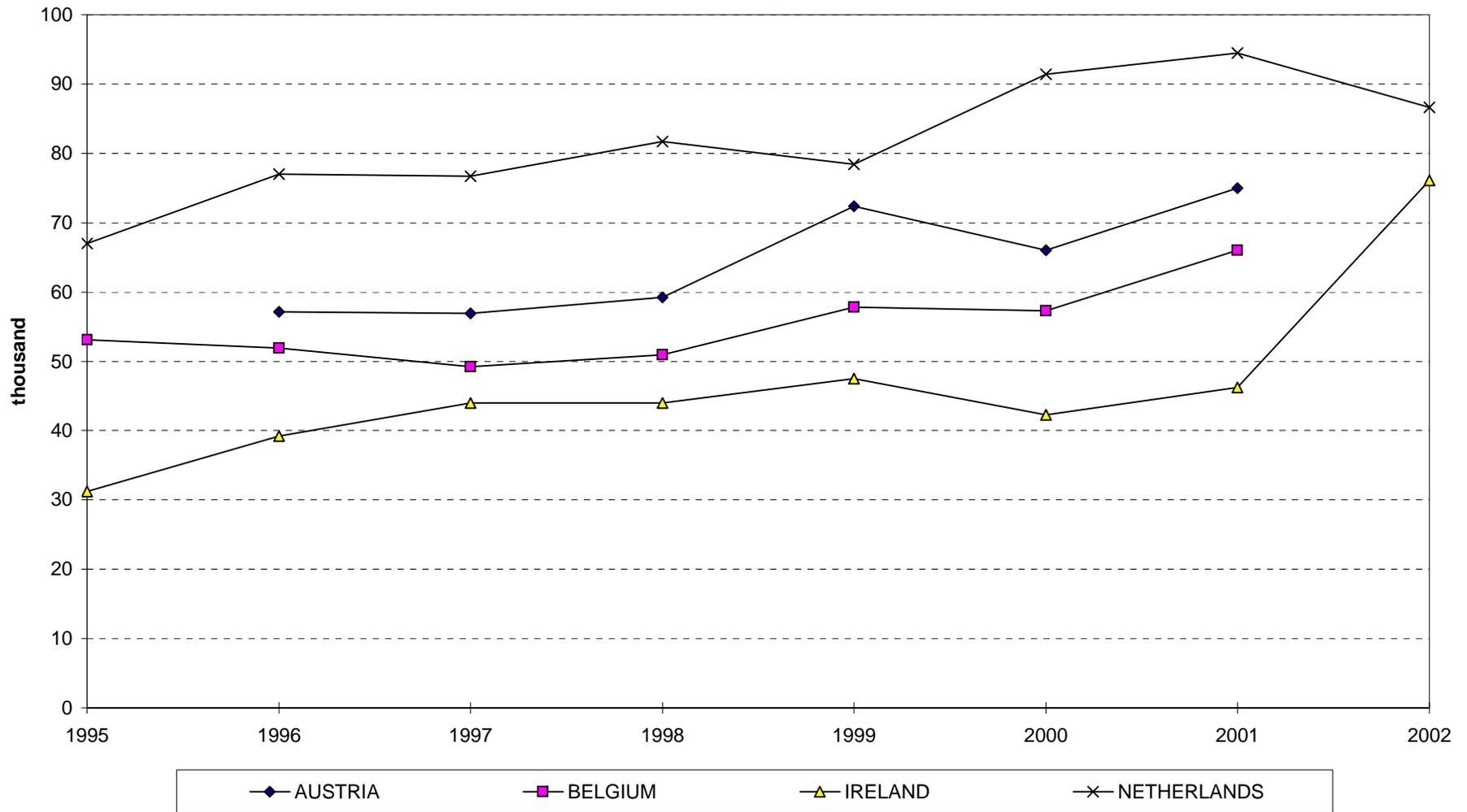
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

**FIGURE 3f - STOCKS OF FOREIGN POPULATION AS A PERCENTAGE OF THE TOTAL POPULATION IN
SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002**



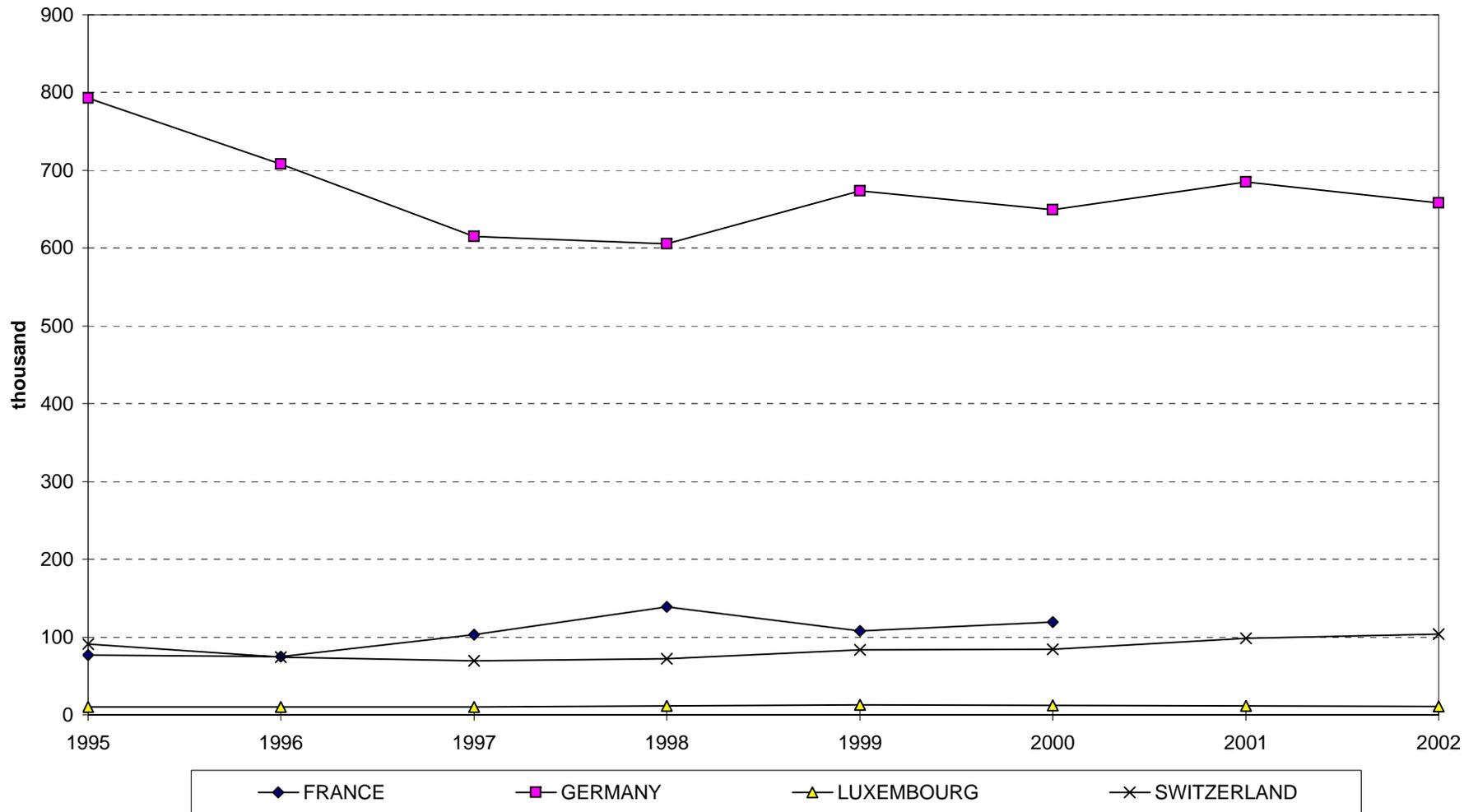
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 4a - INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



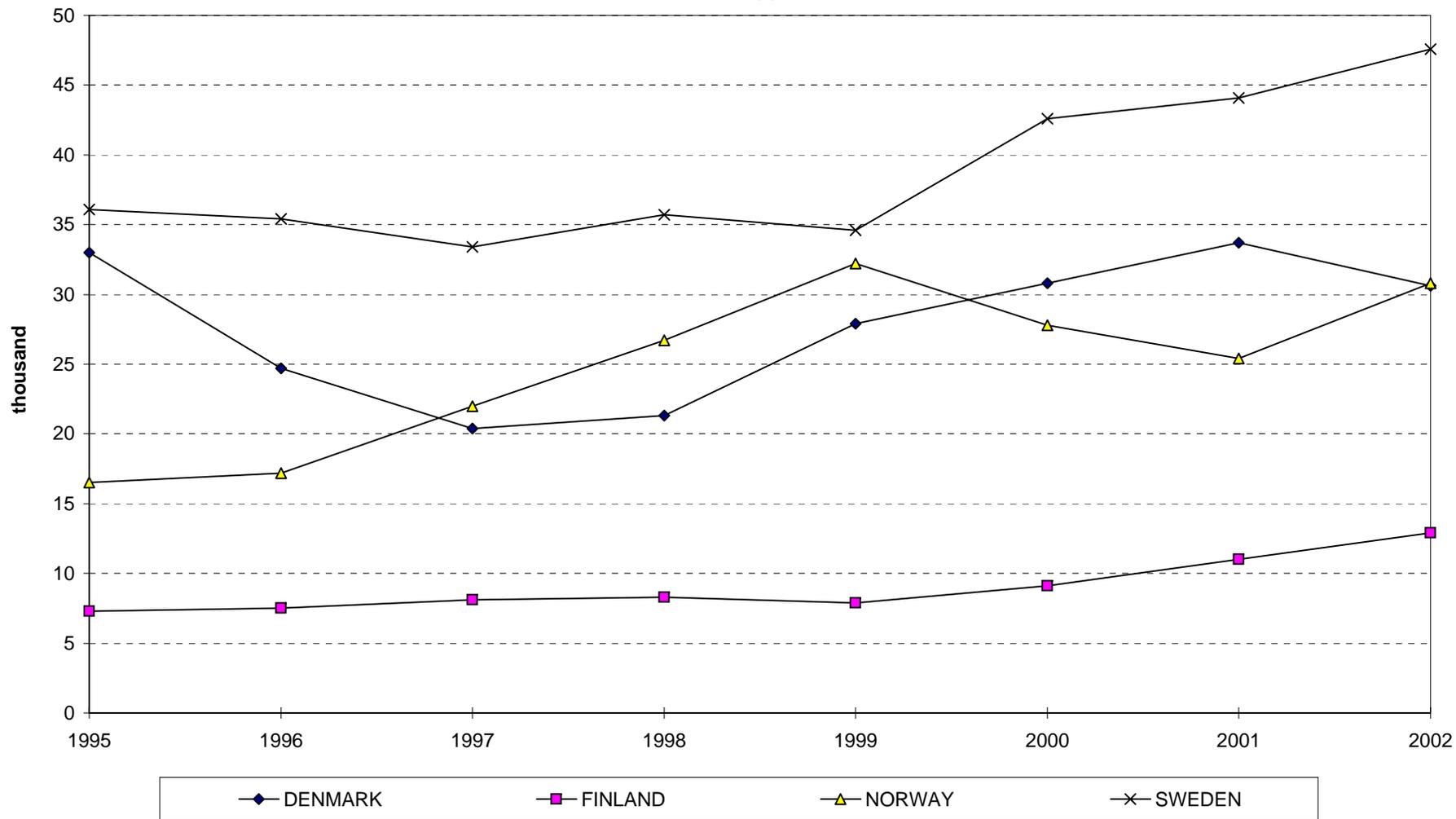
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 4b - INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



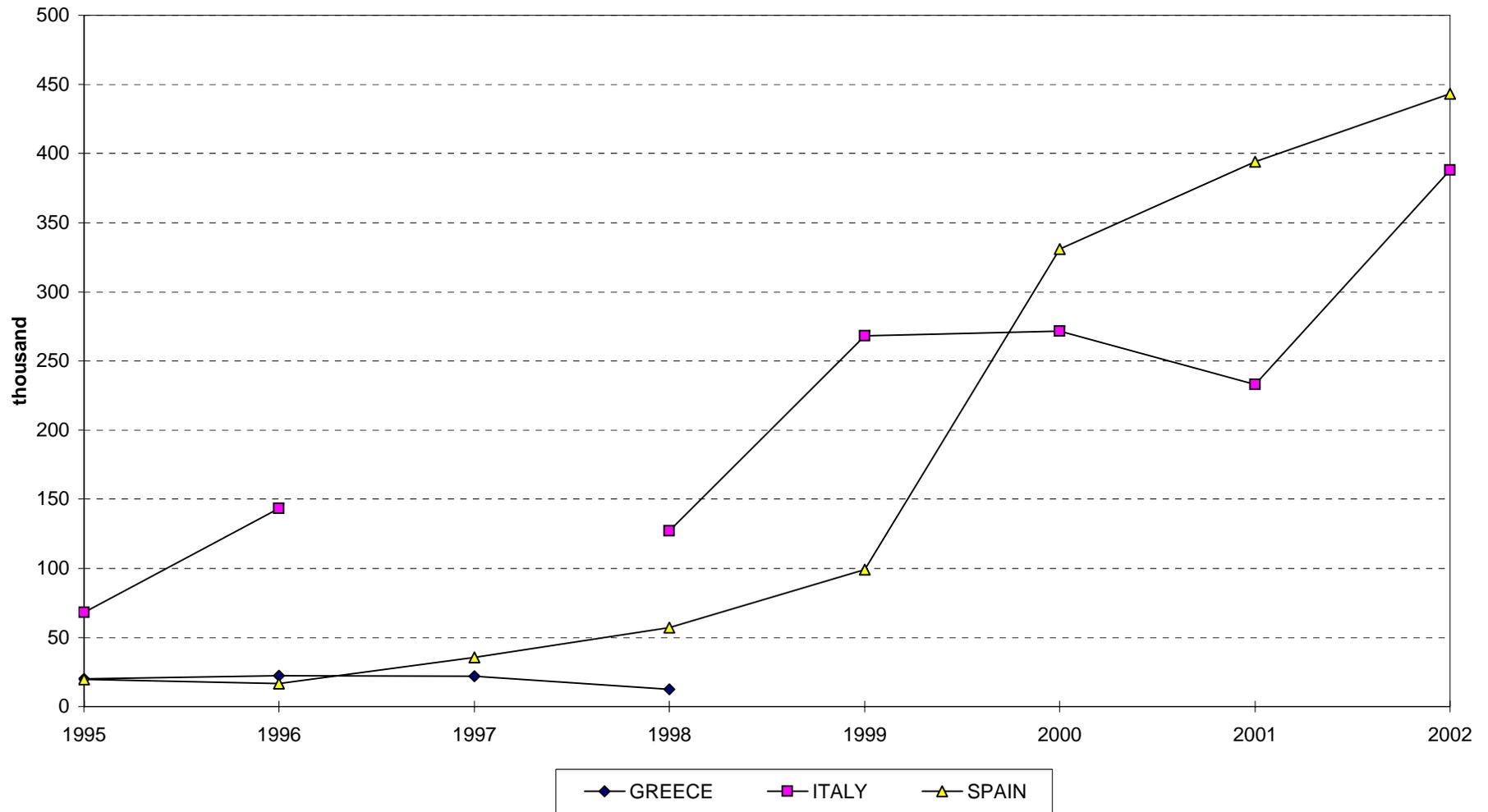
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 4c - INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO SELECTED SCANDINAVIAN COUNTRIES, 1995-2002



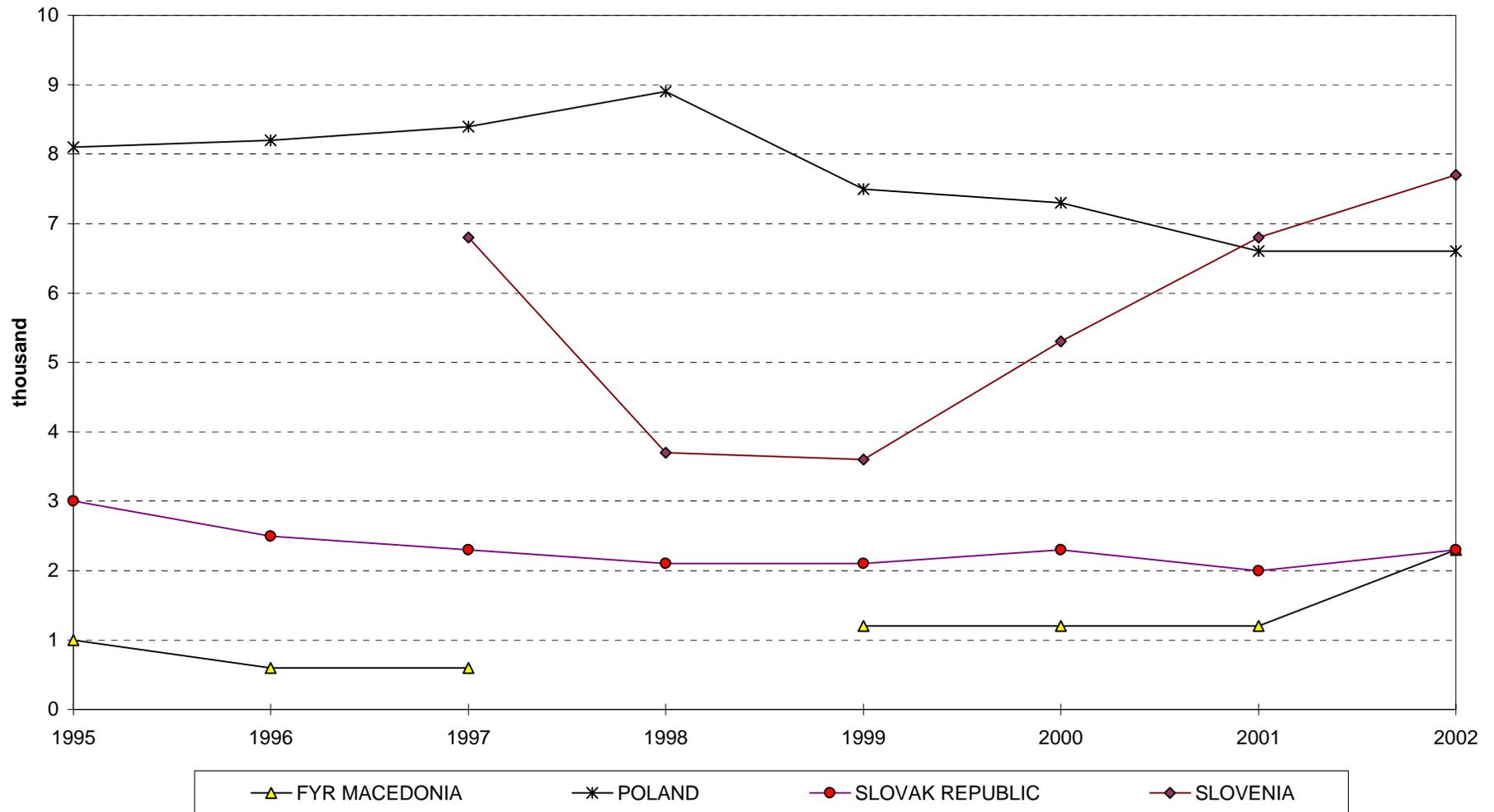
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

**FIGURE 4d - INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO SELECTED MEDITERRANEAN COUNTRIES,
1995-2002**



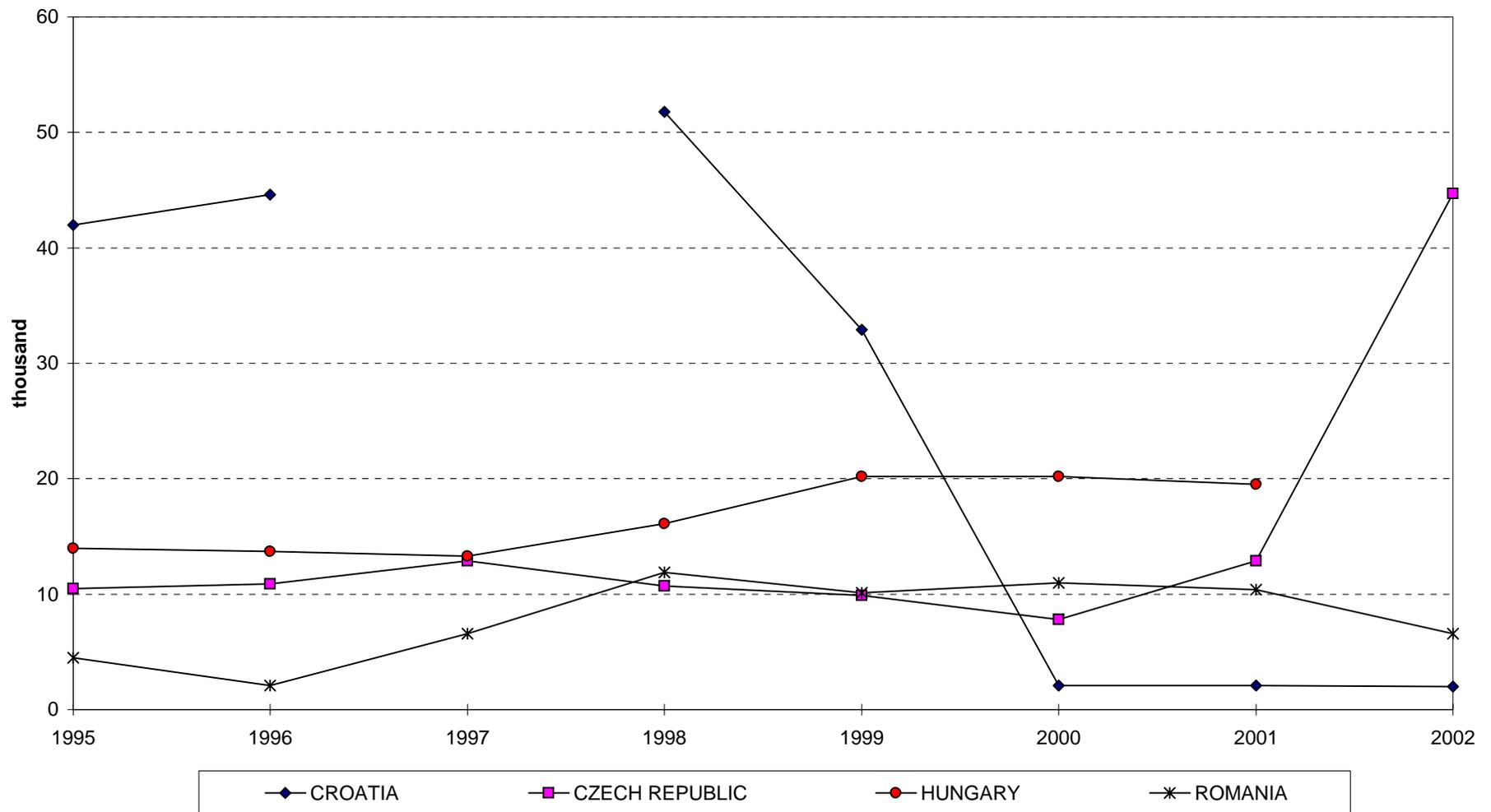
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 4e - INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



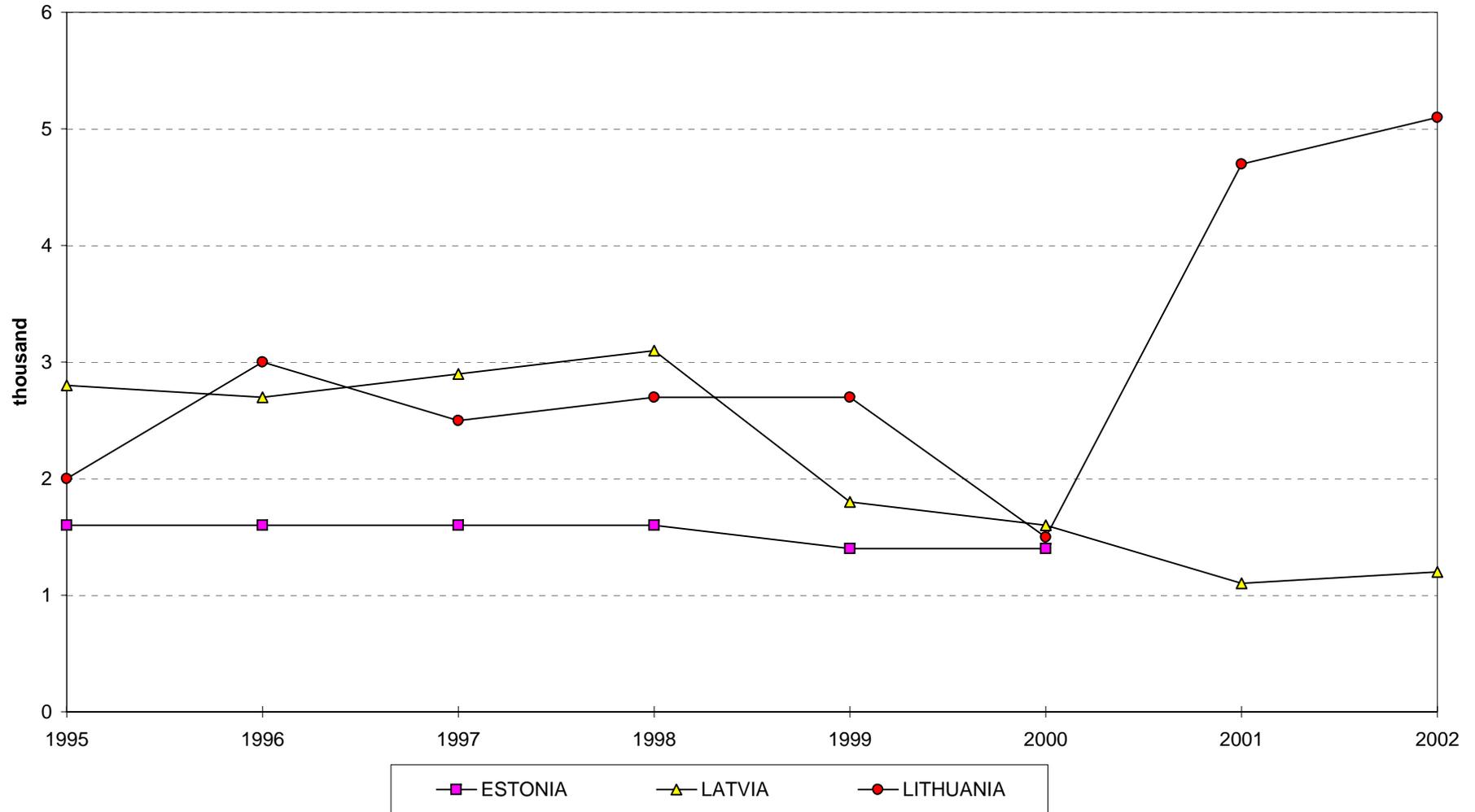
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 4f - INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



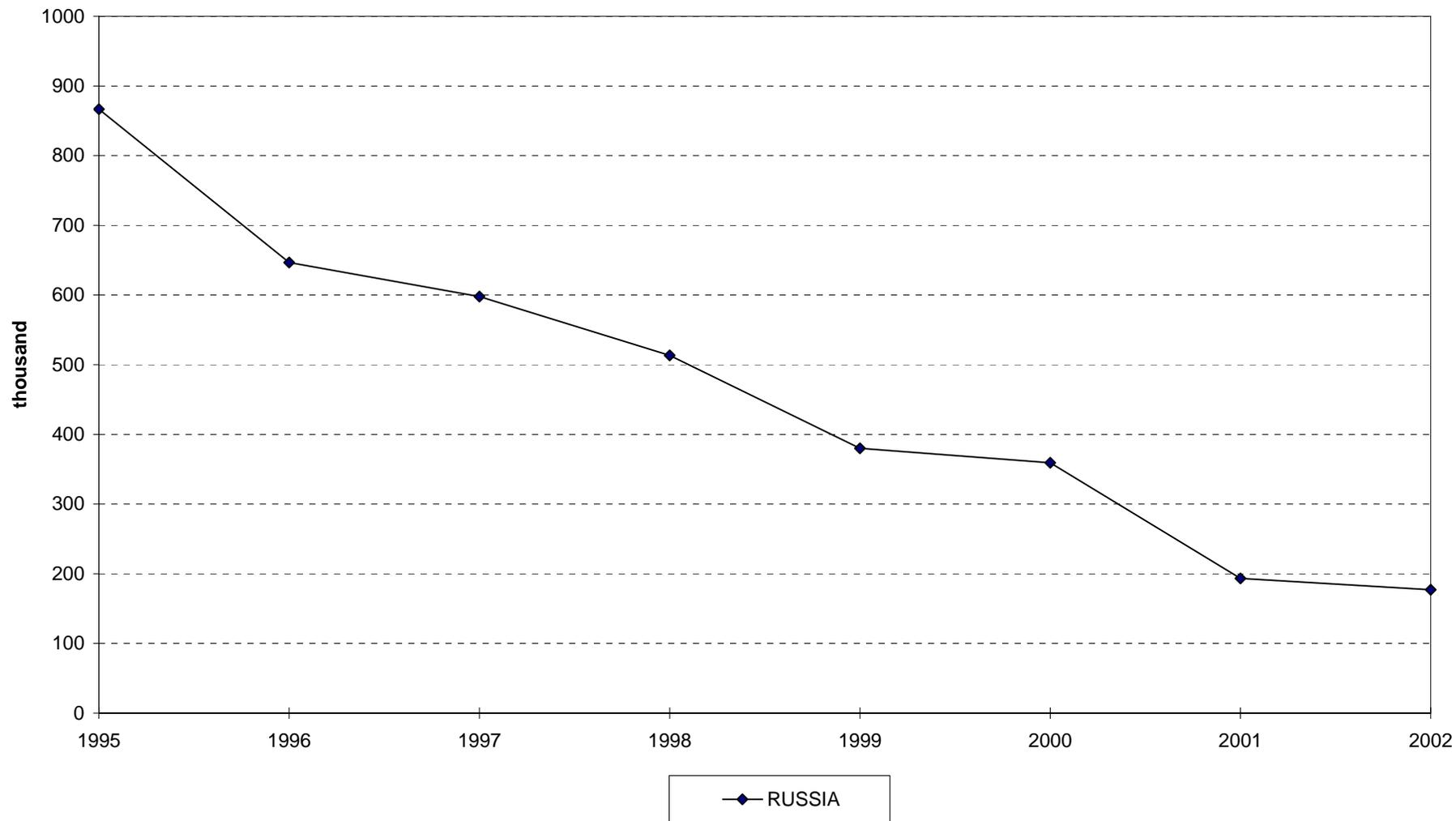
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 4g - INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO THE BALTIC STATES, 1995-2002



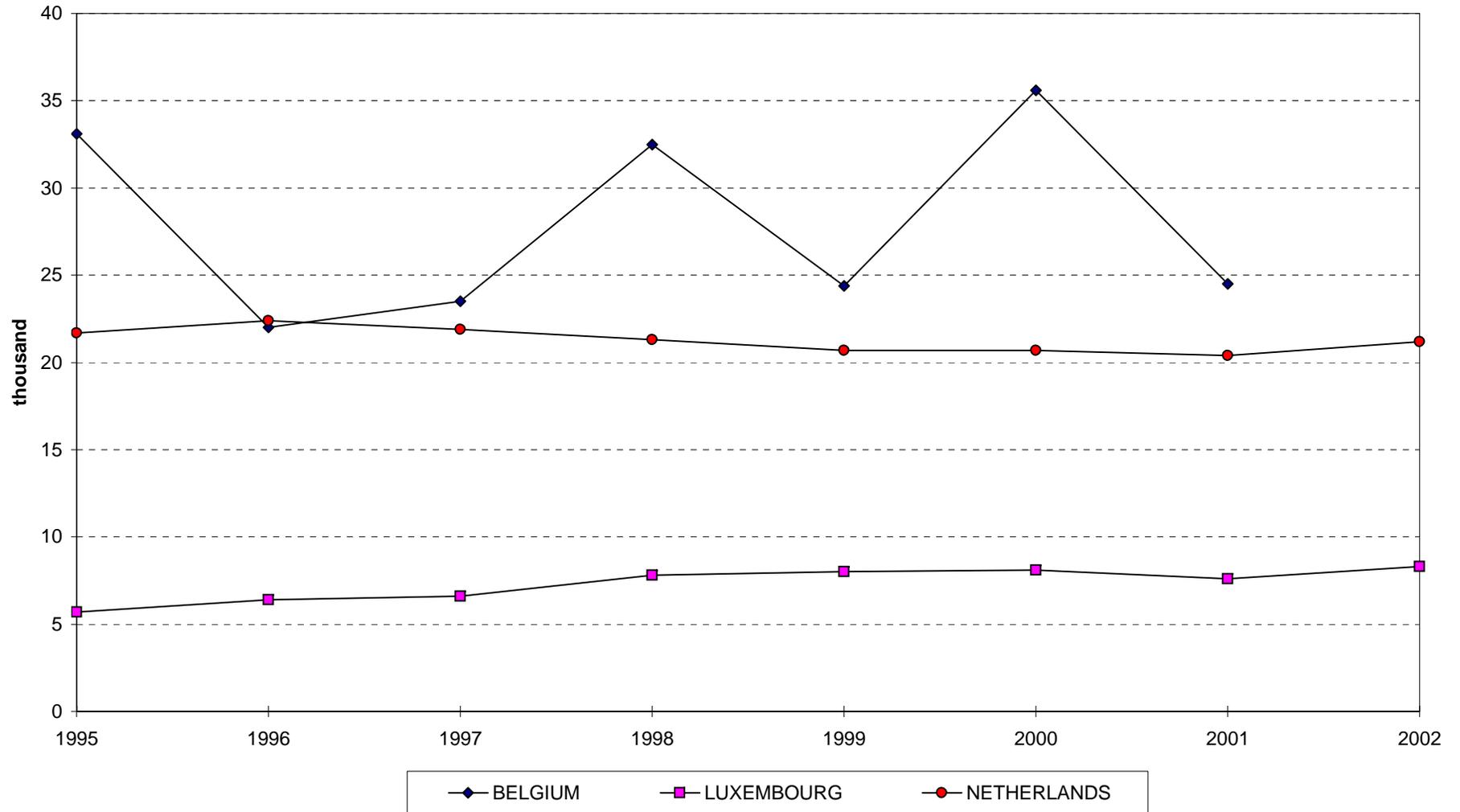
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 4h - INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO RUSSIA, 1995-2002



For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 5a - OUTFLOWS OF FOREIGN POPULATION FROM THE BENELUX COUNTRIES, 1995-2002



For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 5b - OUTFLOWS OF FOREIGN POPULATION FROM SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002

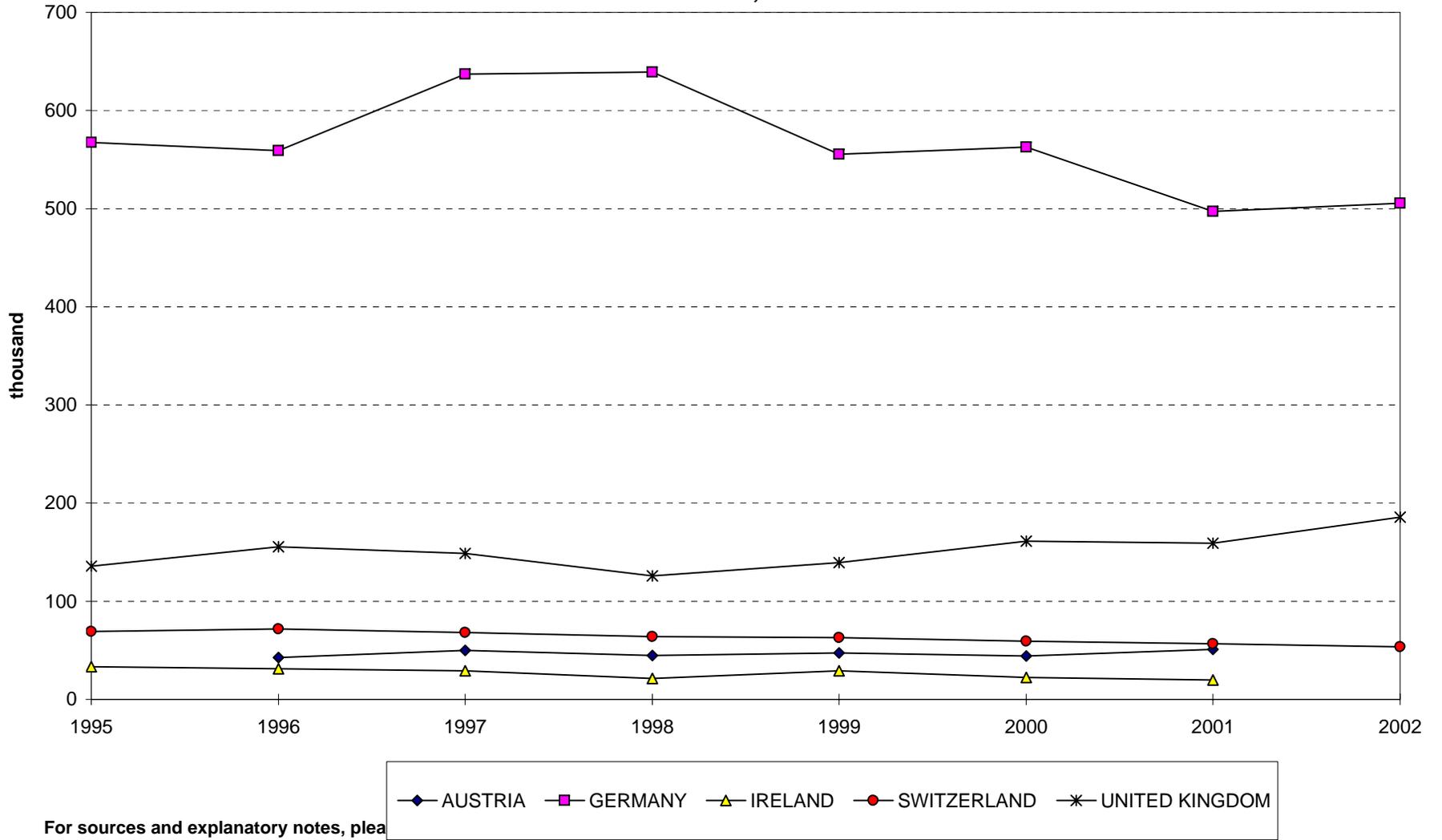
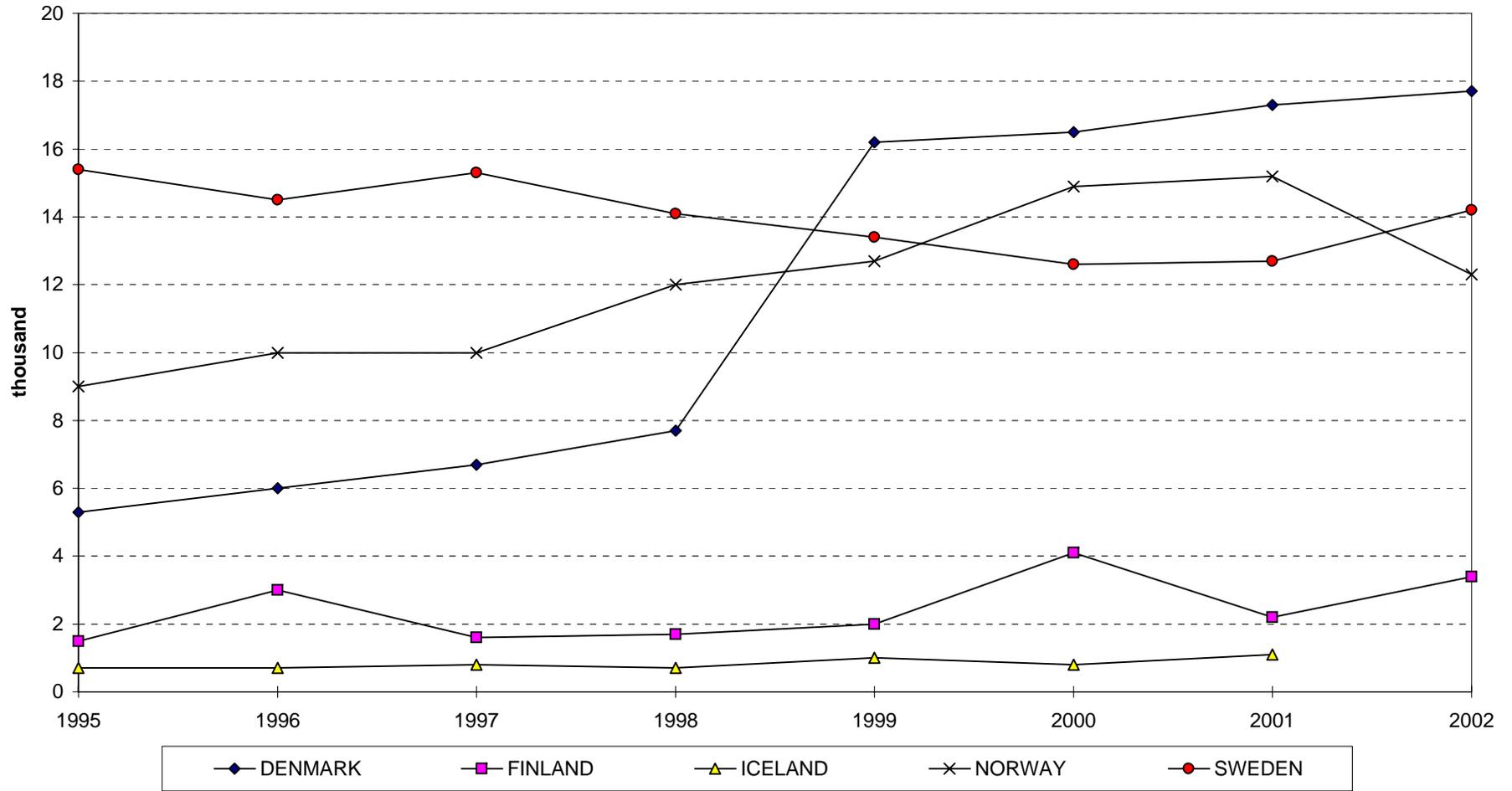
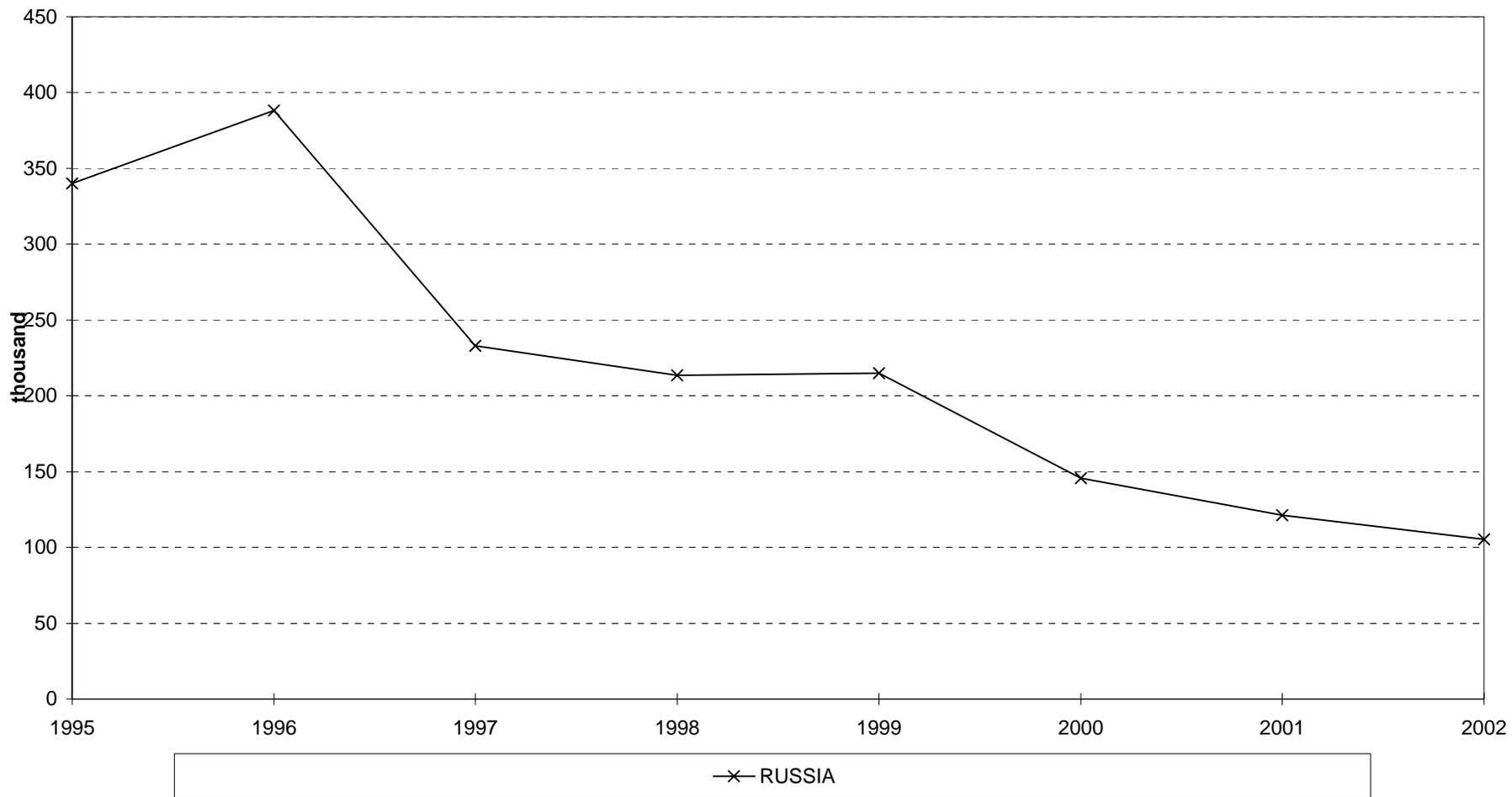


FIGURE 5c - OUTFLOWS OF FOREIGN POPULATION FROM SELECTED NORTHERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



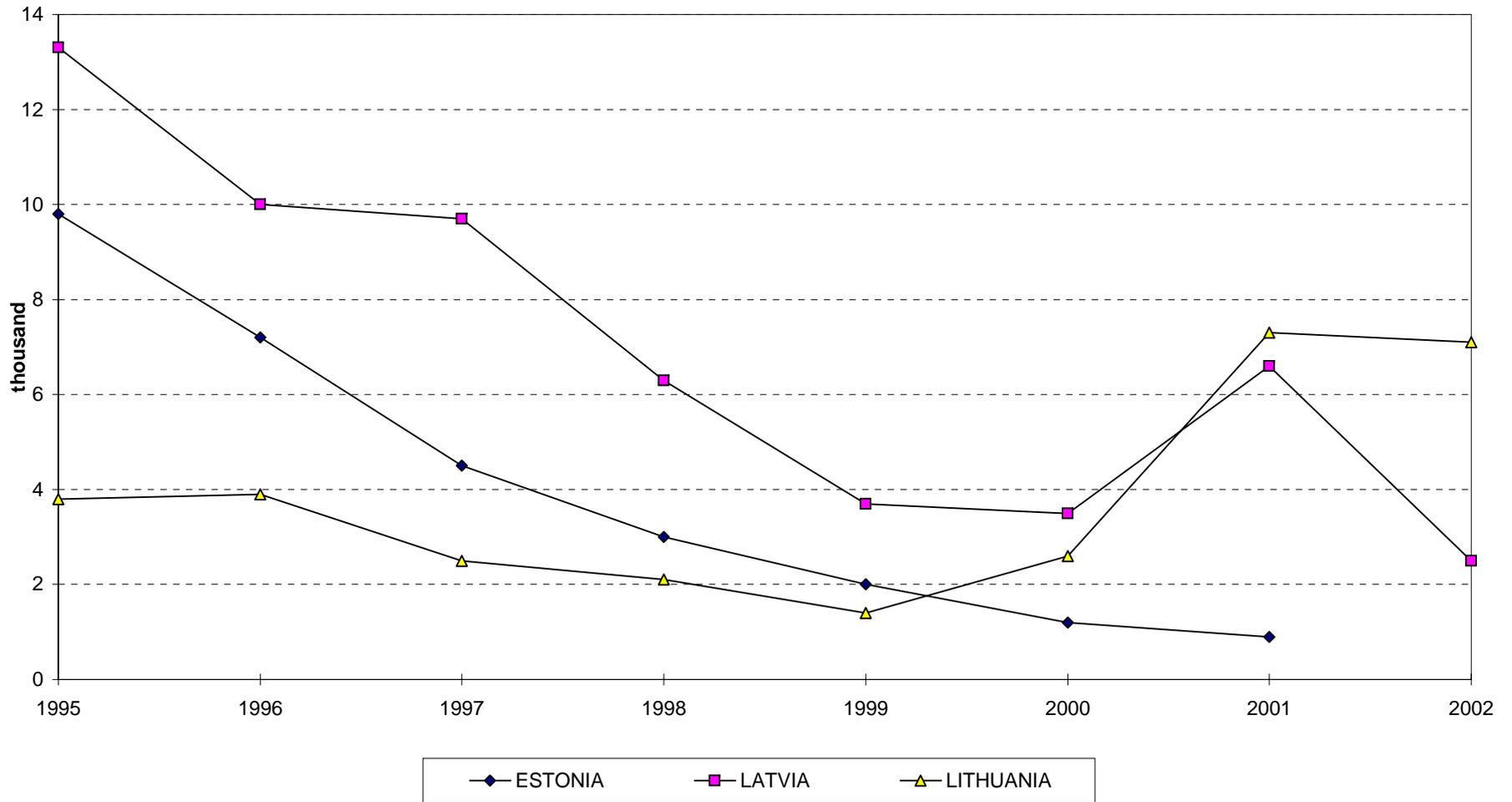
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 5d - PERMANENT EMIGRATION FROM SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



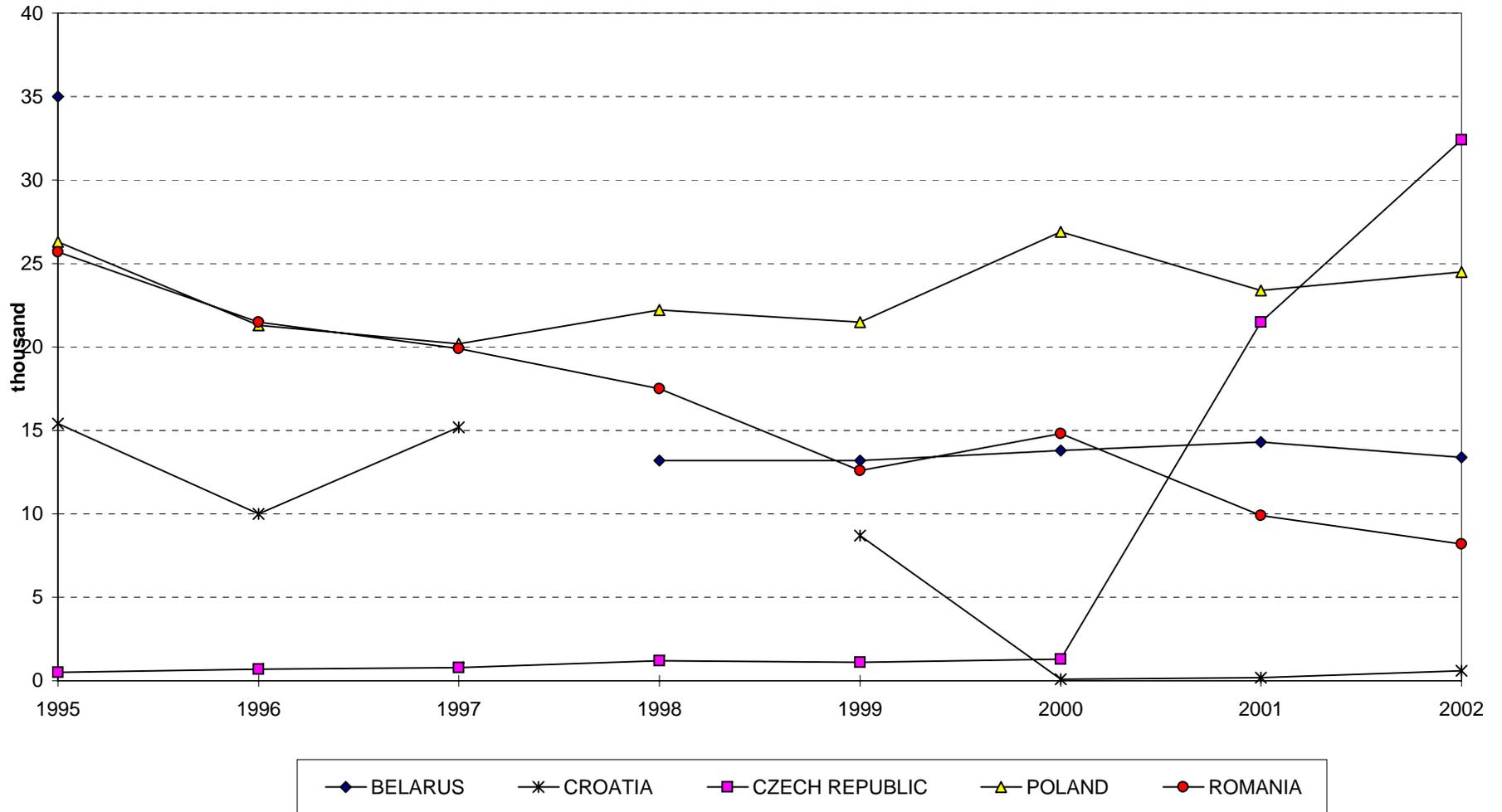
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 5e - PERMANENT EMIGRATION FROM THE BALTIC STATES, 1995-2002



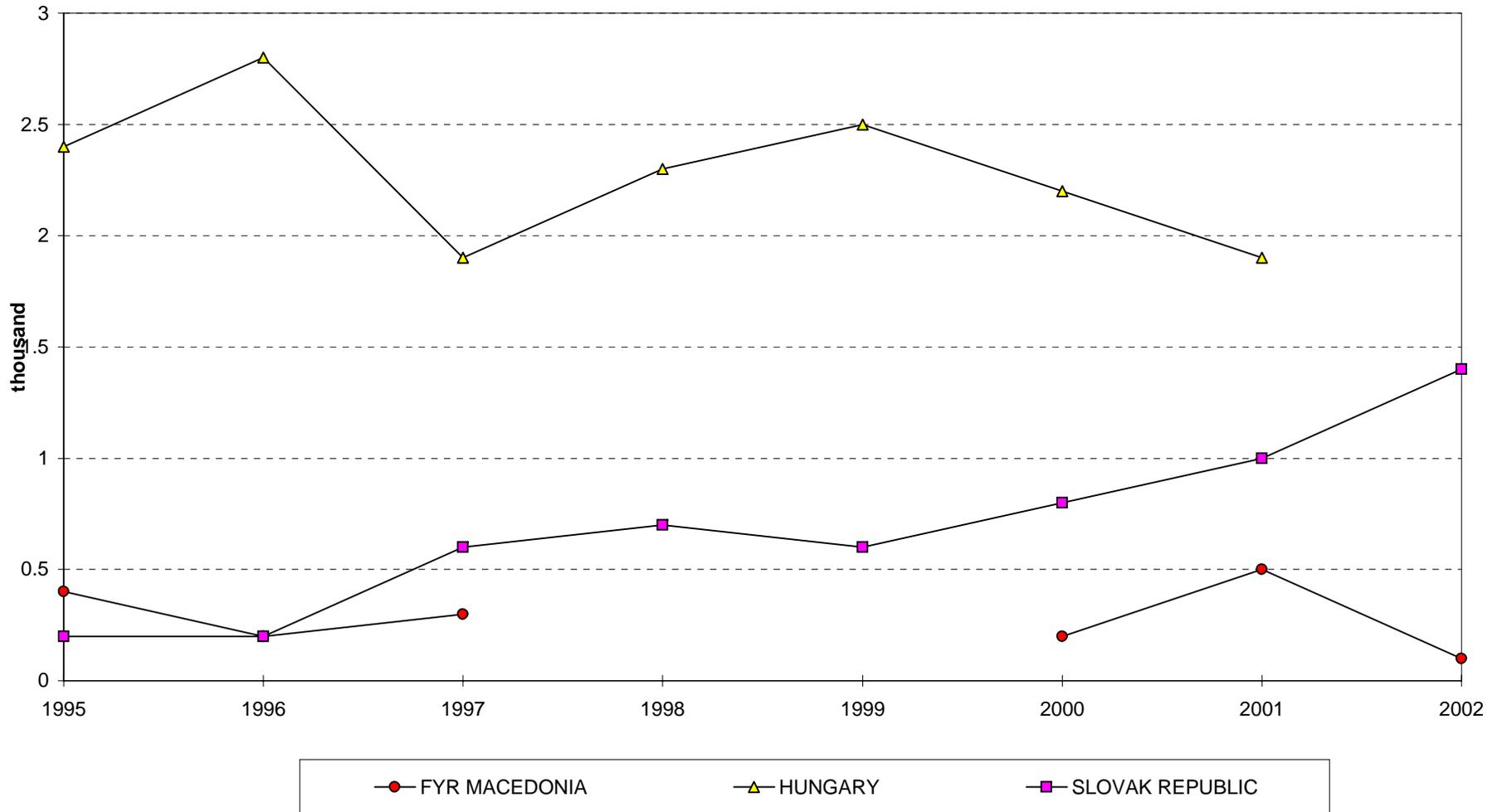
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 5f - PERMANENT EMIGRATION FROM SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



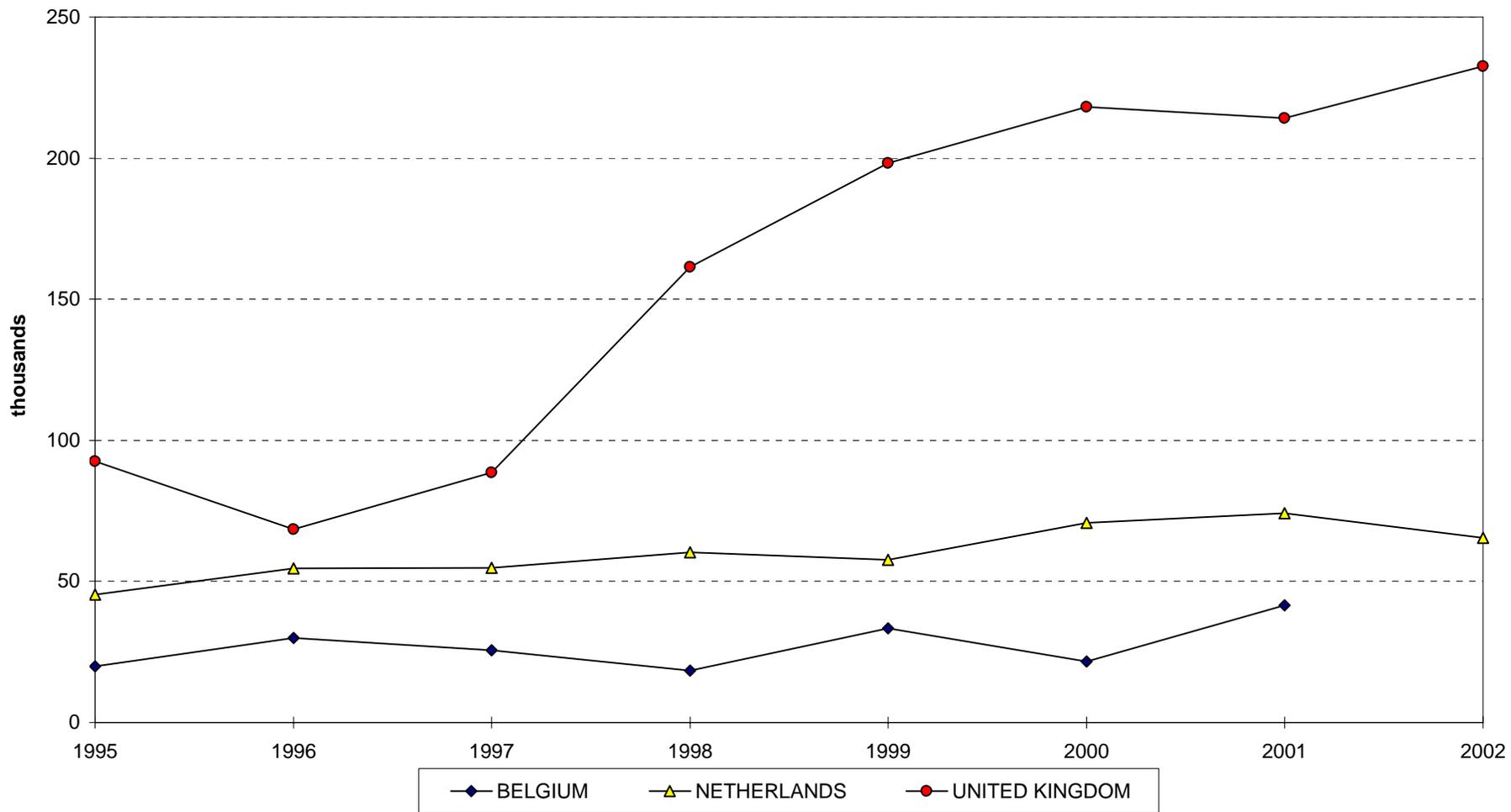
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 5g - PERMANENT EMIGRATION FROM SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



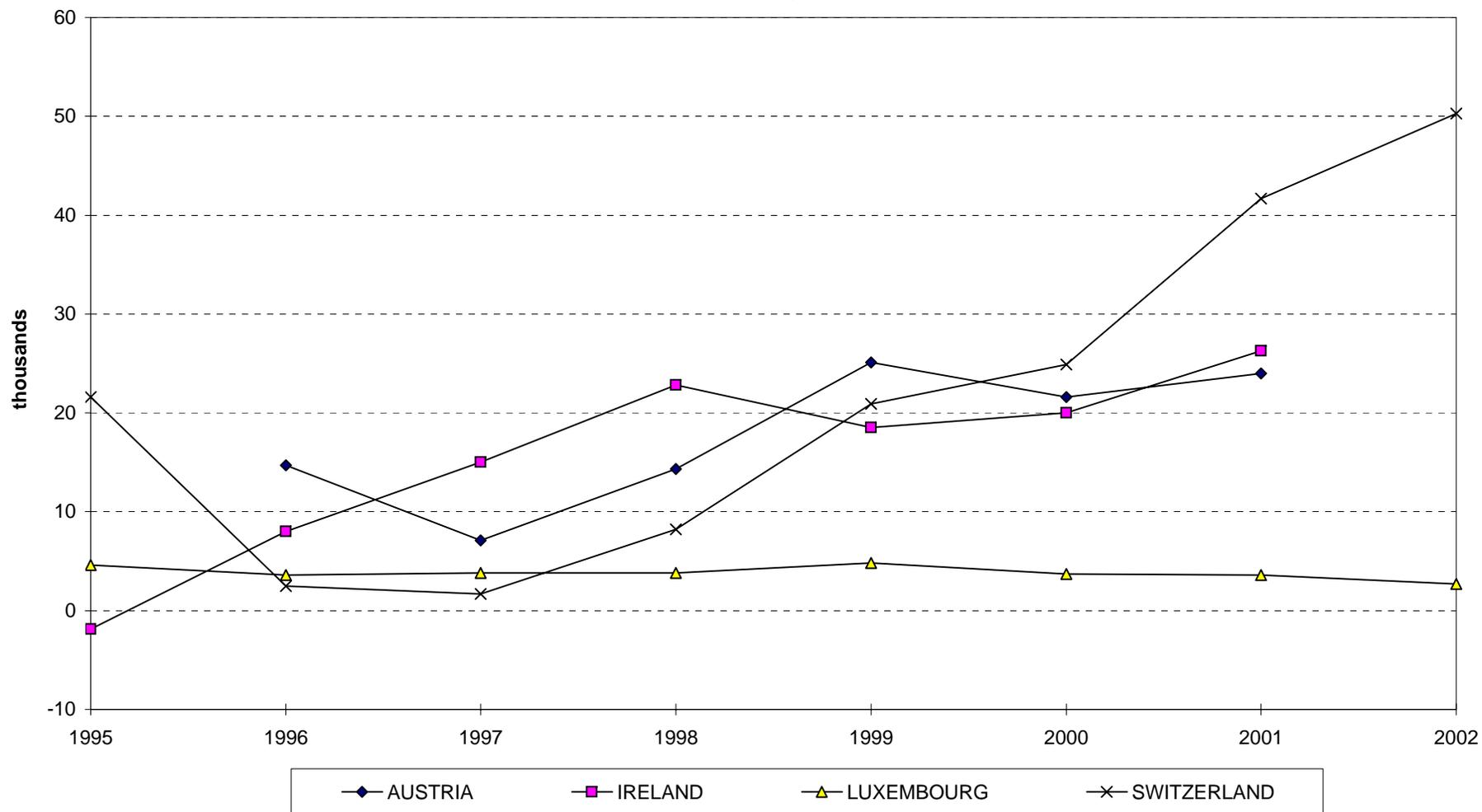
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 6a - NET FLOWS OF FOREIGN POPULATION TO/FROM SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



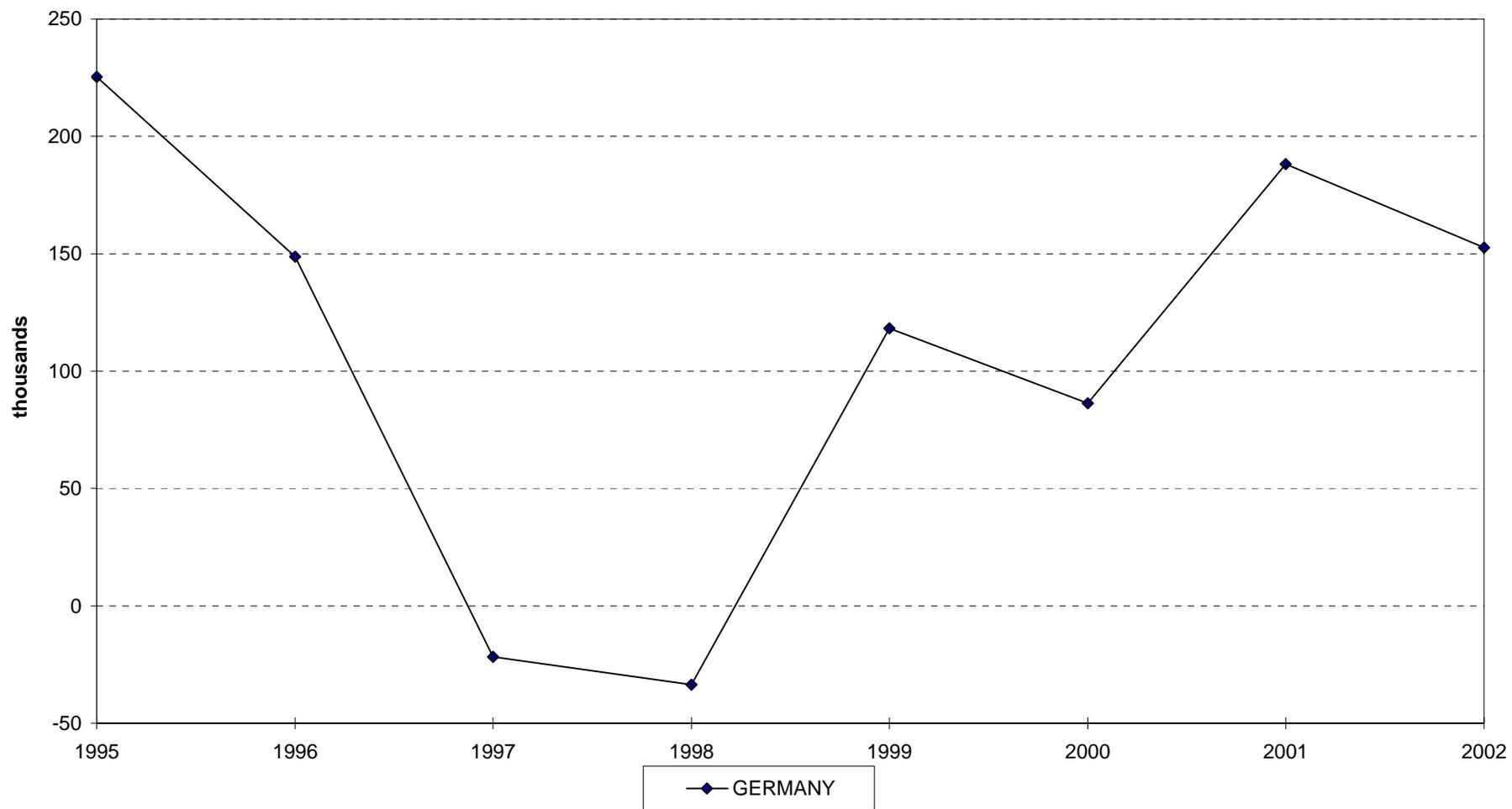
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 6b - NET FLOWS OF FOREIGN POPULATION TO/FROM SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



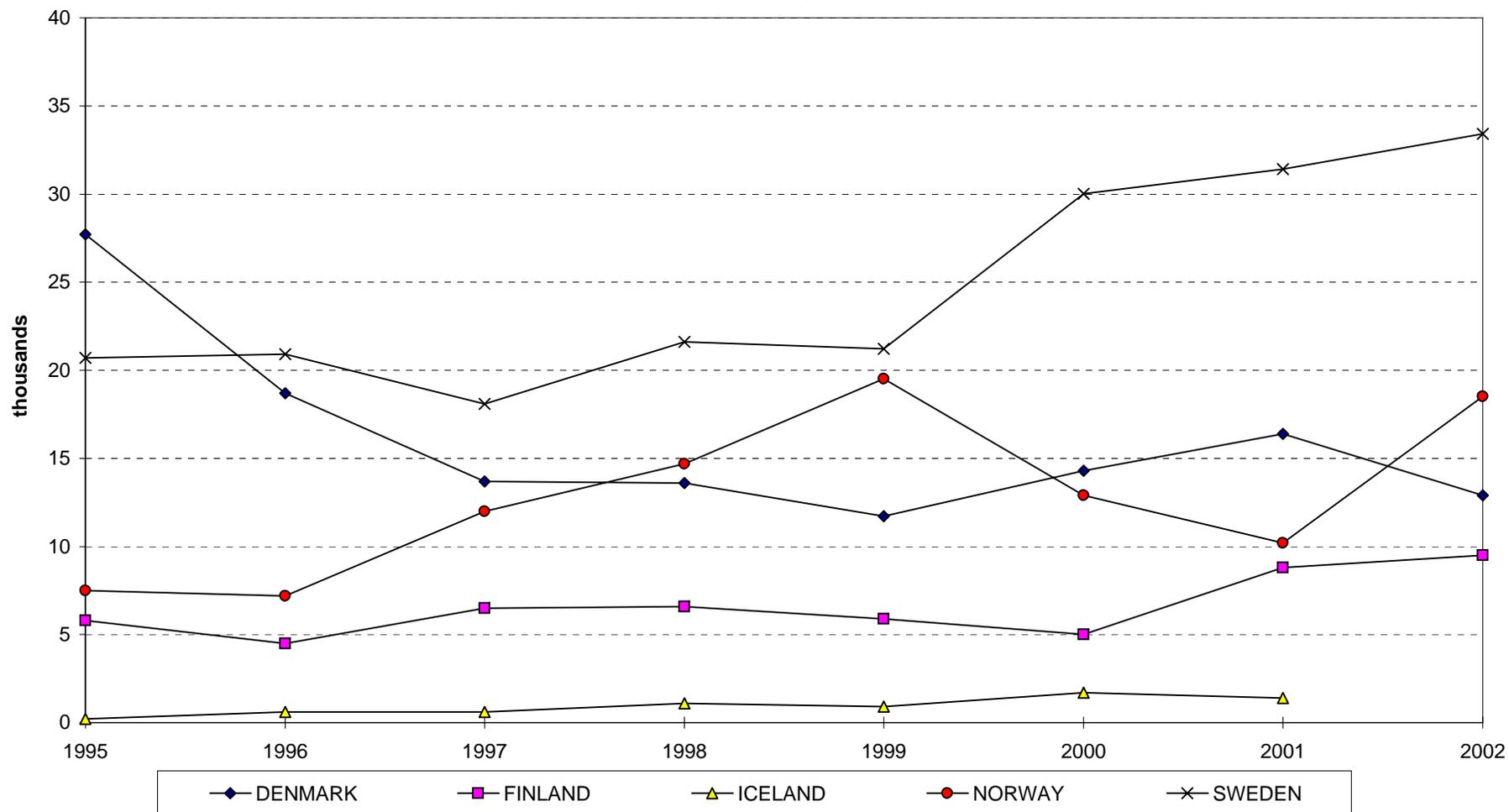
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 6c - NET FLOWS OF FOREIGN POPULATION TO/FROM GERMANY, 1995-2002



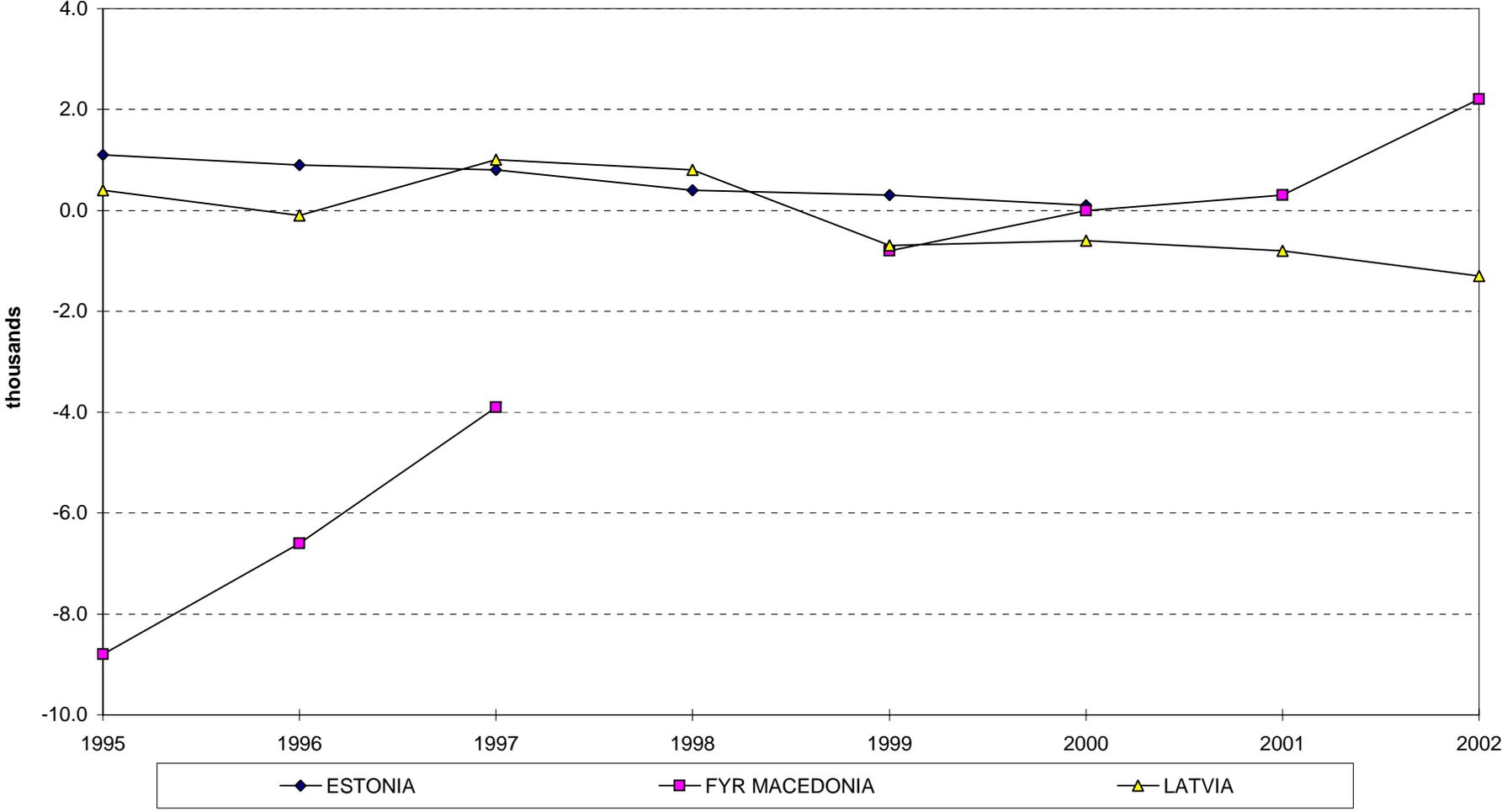
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 6d - NET FLOWS OF FOREIGN POPULATION TO/FROM SELECTED NORTHERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



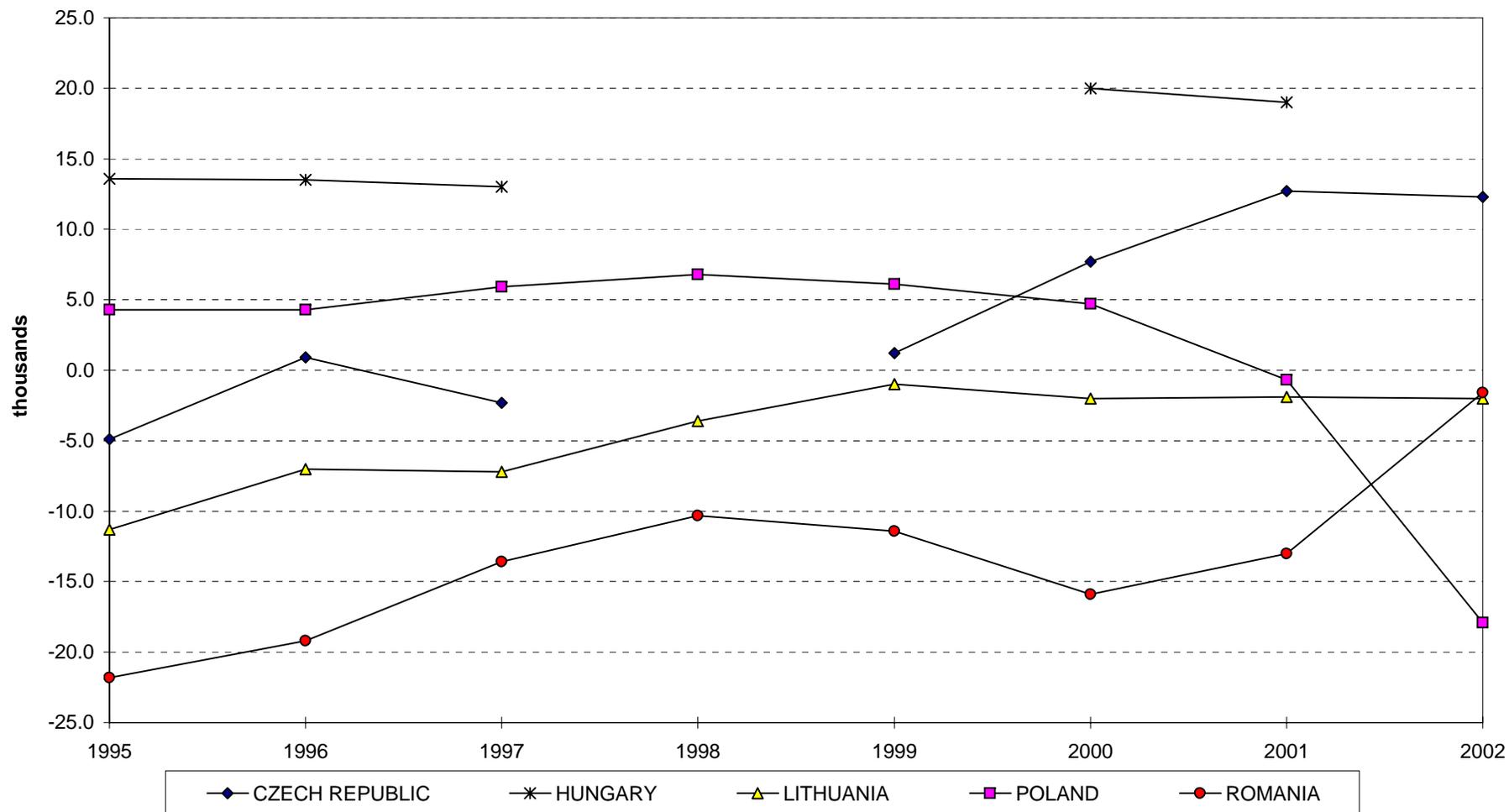
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 6e - NET FLOWS OF FOREIGN POPULATION TO/FROM SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



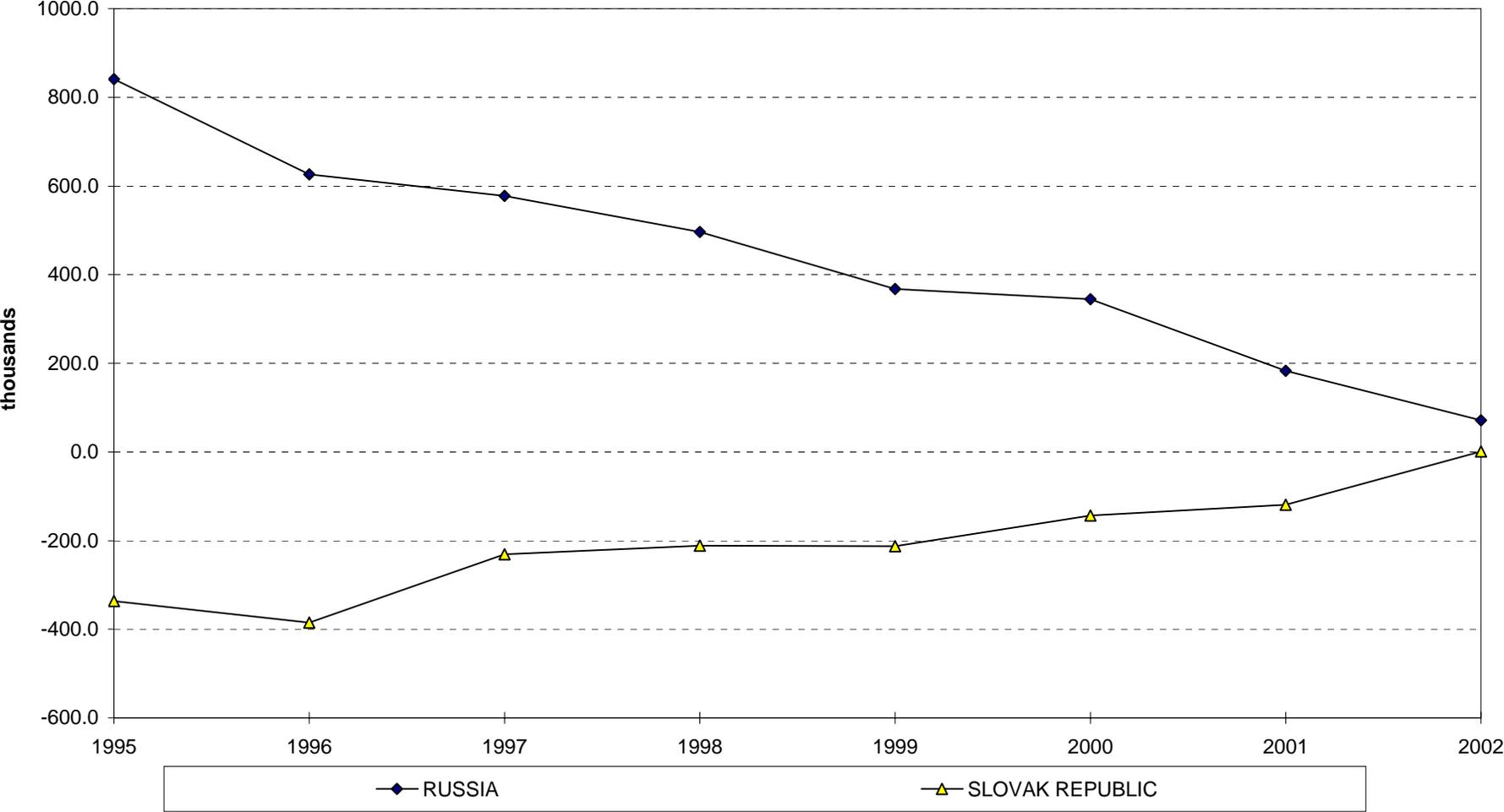
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 6f - NET FLOWS OF FOREIGN POPULATION TO/FROM SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



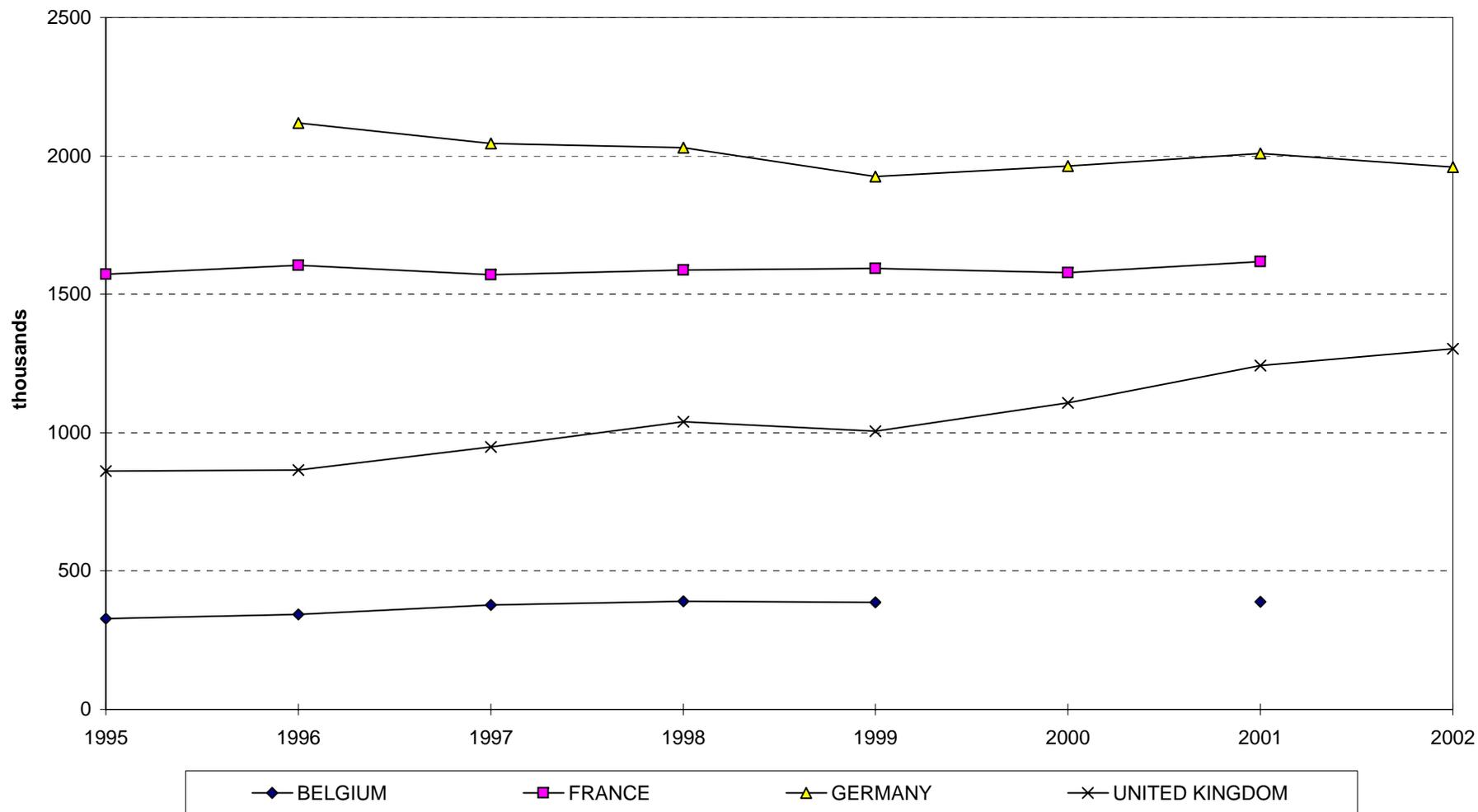
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 6g - NET FLOWS OF FOREIGN POPULATION TO/FROM SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



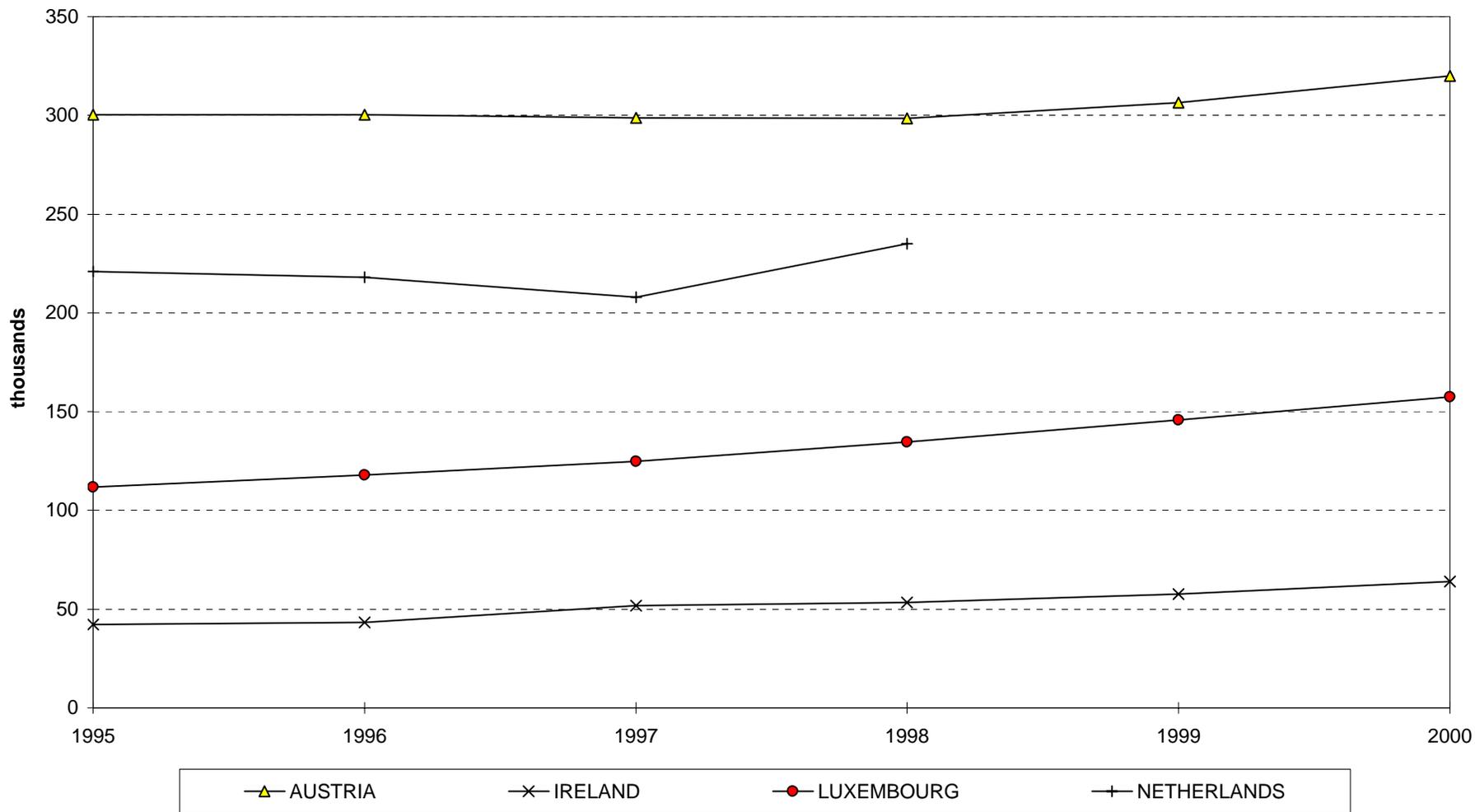
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

**FIGURE 7a - STOCK OF FOREIGN LABOUR IN SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES,
1995-2002**



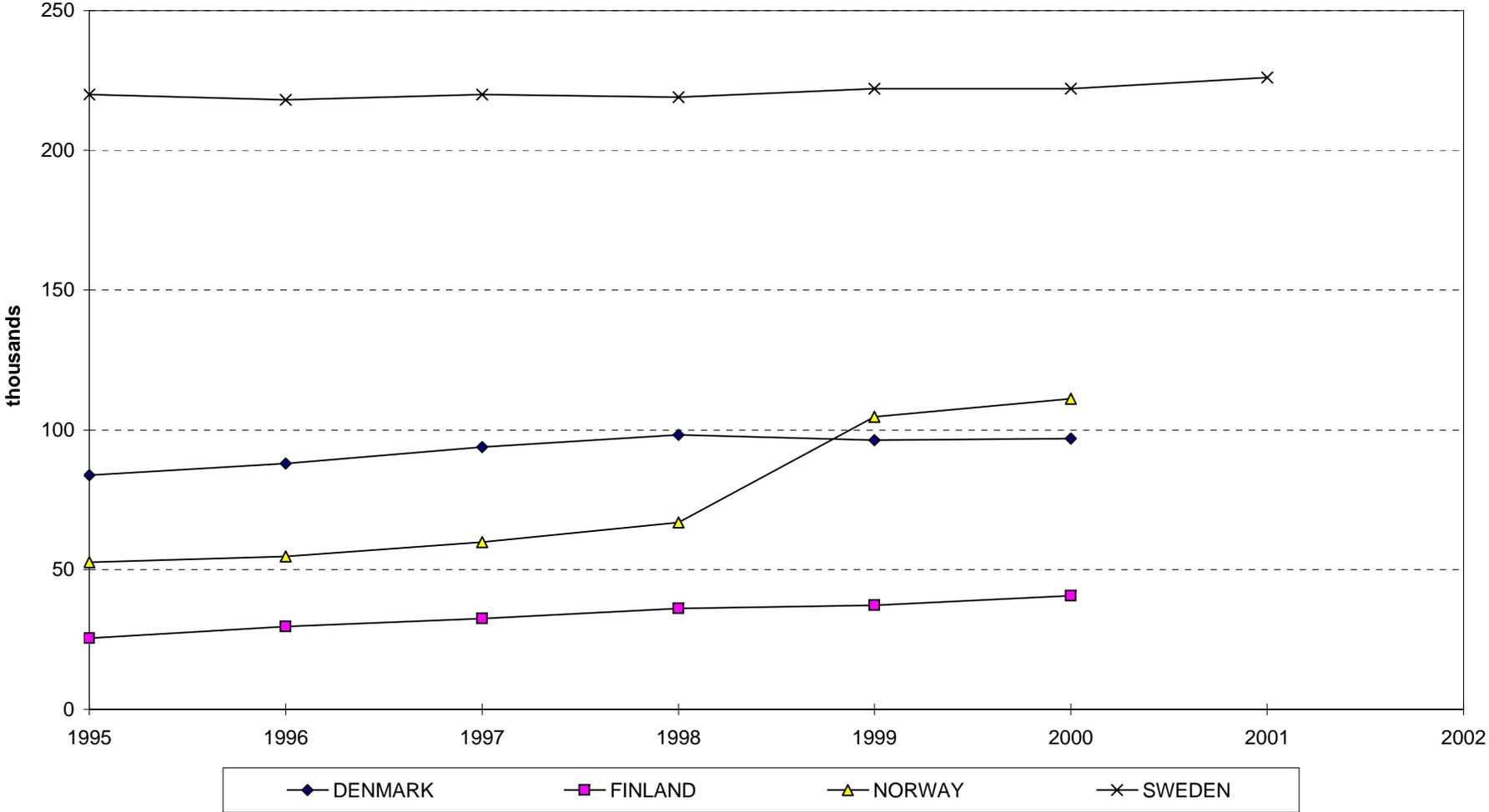
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

**FIGURE 7b - STOCK OF FOREIGN LABOUR IN SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES,
1995-2002**



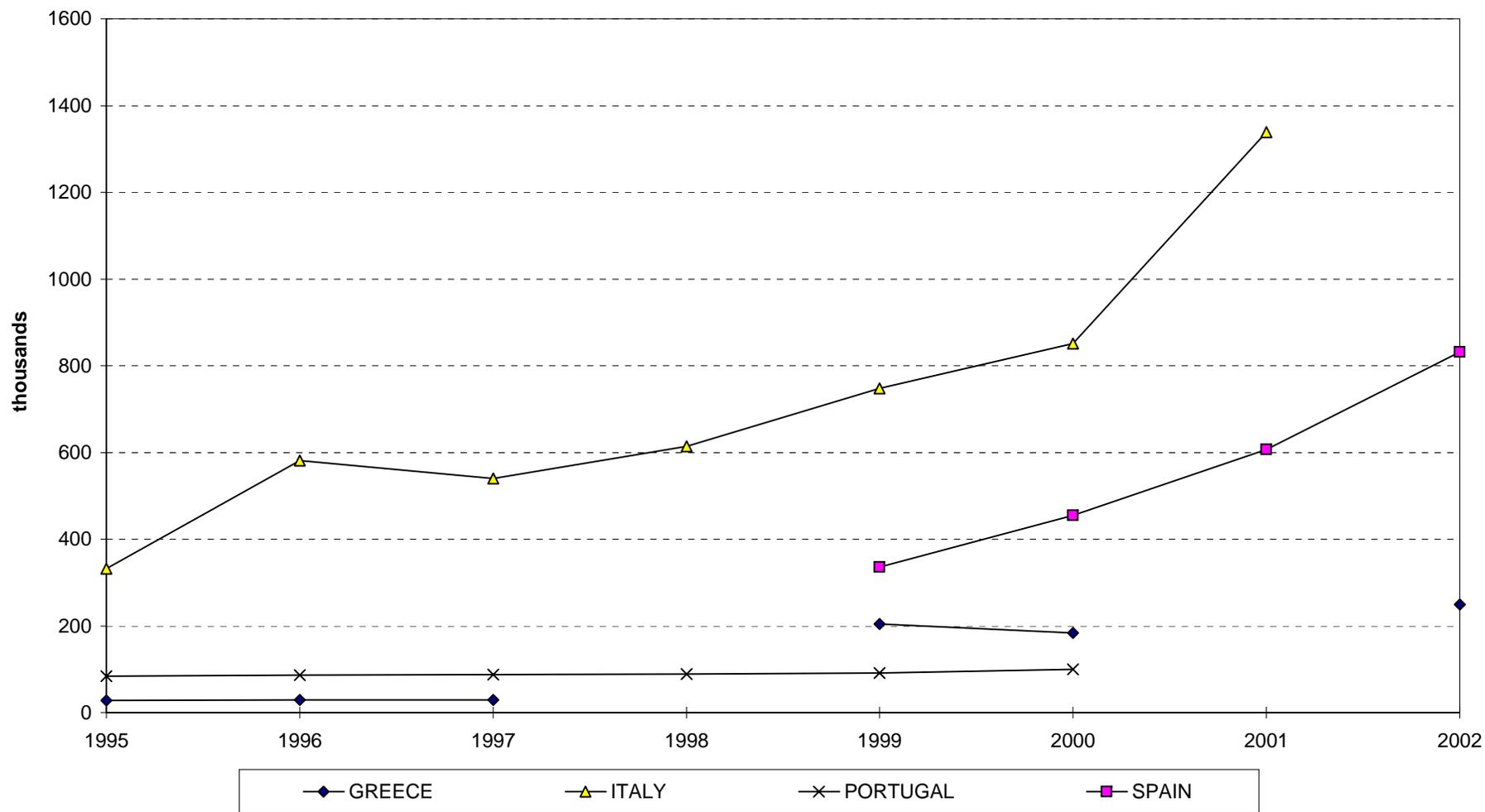
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 7c - STOCK OF FOREIGN LABOUR IN SELECTED SCANDINAVIAN COUNTRIES, 1995-2002



For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 7d - STOCK OF FOREIGN LABOUR IN SELECTED MEDITERRANEAN COUNTRIES, 1995-2001



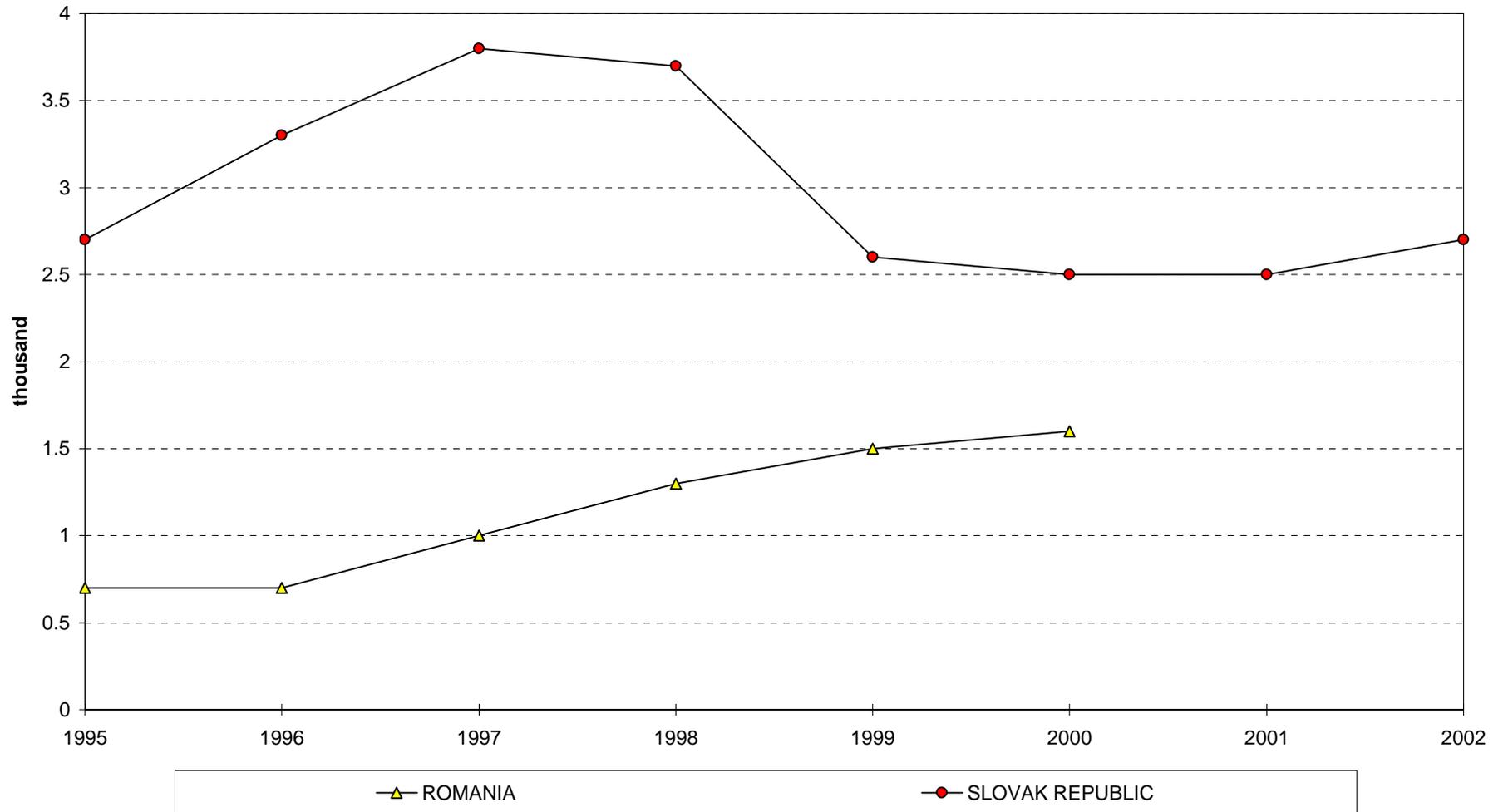
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 7e - STOCK OF FOREIGN LABOUR IN SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



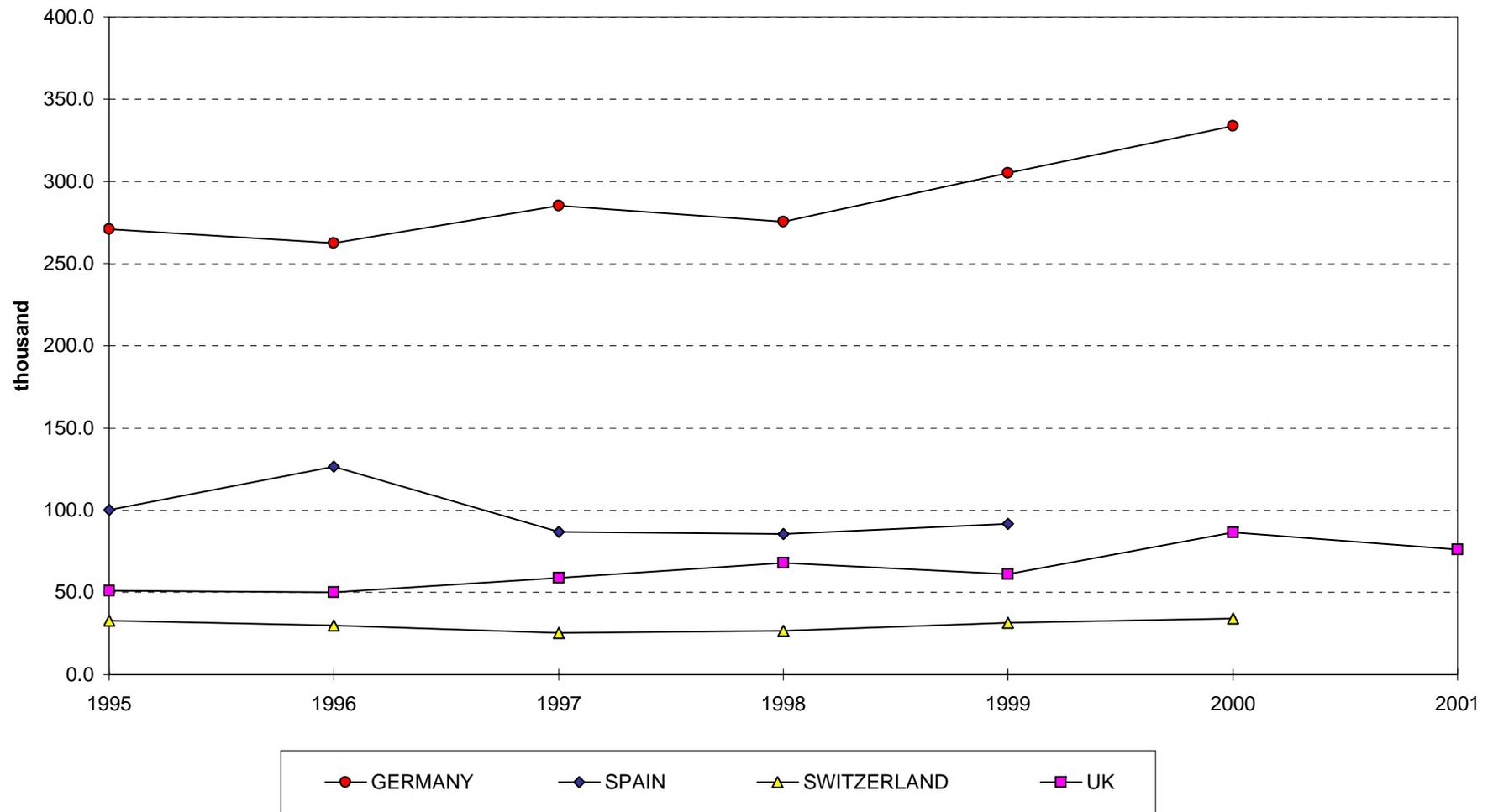
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 7f - STOCK OF FOREIGN LABOUR IN SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



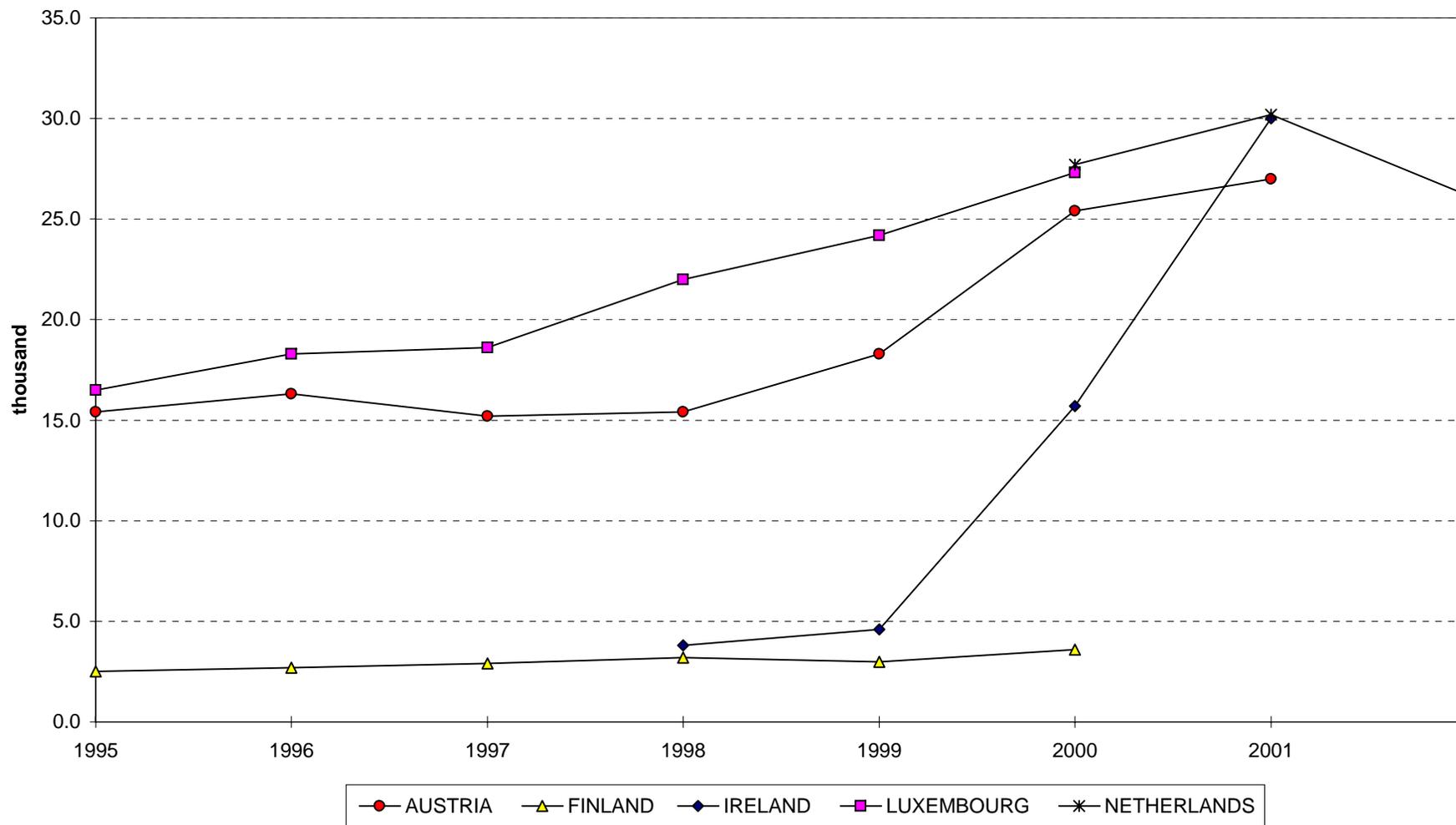
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

**FIGURE 8a - INFLOWS OF FOREIGN LABOUR TO SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES,
1995-2002**



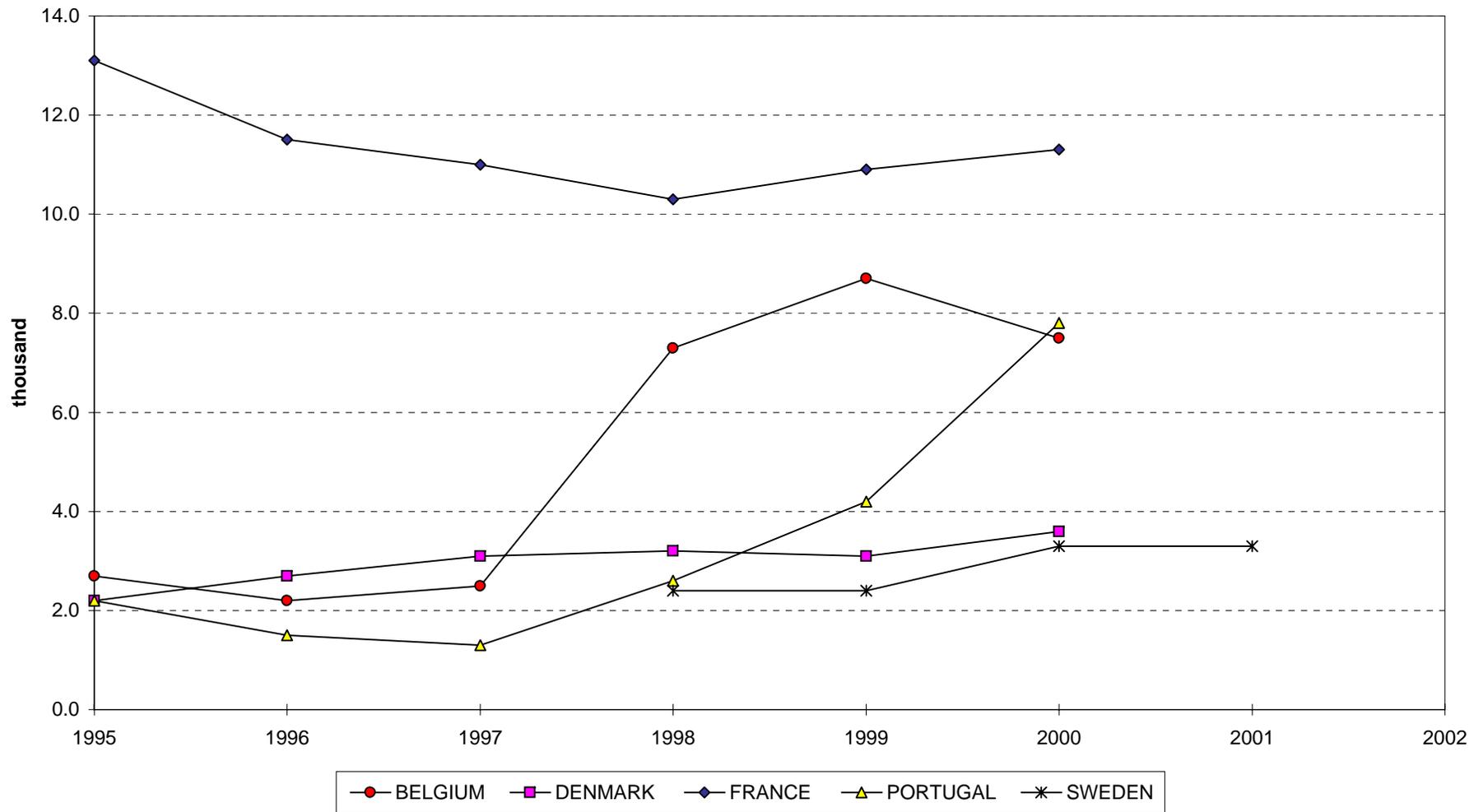
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

**FIGURE 8b - INFLOWS OF FOREIGN LABOUR TO SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES,
1995-2002**



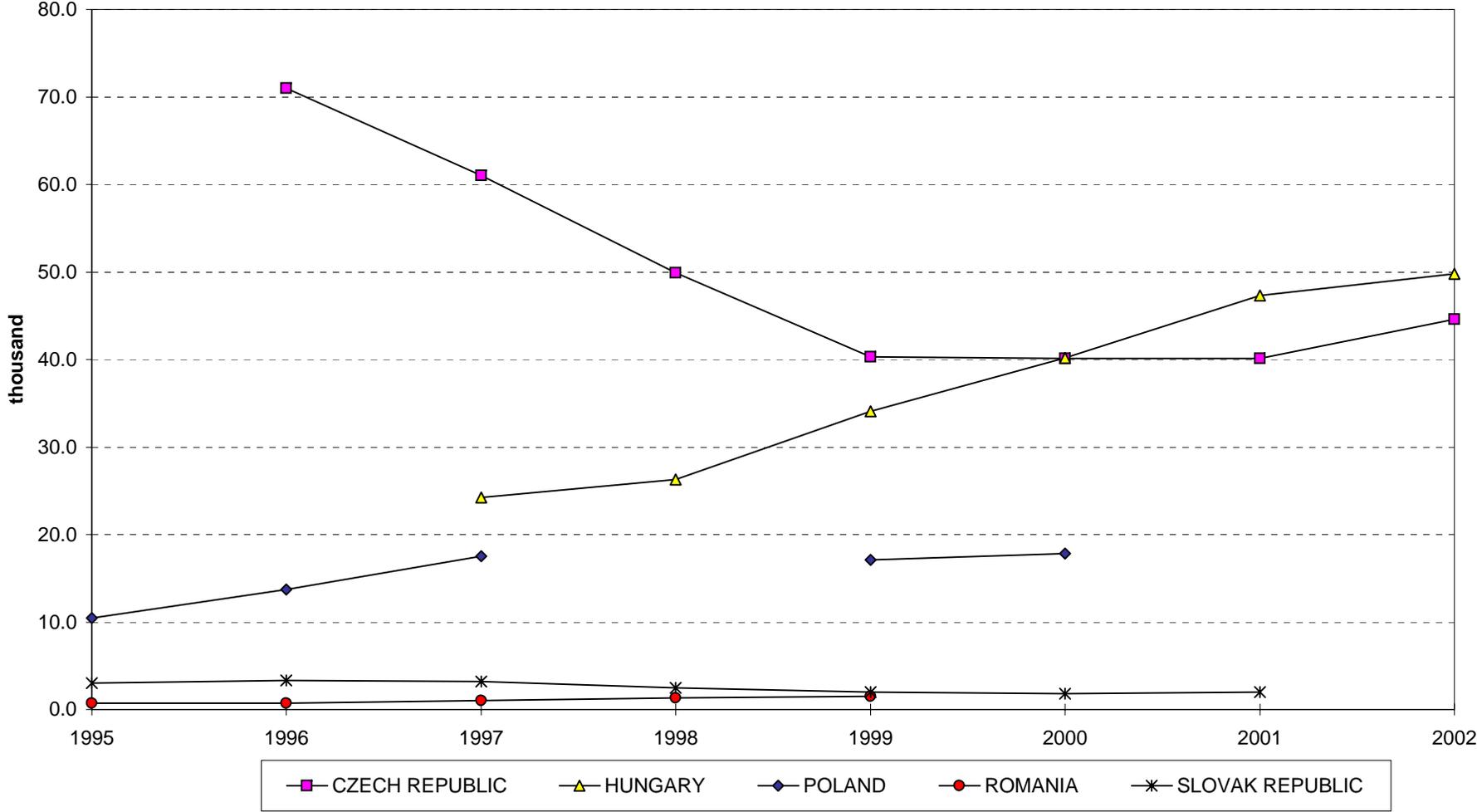
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

**FIGURE 8c - INFLOWS OF FOREIGN LABOUR TO SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES,
1995-2002**



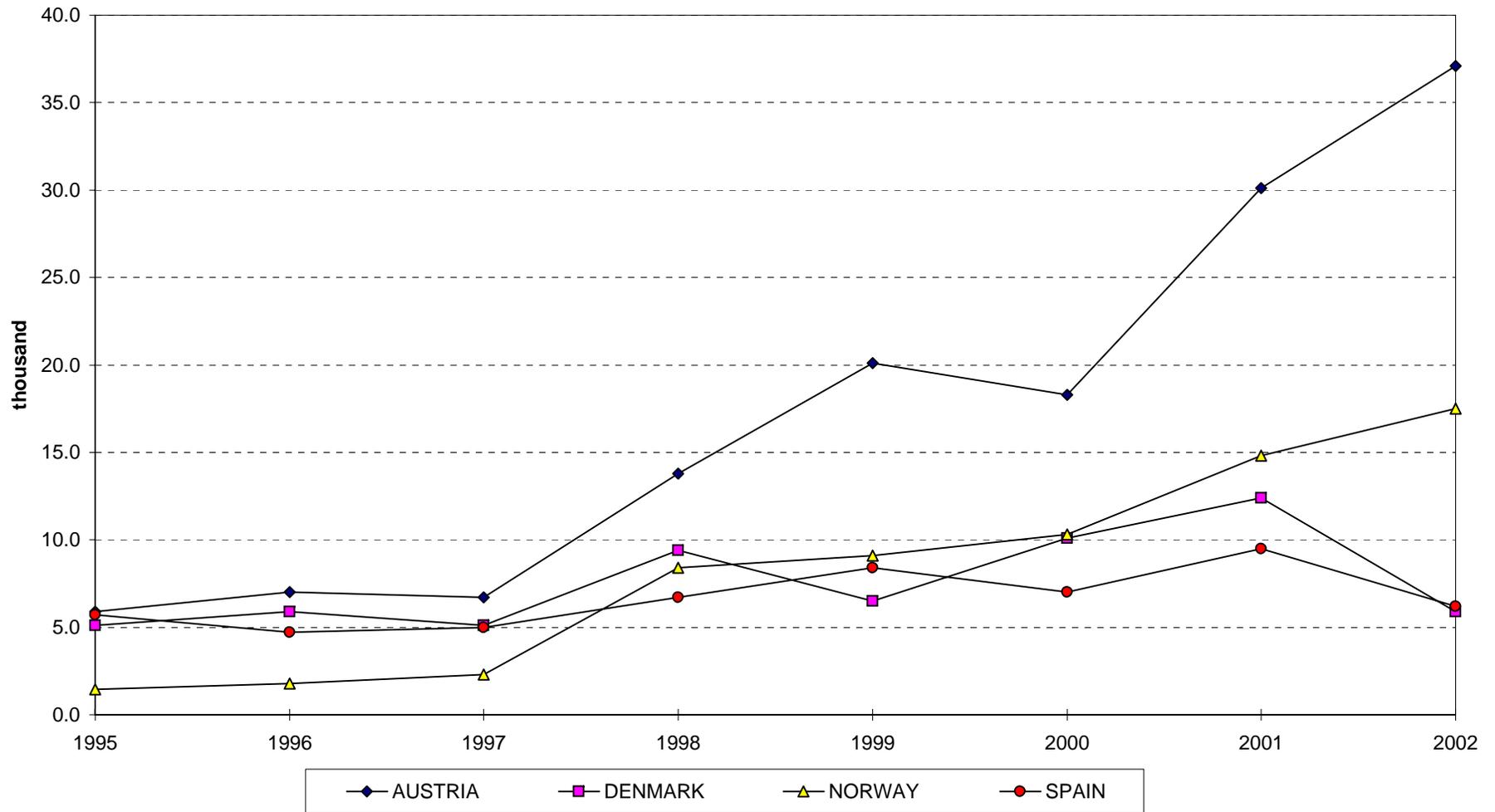
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 8d - INFLOWS OF FOREIGN LABOUR TO SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



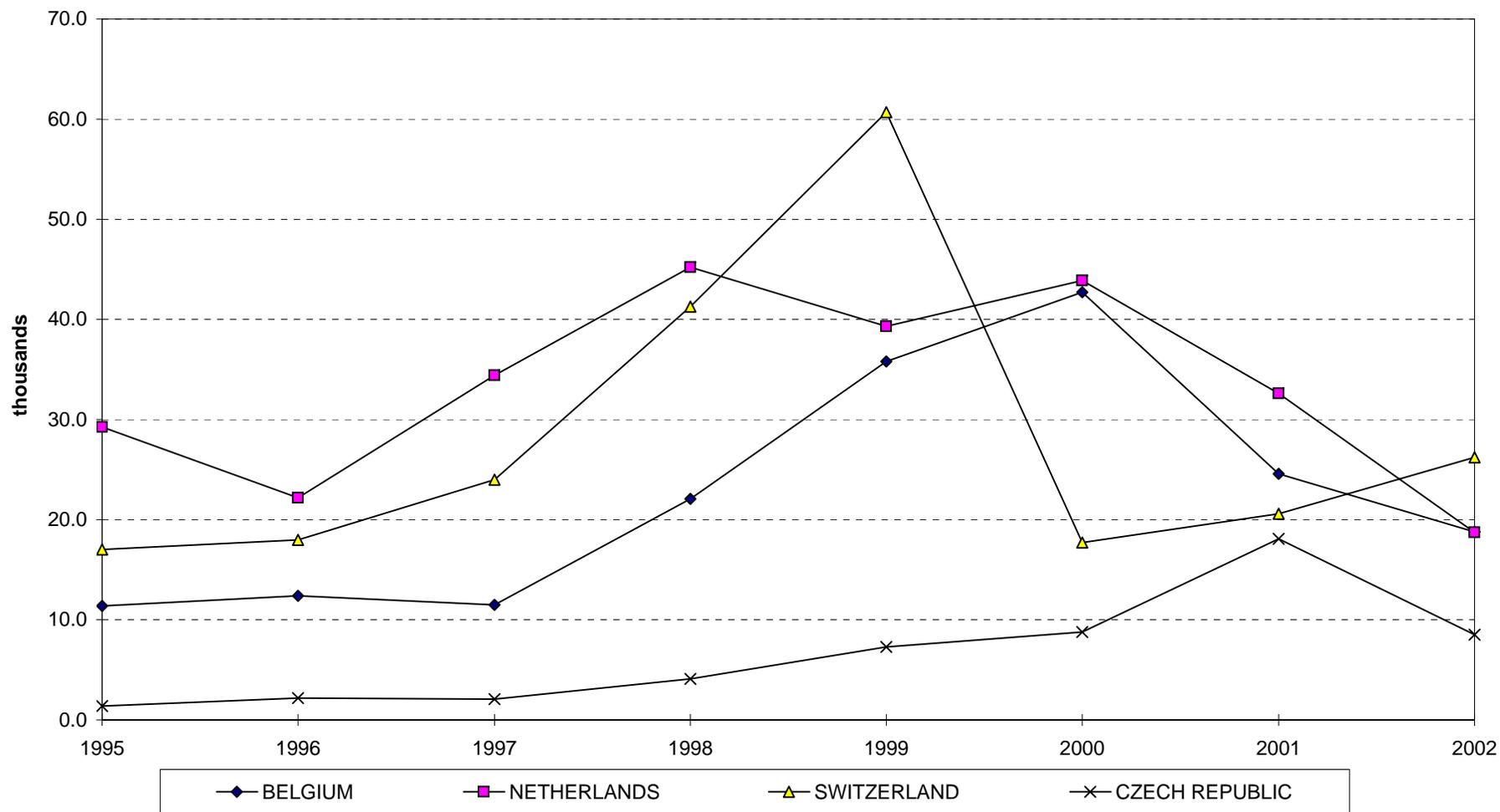
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 9a - ASYLUM APPLICATIONS IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



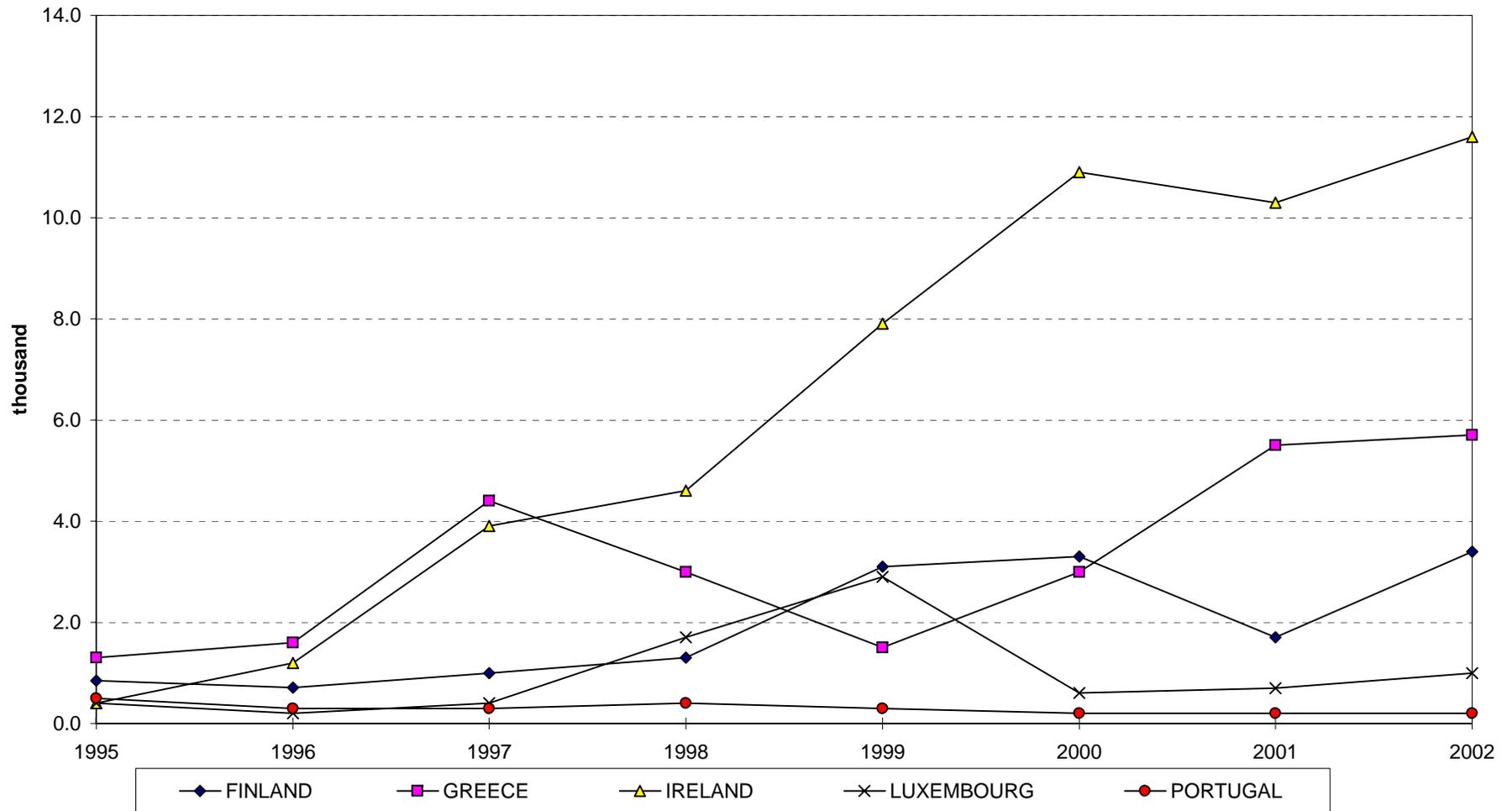
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 9b - ASYLUM APPLICATIONS IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



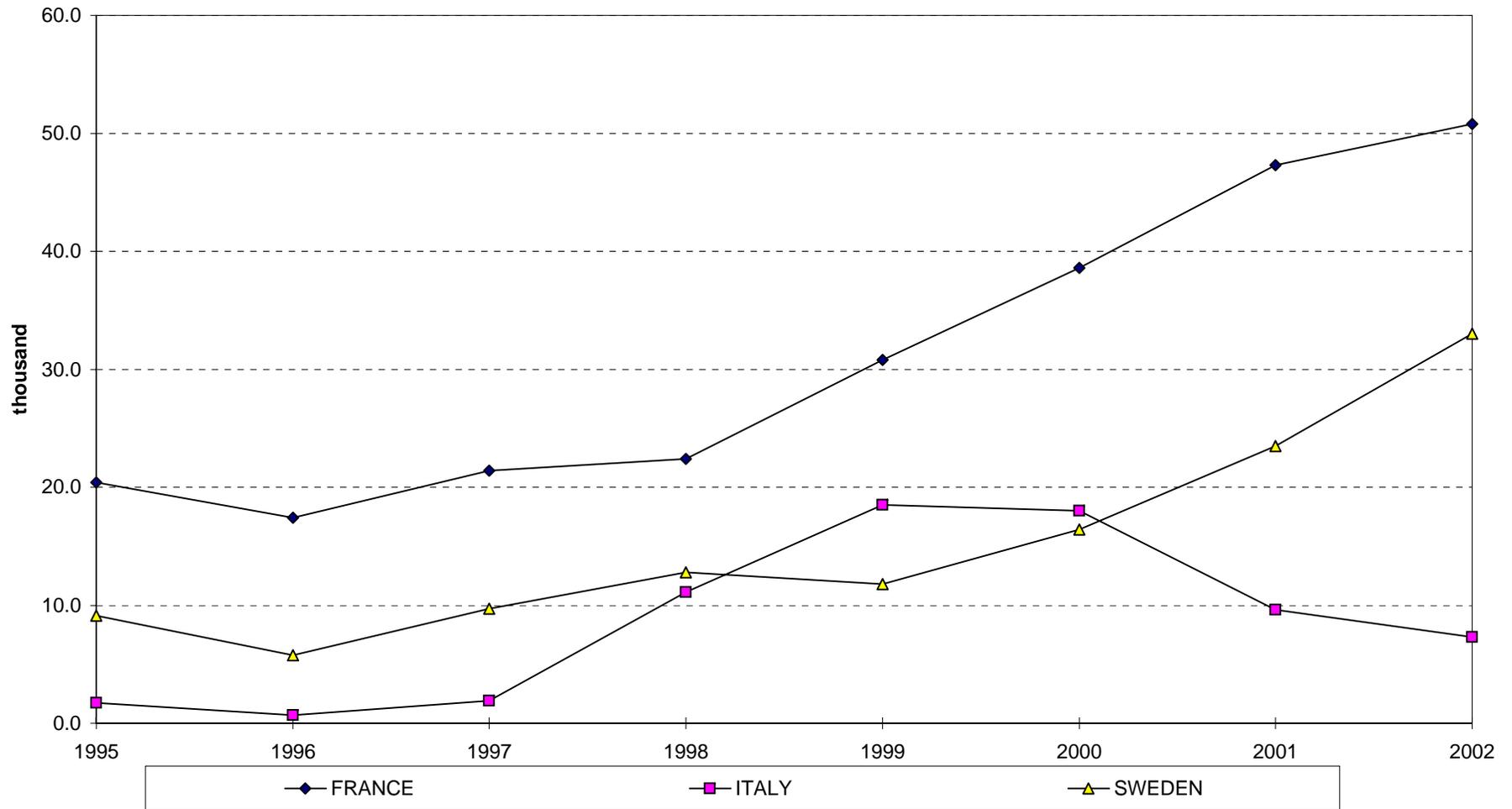
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 9c - ASYLUM APPLICATIONS IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 9d - ASYLUM APPLICATIONS IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



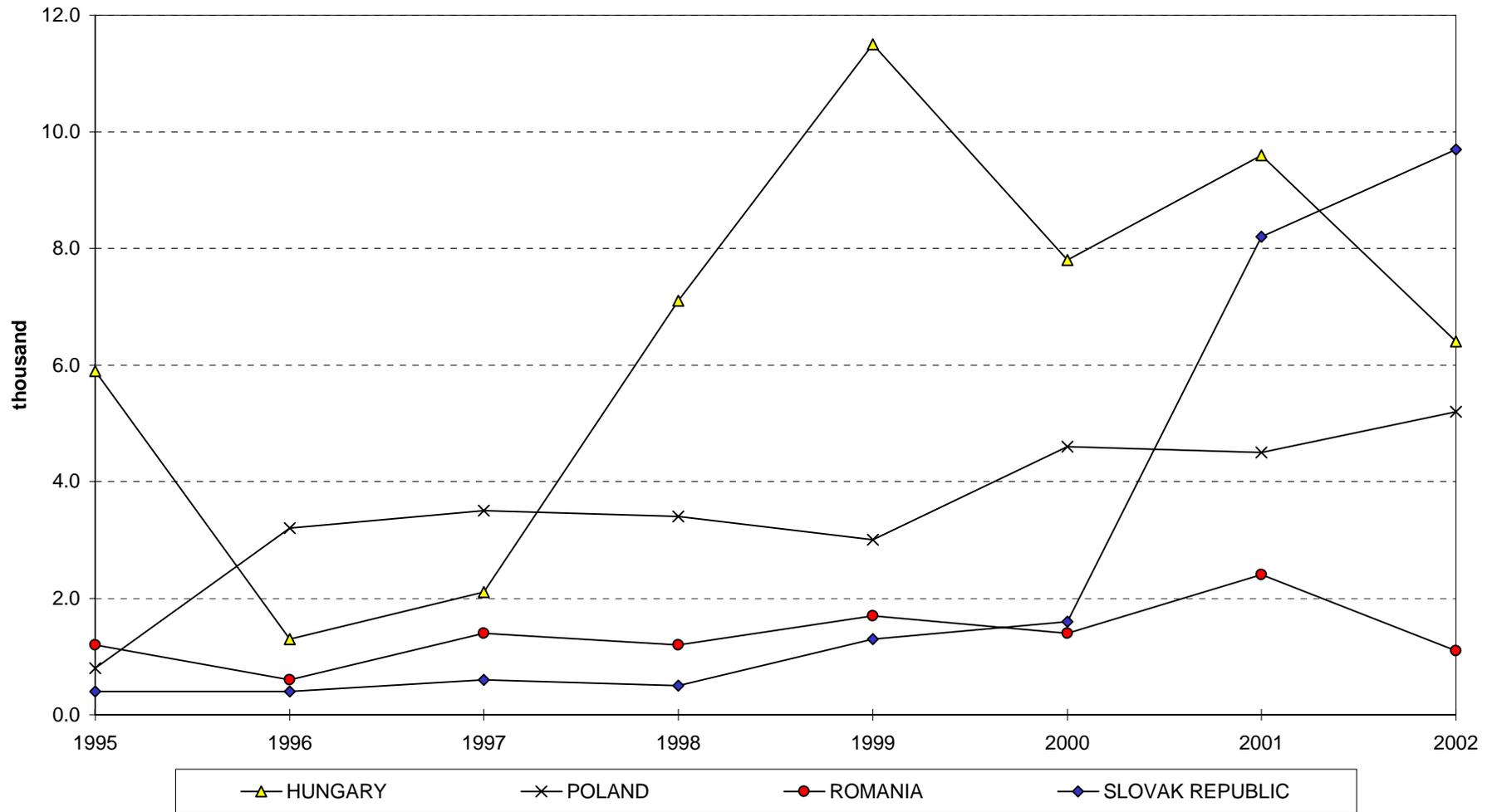
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 9e - ASYLUM APPLICATIONS IN GERMANY AND THE UNITED KINGDOM, 1995-2002



For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table

FIGURE 9f - ASYLUM APPLICATIONS IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2002



For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table